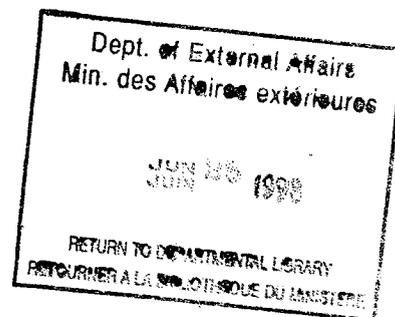


doc
CA1
EA
97C17
FRE

DOCS
CA1 EA 97C17 FRE
Les fiches documentaires sur le
Canada
53741437
.b3172831 (A)

Les fiches documentaires sur le Canada

1. Le Canada
2. Terre-Neuve et le Labrador
3. Le Nouveau-Brunswick
4. La Nouvelle-Écosse
5. L'Île-du-Prince-Édouard
6. Le Québec
7. L'Ontario
8. Le Manitoba
9. La Saskatchewan
10. L'Alberta
11. La Colombie-Britannique
12. Les Territoires du Nord-Ouest
13. Le Yukon
14. L'histoire
15. Le gouvernement
16. Le système juridique
17. L'économie et le commerce
18. L'enseignement
19. Les femmes
20. La géographie
21. L'environnement
22. Le climat
23. L'agriculture
24. L'énergie
25. Les transports
26. Le multiculturalisme
27. L'aide au développement international
28. Les arts
29. Les sports
30. La Gendarmerie Royale du Canada
31. Les Premières Nations
32. Les Inuit



VOICI LE  CANADA

53741437
53741-437

Le Canada



Le Canada

Superficie

Avec ses 9 970 610 km², le Canada est le deuxième plus grand pays du globe.

Capitale

Ottawa, dans la province de l'Ontario.

Provinces et territoires

Le Canada compte dix provinces et deux territoires; chacun possède sa propre capitale. (Les capitales sont identifiées entre parenthèses). Alberta (Edmonton); Colombie-Britannique (Victoria); Île-du-Prince-Édouard (Charlottetown); Manitoba (Winnipeg); Nouveau-Brunswick (Fredericton); Nouvelle-Écosse (Halifax); Ontario (Toronto); Québec (Québec); Saskatchewan (Regina); Terre-Neuve (St. John's); Territoires du Nord-Ouest (Yellowknife) et Yukon (Whitehorse).

Géographie

Le territoire canadien étonne par sa grande diversité : plaines fertiles propices à l'agriculture, vastes étendues montagneuses, lacs et rivières. Dans le Grand Nord, la toundra de l'Arctique succède à des forêts sauvages.

Climat

Dans un si grand territoire, le climat présente évidemment de nombreuses variations. Les calottes glaciaires gelées en permanence au nord du 70e parallèle tranchent nettement avec la végétation luxuriante de la côte ouest de la Colombie-Britannique. Cependant, le Canada connaît en général quatre saisons bien distinctes les unes des autres, surtout dans les régions longeant la frontière canado-américaine.

En été, les températures maximales peuvent atteindre 35 °C le jour, tandis qu'en hiver, des minima de -25 °C sont monnaie courante. Au printemps et à l'automne, les températures sont plus douces.

Parcs nationaux et sites historiques

Le gouvernement du Canada a créé plus de 100 parcs nationaux et sites historiques afin d'honorer les personnes, les lieux ou les événements qui ont marqué l'histoire du pays. Les gouvernements provinciaux ont également la possibilité de créer des parcs provinciaux.

Au nombre de 37, les parcs nationaux sont répartis sur l'ensemble du territoire canadien. Inauguré en 1885, le parc national de Banff est le plus ancien; il se trouve en Alberta, sur le versant est des montagnes Rocheuses. Quant au parc de Vuntut, situé dans le nord du Yukon, il a été établi en 1993.

Chaînes de montagnes

De par son étendue, il est naturel que le Canada compte plusieurs chaînes de montagnes. Il s'agit, dans l'est, des monts Torngat, les Appalaches et les Laurentides; dans l'ouest: les montagnes Rocheuses, la chaîne Côtière et les monts Mackenzie; dans le nord: le mont Saint-Élie et les monts Pelly. Le mont Logan, situé au Yukon, est le sommet le plus élevé du Canada. Il culmine à 6 050 mètres.

Principaux lacs

Les principaux lacs canadiens sont les lacs Huron, Grand Lac de l'Ours, Supérieur, Grand Lac des Esclaves, Winnipeg, Érié et Ontario. (Ces lacs sont nommés par ordre de grandeur de leur superficie totale en territoire canadien, puisque plusieurs grands lacs sont traversés par la frontière canado-américaine.) Le Grand Lac de l'Ours, situé dans les Territoires du Nord-Ouest, est le plus vaste des lacs situés entièrement au Canada; sa superficie est de 31 326 km².

Principaux fleuves et rivières

Le fleuve Saint-Laurent, long de 3 058 kilomètres, permet aux navires de se rendre de l'océan Atlantique aux Grands Lacs. Le fleuve le plus long, le Mackenzie, coule sur 4 241 km dans les Territoires du Nord-Ouest. Citons aussi la rivière Yukon et le fleuve Columbia, qui coulent en partie aux États-Unis, le fleuve Nelson, la rivière Saskatchewan, la rivière de la Paix et le fleuve Churchill, qui sont tous d'importants cours d'eau canadiens.

Fuseaux horaires

Le Canada compte six fuseaux horaires. Celui le plus à l'est est celui de Terre-Neuve, qui accuse un décalage de 3 heures 30 minutes par rapport au temps universel coordonné (TUC). Les autres fuseaux horaires sont ceux de

l'Atlantique, de l'Est, du Centre et des Rocheuses; enfin, le fuseau horaire le plus à l'ouest est celui du Pacifique, qui accuse un décalage de 8 heures par rapport au TUC.

Régime politique

Le Canada est une monarchie constitutionnelle et un État fédéral à représentation parlementaire démocratique. Le Parlement du Canada se trouve à Ottawa; il comprend la Chambre des communes, dont les députés sont élus, et le Sénat, où les membres sont nommés. Les élections des députés ont lieu en moyenne tous les quatre ans.

Emblème national

La feuille d'érable est associée au Canada dès les années 1700. Depuis la proclamation du drapeau national en 1965, la feuille d'érable est devenue le symbole le plus important au Canada.

Hymne national

O Canada a été proclamé hymne national le 1er juillet 1980, un siècle après avoir été chanté pour la première fois.

Monnaie

Le dollar canadien est divisé en 100 cents.

Population totale

Lors du recensement de juin 1991, le Canada comptait 27,3 millions d'habitants.

Principales villes

Selon le recensement de 1991, les villes canadiennes les plus importantes sont Toronto (3,89 millions), Montréal (3,12 millions), Vancouver (1,60 million), Ottawa-Hull, la région de la capitale nationale (0,92 million) et Edmonton (0,84 million).

Population urbaine et rurale

La plupart des Canadiens et des Canadiennes, soit 76,6 p. 100, vivent en milieu urbain et 23,4 p. 100 en milieu rural. D'après le recensement national de 1991, 31 p. 100 de la population (ou 8,61 millions de personnes) vit dans les trois plus grandes villes du pays: Toronto, Montréal et Vancouver.

VOICI LE  CANADA

Espérance de vie

D'après des données datant de 1986, les Canadiennes peuvent espérer vivre près de 80 ans et les hommes, 73 ans.

Famille moyenne

Lors du recensement national de 1991, la famille moyenne comptait 3,1 personnes, dont 1,3 enfant.

Niveau de vie

Au Canada, le niveau de vie est l'un des plus élevés au monde. À titre d'exemple, en 1991, 83 p. 100 des ménages possédaient au moins une automobile, on retrouvait des téléviseurs couleurs dans 97,5 p. 100 des foyers et une maison sur cinq comptait un ordinateur.

Soins de santé et prestations de sécurité sociale

Sauf dans les cas de services dentaires, l'ensemble de la population canadienne jouit d'un accès gratuit aux soins de santé. De même, la plupart des personnes âgées de plus de 65 ans ainsi que les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent recevoir sans frais la plupart de leurs médicaments sous prescription. Le Canada est également doté d'un large réseau de prestations de sécurité sociale incluant la pension de vieillesse, les allocations familiales, l'assurance-chômage et les prestations de bien-être social.

Autochtones

En 1991, 533 000 Canadiens et Canadiennes étaient Indiens inscrits ou de plein droit, et, au total, plus d'un million de personnes se déclarent d'ascendance autochtone: 783 980 Indiens nord-américains, 212 650 Métis et 49 255 Inuit (jadis appelés « Esquimaux »). C'est en Ontario que l'on retrouve la plus forte concentration d'Autochtones (243 550) mais ce sont les Territoires du Nord-Ouest qui comptent le pourcentage le plus élevé: plus de 60 p. 100 des personnes vivant dans ce territoire sont d'ascendance autochtone.

Seuls 295 032 Autochtones canadiens vivent dans des réserves ou des établissements indiens.

Religion

La religion chrétienne est celle de la majorité des Canadiens. Selon le recensement de 1991, les catholiques sont les plus nombreux (54,2 p. 100), suivis des protestants. Les autres religions comprennent le judaïsme, l'islamisme, l'hindouisme, le sikhisme et le

bouddhisme. Près de 3,4 millions de personnes déclarent n'avoir aucune affiliation religieuse.

Langues officielles

L'anglais (langue maternelle de 16,1 millions de Canadiens), et le français (langue maternelle de 6,5 millions de personnes) sont les deux langues officielles du Canada. Bien des Canadiens et des Canadiennes ont cependant une langue maternelle autre que l'anglais ou le français: l'italien, le chinois, l'allemand, le portugais, le polonais, l'ukrainien, le néerlandais, le grec.

Origine ethnique

Les Canadiens - y compris les autochtones - qui se réclament d'origine autre que britannique ou française représentent 42 p. 100 de la population, ou 11 millions de personnes. Les Allemands, les Italiens, les Ukrainiens, les Hollandais, les Polonais, les Chinois, les Sud-Asiatiques, les Juifs, les Antillais, les Portugais et les Scandinaves constituent les groupes ethniques les plus nombreux.

Culture

La seule culture véritablement canadienne est celle des Autochtones, puisque tous les autres Canadiens ont immigré dans ce pays. Commencant à s'installer au Canada dès le XVIIe siècle, ces derniers apportèrent avec eux leur mode vestimentaire, leurs préférences alimentaires et leurs coutumes. Au début du XXe siècle, le Canada a ouvert ses portes aux immigrants de tous les coins du globe et, en 1988, le caractère multiculturel du pays a été officiellement reconnu lorsque le gouvernement fédéral a adopté la Loi sur le multiculturalisme canadien.

Enseignement

Variant d'une province à l'autre, le système d'enseignement scolaire comprend de six à huit années d'école primaire, quatre ou cinq ans d'école secondaire et trois ou quatre ans d'enseignement supérieur. Le recensement de 1991 a révélé que parmi la population canadienne âgée de 15 ans et plus, 56,9 p. 100 des gens ont été à l'école secondaire, 31,7 p. 100 ont fréquenté une école de métier ou un autre type d'établissement postsecondaire, et 1,9 millions, soit 11,4 p. 100 de la population, détient un diplôme universitaire.

Sports

La natation, le hockey, le ski de fond et le ski alpin, le baseball, le tennis, le ballon-panier et le golf sont parmi les sports les plus populaires auprès des Canadiens et des Canadiennes. Les principaux spectacles sportifs sont le hockey sur glace, le football canadien et le baseball.

Ressources naturelles principales

Le gaz naturel, le pétrole brut, l'or, le charbon, le cuivre, le minerai de fer, le nickel, la potasse, l'uranium, le zinc, les forêts et l'eau sont parmi les principales ressources naturelles du Canada.

Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de tous les biens et services produits par un pays au courant d'une année. Au Canada, le PIB de 1992 s'élevait à 688,5 milliards de dollars canadiens.

Principales industries

Les principales industries canadiennes oeuvrent dans le domaine de la construction automobile, les pâtes et papiers, l'usinage du fer et de l'acier, la fabrication de machinerie et d'équipement, les mines, l'extraction de combustibles fossiles, la foresterie et l'agriculture.

Les principales exportations

Le Canada exporte surtout des véhicules et des pièces automobiles, de la machinerie et de l'équipement, des produits de haute technologie, du pétrole, du gaz naturel, des métaux et des produits forestiers et agricoles.

Les principales importations

Le Canada importe également de la machinerie et du matériel industriel (y compris des appareils de communication et du matériel électronique), des véhicules et des pièces automobiles, des matériaux industriels (soit des minerais métalliques, du fer et de l'acier, des métaux précieux, des produits chimiques et des matières plastiques, du coton, de la laine et d'autres textiles), des produits manufacturés et des aliments. 



Terre-Neuve et le Labrador

Le territoire

Située dans le secteur nord-est de l'Amérique du Nord et tournée vers l'Atlantique nord, la province de Terre-Neuve est la région la plus orientale du Canada. S'étendant entre les 46e et 61e parallèles, elle se compose de deux entités géographiques distinctes : l'île de Terre-Neuve et le Labrador.

L'île de Terre-Neuve, qui constitue la partie sud-est de la province, forme un grand triangle d'une superficie de quelque 112 000 km², alors que la surface totale de la province est de 405 720 km². Située à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, elle se trouve à peu près à mi-chemin entre le centre de l'Amérique du Nord et les côtes de l'Europe occidentale. Elle est séparée du continent canadien par le détroit de Belle Isle, au nord, et par le détroit de Cabot, plus large, au sud. La partie continentale, le Labrador, est bordée par le nord-est du Québec. Environ deux fois et demi plus grand que l'île, le Labrador est une vaste réserve naturelle vierge où l'aurore boréale éclaire par intermittence le plus grand troupeau de caribous du monde.

Le littoral de Terre-Neuve, qui s'étend sur plus de 17 000 kilomètres, est varié et pittoresque avec ses promontoires escarpés, ses fjords profonds, ses innombrables petites criques et ses îles proches de la côte. L'intérieur du Labrador comme celui de Terre-Neuve a une topographie vallonnée et accidentée, profondément marquée par l'érosion glaciaire et entrecoupée de lacs et de rivières au cours rapide. Une grande partie de l'île ainsi que du sud et du centre du Labrador est couverte d'une épaisse forêt boréale composée d'épinettes noires et de sapins baumiers, auxquels se mêlent des bouleaux, des mélèzes laricins et des peupliers baumiers. Le nord

du Labrador est pour l'essentiel dépourvu de forêts et se distingue par les spectaculaires monts Torngat qui se dressent à pic au-dessus de la mer et culminent à 1 676 mètres.

Les adjectifs qui conviennent le mieux pour décrire le climat de Terre-Neuve sont «modéré» et «maritime». Cette île a des hivers qui sont d'une douceur surprenante si on les compare aux normes canadiennes, bien que les précipitations y soient



abondantes. Le Labrador, en comparaison, a des hivers froids et des étés courts, caractéristiques du moyen-nord canadien.

L'histoire

La région centrale de Terre-Neuve abritait autrefois les Indiens Beothuk, aujourd'hui disparus. Les premiers Européens à venir à Terre-Neuve ont été les Scandinaves, arrivés vers le Xe siècle. (La colonie scandinave à l'Anse Aux Meadows a été le premier emplacement culturel au monde à être reconnu comme Site du patrimoine mondial de l'UNESCO.) D'autres peuples comptent aussi parmi les premiers explorateurs, comme les Basques, les Portugais, les Espagnols, les Britanniques et les Français, qui ont organisé des expéditions de pêche

au XVIe siècle et probablement même avant.

En 1497, le marin italien Giovanni Caboto (Jean Cabot) part explorer la partie nord du secteur occidental de l'Atlantique. Jean Cabot débarque à Terre-Neuve le 24 juin 1497, le jour de la fête de Saint Jean-Baptiste. Il appelle cette nouvelle terre «l'Île Saint-Jean» en l'honneur du saint et il en prend possession au nom d'Henri VII d'Angleterre, son protecteur et employeur.

Les guerres coloniales entre les Anglais et les Français façonnent l'histoire de Terre-Neuve pendant les années 1600 et 1700. La France, déjà bien établie dans l'est du Canada, commence à revendiquer des parties de Terre-Neuve. En 1662, elle établit un fort et une colonie à Placentia, malgré les protestations des marchands et des pêcheurs britanniques. Le Traité d'Utrecht de 1713 met fin à une longue période d'incursions et d'escarmouches, menées par les deux pays, et confirme la souveraineté des Britanniques sur Terre-Neuve et les bancs de pêche.

La population de Terre-Neuve se voit accorder le droit d'élire une assemblée en 1832 et, après bien des débats, l'île est dotée d'un gouvernement responsable en 1855. En 1865, Terre-Neuve remet à plus tard la décision de se joindre ou non au Dominion du Canada. Après la Seconde Guerre mondiale, le futur statut de Terre-Neuve revient une fois de plus à l'ordre du jour. Un référendum public est tenu sur

VOICI LE  CANADA

la question et, en 1948, les Terre-Neuviens décident de se joindre à la Confédération canadienne. Terre-Neuve devient la plus récente province du Canada le 31 mars 1949.

La population

La population actuelle de la province, soit 570 000 habitants, descend en grande partie des colons, venus du sud-ouest de l'Angleterre et du sud de l'Irlande, qui ont émigré à Terre-Neuve à la fin des années 1700 et au début des années 1800. Le peuplement a été largement déterminé par l'industrie de la pêche et cette répartition initiale de la population n'a pas changé. La presque île d'Avalon et le nord-est de Terre-Neuve, qui sont le centre traditionnel des pêcheries, continuent d'être les régions les plus peuplées.

St. John's, qui est le centre commercial historique et la capitale de l'île, est la plus grande ville de la province et compte environ 172 000 habitants. Les autres grands centres sont Grand Falls, Windsor et Corner Brook. Les petits villages isolés restent, néanmoins, un élément essentiel de la société terre-neuvienne. Les villes jumelées de Labrador City et de Wabush, qui forment la plus grande communauté urbaine du Labrador, sont fondées sur l'exploitation du minerai de fer de la région.

Au début des années 1800, la maladie et les luttes avec les colons ont causé la disparition des Indiens Beothuk. Il y avait, et il continue à y avoir, un assez grand nombre d'Inuit concentrés dans les localités côtières du nord du Labrador.

L'économie

Depuis le début de sa colonisation, la province de Terre-Neuve et du Labrador dépend beaucoup de son secteur des ressources. Elle a initialement attiré les colons à cause de ses riches lieux de pêche aux deux

extrémités des Grands Bancs. L'industrie halieutique y est fondée sur les poissons de fond (principalement la morue); cependant, il y a d'autres prises importantes comme le flet, le sébaste, le capelan, la crevette et le crabe.

La protection des abondantes ressources halieutiques au large des côtes de Terre-Neuve a été un problème constant qui s'est aggravé ces dernières années. En 1977, le gouvernement canadien a étendu sa juridiction sur les pêches à 200 milles autour de la côte de la province afin d'essayer de mieux contrôler les activités de pêche. Cette mesure a donné de bons résultats dans les années 1980, mais en 1989 des études scientifiques ont révélé que, à cause d'un certain nombre de facteurs, certains des stocks essentiels de poissons de fond de l'Atlantique avaient baissé considérablement. Depuis cette période, on a procédé à des réductions successives des quotas.

L'industrie minière est le second volet important de l'économie de la province. Elle exporte annuellement pour environ 700 millions de dollars de produits, surtout du minerai de fer du Labrador. D'autres minéraux comme l'or, l'amiante, le calcaire et le gypse sont exploités dans la province.

La troisième et dernière importante industrie traditionnelle de transformation est celle du papier journal. Elle compte essentiellement trois usines de pâtes et papiers, situées à Corner Brook, Grand Falls et Stephenville, qui sont soumises depuis dix ans à un vaste processus de rationalisation et de modernisation.

Récemment, la découverte de réserves de pétrole et de gaz au large des côtes a ajouté une nouvelle dimension aux ressources maritimes de la province. Le gisement marin d'Hibernia, découvert en 1979, a été le premier en importance trouvé à Terre-Neuve; les réserves sont estimées à 615 millions

de barils de pétrole. Le projet de construction d'Hibernia, en cours de réalisation, est le plus grand de ce genre en Amérique du Nord.

La principale industrie de services publics de la province est celle de l'énergie électrique. La plus grande centrale hydroélectrique se trouve à Churchill Falls, au Labrador; elle a une puissance totale installée de 5 403 mégawatts.

En dehors de la pêche et de l'industrie des pâtes et papiers, environ la moitié du produit intérieur brut de la province provient d'autres industries basées ou non sur la transformation des ressources naturelles. De nombreuses sociétés produisent, par exemple, des bateaux, du bois d'oeuvre, des produits chimiques et pétroliers, des aliments et des boissons ainsi que des vêtements et des chaussures. Au total, la province a exporté en 1992 pour environ 1,4 milliard de dollars de produits manufacturés.

L'industrie agricole de Terre-Neuve est petite par rapport à celle des autres provinces du Canada. La production est destinée principalement à la consommation locale, bien que certains produits, comme les bleuets (myrtilles) et les fourrures, soient vendus sur les marchés extérieurs.

Le secteur tertiaire de Terre-Neuve s'est développé considérablement au fil des années : en 1992, il représentait plus des deux tiers du PIB de la province.

Ces dernières années, Terre-Neuve a intensifié ses efforts pour développer une industrie touristique solide. La richesse du patrimoine culturel et historique et l'originalité de cette province sont considérées comme de grands atouts pour attirer les autres Canadiens et les voyageurs du monde entier. On estime que Terre-Neuve reçoit tous les ans de 265 000 à 300 000 personnes qui y dépensent environ 400 millions de dollars. 



Le Nouveau-Brunswick

La géographie

Le Nouveau-Brunswick a une frontière commune avec la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'État américain du Maine. De forme presque rectangulaire, la province s'étend sur près de 322 km du nord au sud et 242 km de l'est à l'ouest. Trois de ses côtés sont presque entièrement bordés d'eau.

Le Nouveau-Brunswick a une superficie de 73 500 km², composée à 85 p. 100 de forêts. Les terrains montagneux prédominent dans le nord de la province. Le mont Carleton, haut de 820 mètres, en est le plus haut sommet. L'intérieur de la province est principalement composé d'un plateau onduleux, dont la zone orientale est passablement plate, alors que le sud-est est plus accidenté.



Les principaux cours d'eau de la province sont les rivières Miramichi, Népisquit, Restigouche et le fleuve Saint-Jean. Nommé jadis par les autochtones «*oa-lus-tuk*», signifiant «*belle rivière*», le fleuve Saint-Jean arrose les terres fertiles de l'ouest de la province sur une distance de 725 km. En amont, dans la zone du Madawaska, il trace une frontière naturelle entre l'État américain du Maine et le Canada.

Deux fois par jour, à l'occasion de la marée montante, 100 milliards de tonnes d'eau de l'océan Atlantique s'engouffrent dans les portails rocheux de la baie de Fundy, située au sud de la province. Le courant qui en résulte est pratiquement égal au flux de toutes les rivières du globe, réunies pendant 24 heures. C'est à l'extrémité est de la baie que l'on a observé les plus grandes marées du monde: près de 15 mètres de haut, ce qui serait suffisant pour submerger entièrement un édifice de quatre étages.

L'histoire

Dès les années 1400, l'existence du Nouveau-Brunswick est connue des Européens puisque d'intrépides pêcheurs basques fréquentent les côtes de Miscou, au nord-est de la province. À l'origine, la région était habitée par les Indiens malécites et micmacs. Les Micmacs furent les premiers à accueillir Samuel de Champlain et les Français, lorsque ceux-ci débarquent au Nouveau-Brunswick, en 1604. Les Indiens établissent dès le départ de bonnes relations avec les Français, aidant les Acadiens (les colons français) à s'adapter à leur nouveau pays et participant aux attaques françaises contre la Nouvelle-Angleterre.

Français et Britanniques se disputent le territoire pendant près d'un siècle, prenant tour à tour le contrôle jusqu'à la signature du Traité d'Utrecht en 1713, aux termes duquel les Français cèdent le territoire aux Britanniques. Avec le temps, toutefois, la France se désintéresse presque entièrement des

Acadiens pour porter toute son attention sur la Nouvelle-France et l'importance croissante du commerce des fourrures.

En 1755, l'Angleterre s'impose comme puissance coloniale victorieuse. Par mesure de sécurité, les Britanniques déportent, principalement vers les États-Unis, tous les Acadiens du Nouveau-Brunswick qui refusent de prêter serment à la Couronne britannique. Leur exil dure huit ans, après quoi un grand nombre d'entre eux rentrent dans leurs foyers.

En 1783, la partie occidentale de la Nouvelle-Écosse devient le foyer de milliers de loyalistes ayant fui la révolution américaine. Ces colons américains, voulant rester fidèles à la Couronne britannique, fondent de nombreuses localités du nord de la province. Suite à cette grande migration des loyalistes, le Nouveau-Brunswick se distance de la Nouvelle-Écosse et est constitué en province en juin 1784. En 1867, le Nouveau-Brunswick s'unit à d'autres provinces afin de former le Dominion du Canada.

La population

En 1991, la population du Nouveau-Brunswick se chiffrait à 723 900 habitants. Comptant la plus forte proportion de francophones hors-Québec (près de 35 p. 100), le Nouveau-Brunswick est la seule province canadienne officiellement bilingue.

L'héritage des Néo-Brunswickois francophones se mêle à celui des descendants des loyalistes britanniques, des Écossais et des Irlandais. Des Allemands, des Scandinaves et des Asiatiques viennent également enrichir le

patrimoine de la province. On y retrouve même la plus importante colonie danoise en Amérique du Nord, concentrée dans la petite municipalité de New Denmark. Plus de 12 000 personnes, pour la plupart Micmacs ou Malécites, représentent les nations autochtones du Nouveau-Brunswick.

Les régions habitées sont principalement situées le long des littoraux et dans les vallées des rivières; démographiquement, la ville la plus importante est Saint John, suivie de Moncton et de la capitale provinciale, Fredericton.

L'économie

Les secteurs de l'alimentation et des boissons sont en tête des industries manufacturières, suivis du secteurs des pâtes et papiers, des scieries, des manufactures de meubles et d'autres industries dérivées du bois; le traitement du métal, l'équipement de transport, la transformation des produits minéraux non métallique et les métaux primaires sont aussi fort importants dans le domaine manufacturier.

Le tourisme est essentiel à l'économie de la province: en 1991, près d'un million et demi de touristes se sont rendus au Nouveau-Brunswick. Les attractions touristiques du Nouveau-Brunswick comptent notamment deux parcs nationaux et plusieurs parcs provinciaux.

Les ressources naturelles sont abondantes au Nouveau-Brunswick. Les forêts occupent 85 p. cent de la superficie, faisant du bois et des dérivés du bois une pierre angulaire de l'industrie provinciale. Les essences les plus communes sont l'épinette noire et le sapin. Les mines ne sont pas en reste, puisque le sous-sol du Nouveau-Brunswick fournit argent, bismuth, cadmium, charbon,

cuivre, gaz naturel, or, pétrole, plomb, potasse, tourbe, tungstène, silice, sel et zinc.

La pêche et l'agriculture sont aussi fort importantes. Plus de 50 espèces de poissons et de crustacés y sont pêchés; la ville de Schédiac a même été déclarée «capitale mondiale du homard». Quant à l'agriculture, le Nouveau-Brunswick est autonome en ce qui concerne le fourrage, le lait et la volaille. Ses pommes de terre sont reconnues dans plus de 25 pays; les fraises, les pommes, les «bleuets» (myrtilles) et les légumes sont destinés à la consommation locale et à l'exportation. 



La Nouvelle-Écosse

La géographie

La péninsule néo-écossaise, d'une longueur de 580 kilomètres, est entourée de quatre étendues d'eau : l'océan Atlantique, la baie de Fundy, le détroit de Northumberland et le golfe du Saint-Laurent. Son emplacement géographique ainsi qu'un grand port océanique libre de glace ont joué un rôle essentiel dans l'essor économique de la province.

D'une superficie de 55 491 km², la Nouvelle-Écosse est plus grande que le Danemark, et un peu plus petite que l'Écosse, dont elle porte le nom. Sa largeur moyenne de 128 kilomètres fait qu'aucune partie de la province n'est loin de la mer.

La Nouvelle-Écosse est une mosaïque de promontoires accidentés, de ports paisibles et de plages. Son littoral découpé s'étend sur 10 424 km, et l'intérieur des terres est doté d'innombrables lacs et ruisseaux. Elle est encadrée par les plateaux atlantiques rocaillieux, les hautes terres du Cap-Breton et les collines boisées de la baie de Cobequid. Ses secteurs agricoles se trouvent principalement dans les basses terres. Quand les glaciers se sont retirés de la Nouvelle-Écosse, il y a de 15 000 à 18 000 ans, l'océan a inondé les anciennes vallées fluviales et découpé dans le littoral des centaines de petites baies abritées, qui sont devenues par la suite des ports de pêche.

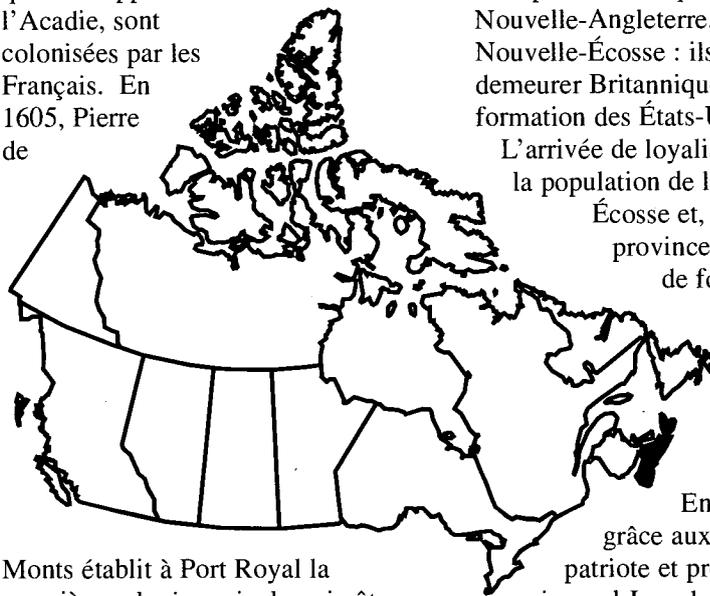
La Nouvelle-Écosse se trouve dans la zone septentrionale tempérée et bien qu'elle soit presque entourée par l'Atlantique et ses mers littorales, notamment la baie de Fundy et le golfe du Saint-Laurent, son climat est continental plutôt que maritime. Les extrêmes de température

caractéristiques du climat continental sont cependant adoucis par l'océan.

L'histoire

Les Indiens micmacs ont habité la Nouvelle-Écosse bien avant que les premiers explorateurs européens n'en foulent le sol. Les premiers visiteurs de la Nouvelle-Écosse sont les Scandinaves, qui visitent la province au début du XI^e siècle, et l'explorateur italien Jean Cabot qui, en 1497, souligne l'abondance de poisson dans la région.

Au XI^e siècle, tout le territoire de la Nouvelle-Écosse ainsi que certaines régions du Québec, du Nouveau-Brunswick et du Maine, formant ce que l'on appelle alors l'Acadie, sont colonisées par les Français. En 1605, Pierre de



Monts établit à Port Royal la première colonie agricole qui eût quelque succès au Canada. Au cours du siècle qui suit, Britanniques et Français ne cessent de se disputer cette région, jusqu'à ce que l'ensemble du territoire de l'Acadie fût cédé en 1713 aux Britanniques, en vertu du Traité d'Utrecht.

Le conflit entre la Grande-Bretagne et la France ne cesse pas pour autant. Les Acadiens, pour la plupart des colons originaires de France, tentent d'assurer les deux parties de leur neutralité, mais en 1755, à la veille de la Guerre de Sept Ans, les Britanniques décident que les Acadiens représentent une trop grande menace pour leur sécurité. Ils entreprennent de déporter tous les Acadiens qui refusent de prêter serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre. Un grand nombre d'entre eux retournent en France, certains s'établissent en Nouvelle-France et beaucoup d'autres émigrent aux États-Unis.

En 1783, des milliers de loyalistes de l'Empire britannique, qui habitaient la Nouvelle-Angleterre, immigrent en Nouvelle-Écosse : ils veulent demeurer Britanniques malgré la formation des États-Unis d'Amérique.

L'arrivée de loyalistes fait doubler la population de la Nouvelle-Écosse et, en 1784, la province est scindée afin de former les colonies de Nouveau-Brunswick et du Cap Breton.

En 1848, surtout grâce aux efforts du patriote et propriétaire de journal Joseph Howe, la Nouvelle-Écosse est la première colonie britannique à obtenir un gouvernement responsable. La Nouvelle-Écosse est l'une des quatre provinces qui s'unissent en 1867 pour former le Dominion du Canada. À cette époque, la province est un chef de file dans le domaine de la construction navale internationale,

VOICI LE  CANADA

ainsi que dans les secteurs du commerce du bois d'œuvre et du poisson. La Confédération aide à financer la construction d'un chemin de fer se rendant jusqu'à Québec, ce qui ouvre la province vers l'intérieur du continent. Quant aux deux Grandes guerres mondiales, elles ont fait ressortir l'importance de Halifax, capitale de la Nouvelle-Écosse, comme point de relais des convois et en ont fait l'un des grands ports militaires du monde.

La population

Plus de 80 p. 100 des 920 000 habitants de la Nouvelle-Écosse sont entièrement ou partiellement d'origine britannique. Ceux d'ascendance française viennent en deuxième place : 18 p. 100 des habitants sont d'origine française. Les Allemands et les Hollandais forment ensuite les principaux groupes ethniques.

Des habitants de la Nouvelle-Écosse sont aussi en partie d'ascendance polonaise, italienne, juive et libanaise. Après la guerre de 1812, plusieurs milliers de noirs, y compris les noirs de Chesapeake, se sont installés dans la région de Halifax; aujourd'hui, plus de 15 000 habitants de la Nouvelle-Écosse ont des ancêtres noirs. Les plus récents immigrants en Nouvelle-Écosse sont Chinois, Indochinois, Africains, Asiatiques et Est-Européens.

Près de 22 000 habitants de la Nouvelle-Écosse sont d'origine autochtone et appartiennent surtout à la nation micmac.

Les plus fortes concentrations de population se trouvent dans les régions métropolitaines de Halifax, avec 320 000 habitants, et de Sydney, avec 116 000 habitants. Les principaux centres de services régionaux incluent Yarmouth,

Kentville, Bridgewater, Truro, Amherst et New Glasgow.

L'économie

Très diversifiée, l'économie de la Nouvelle-Écosse, autrefois axée sur les ressources, met maintenant l'accent sur les produits manufacturés, ainsi que sur les services personnels et commerciaux.

La première des ressources à être exploitée a été la mer de la plateforme néo-écossaise, riche en poissons. Cette ressource, surtout la morue, est compromise par la diminution des stocks au cours des dernières années; la réduction des quotas a des répercussions sur tous ceux dont la pêche est le gagne-pain. En 1992, quelque 20 000 personnes étaient directement employées dans la pêche et la transformation du poisson; beaucoup d'autres emplois étaient créés indirectement par l'activité dans ce secteur. Les prises se composent surtout de morue, d'aiglefin et de goberge, ainsi que de homard, de pétoncle et de crabe.

Pour une petite province, la Nouvelle-Écosse possède un secteur forestier très développé, avec quatre usines de pâtes et de papier et plusieurs centaines de scieries.

Le secteur minier est dominé par une production de charbon de 4 millions de tonnes. La province produit aussi 5,3 millions de tonnes de gypse, soit plus de 85 p. 100 de la production canadienne. D'autres activités minières incluent le sel, la barytine, la pierre concassée, la tourbe, le sable et le gravier. D'importantes activités d'exploration de pétrole et de gaz naturel au large des côtes ont été effectuées durant la dernière décennie et, en 1991, la première production commerciale de pétrole a commencé près de l'île de Sable.

La Nouvelle-Écosse est dotée d'un secteur agricole commercial très spécialisé. La production laitière est le plus important secteur, suivi des produits horticoles, de la volaille, des oeufs, du boeuf et du porc. Les produits exportés incluent les bleuets (myrtilles), les pommes et les fruits transformés, les légumes et les jus transformés.

Le tourisme est un important secteur de l'économie provinciale. Les recettes totales du tourisme dépassent les 800 millions de dollars et plus de 30 000 personnes sont employées dans les nombreux sous-secteurs de l'industrie. Plus d'un million de personnes visitent la province chaque année, dont près d'un quart viennent de l'extérieur du Canada. 



L'Île-du-Prince-Édouard

La géographie

Faisant partie des quatre provinces de l'Atlantique, l'Île-du-Prince-Édouard est la plus petite des provinces canadiennes, tant en superficie qu'en population.

Faite en forme de croissant de lune, l'île mesure 224 kilomètres d'une pointe à l'autre, tout en mesurant de 6 à 64 kilomètres de large, pour une superficie totale de 5 660 km².

Située dans le Golfe du Saint-Laurent, l'Île-du-Prince-Édouard est séparée de la Nouvelle-Écosse et

du Nouveau-Brunswick par le détroit de Northumberland.

Le point le plus élevé de l'île est situé à 152 mètres au dessus du niveau de la mer.

Bien que l'on y trouve de nombreux cours d'eau, ce ne sont pour la plupart que des petits lacs ou des modestes rivières.

La richesse de la terre et un climat tempéré font de l'Île-du-Prince-Édouard un site idéal pour l'agriculture mixte; comme la moitié de ses terres sont cultivées, on l'a surnommée «la province-jardin». Elle est renommée pour son sol rouge vif, ses hautes dunes de sables et ses 800 km de plages.

L'histoire

Occupant l'Île-du-Prince-Édouard deux millénaires avant l'arrivée des Européens, les Indiens Micmacs avaient donné à l'île le nom d'«Abegweit». Ce nom signifie «étendu sur la terre» mais on le

traduit librement par «bercé par les vagues». Certains indices démontrent que les ancêtres des Micmacs vivaient déjà sur l'île il y a 10 000 ans; ils y seraient venus en franchissant une basse plaine aujourd'hui recouverte par le détroit de Northumberland.

Les Européens découvrent l'île quand Jacques Cartier y accoste en 1534, la décrivant comme «le coin de terre le

plus beau que l'on puisse imaginer». En dépit de ses comptes rendus enthousiastes, la colonisation de l'île se fait lentement.

Les Français n'y établissent une colonie permanente qu'en 1719 et, 30 ans plus tard, la population n'y excède pas 700 habitants.

Toutefois, après la déportation des Acadiens de la Nouvelle-Écosse par les Britanniques en 1755, l'île voit sa population s'accroître d'une façon spectaculaire. Quand Louisbourg tombe aux mains des Britanniques en 1758, on recense déjà quelque 5 000 habitants.

En 1766, le capitaine Samuel Holland établit un relevé topographique de l'île, que l'on appelle à l'époque Island of Saint-John; il la divise en 67 terrains, qu'il distribue par tirage au sort à certains propriétaires

fonciers britanniques. Cette initiative provoqua de multiples problèmes dus à l'absentéisme des propriétaires terriens. Plusieurs ne mirent jamais les pieds sur l'île. Quelques-uns refusèrent de vendre leurs domaines à leurs locataires; d'autres demandèrent des sommes exorbitantes pour leur cession ou exigèrent des loyers très élevés.

En 1769, l'île devint une colonie autonome et en 1799, elle fut rebaptisée pour prendre son nom définitif, Île-du-Prince-Édouard, en honneur d'Édouard, prince britannique.

L'Île-du-Prince-Édouard est connue comme le «berceau de la Confédération», car en 1864, c'est à Charlottetown, sa capitale, qu'eut lieu l'assemblée où s'amorça la formation du Canada en tant que pays; pourtant, l'île ne se joignit au Dominion canadien qu'en 1873.

La population

En 1991, la population de l'Île-du-Prince-Édouard était de près de 130 000 personnes. De ce nombre, 62 p. 100 vivent en secteur rural, dont 8 p. 100 sur une ferme. Charlottetown en est la seule véritable ville avec une population de 33 000 habitants.

Approximativement 80 p. 100 de la population est d'origine britannique, principalement écossaise et irlandaise. Environ 15 p. 100 de la population est d'origine française, et 5 p. 100 parle cette langue.

La population de l'île est assez jeune, puisqu'environ 38 p. 100 des habitants sont âgés de moins de 25 ans.



L'économie

L'agriculture, le tourisme et les pêcheries constituent le moteur économique de l'Île-du-Prince-Édouard. La plupart des industries manufacturières sont spécialisées dans la transformation des aliments, quoique les entreprises de haute technologie commencent à prendre de l'importance, particulièrement dans le domaine de l'industrie médicale, de l'électronique et de la technologie agricole.

La riche terre rouge de l'île est idéale pour la culture de la pomme de terre, élément dominant de l'agriculture insulaire : elle est la source la plus importante de revenu pour les fermes de la province.

La pêche, de son côté, repose principalement sur la vente du homard. Cependant, plus d'une trentaine de poissons et de fruits de mer sont pêchés le long des côtes de l'île, notamment la célèbre huître Malpèque, la moule d'élevage, le hareng et le grand thon à nageoire bleue.

Enfin, les 800 kilomètres de plages attirent chaque année plus de 665 000 visiteurs qui viennent s'y détendre, pêcher le thon en haute mer ou pratiquer de nombreux sports nautiques. 



Le Québec

La géographie

Limité par l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Labrador (partie continentale de la province de Terre-Neuve), ainsi que par les États-Unis, le Québec s'étend sur 1 450 680 km², soit trois fois la superficie de la France ou sept fois celle de la Grande-Bretagne, ce qui fait du Québec la plus grande des provinces canadiennes. Il est presque entièrement entouré d'eau : détroit d'Hudson au nord, fleuve et golfe du Saint-Laurent au sud, baie James et baie d'Hudson à l'ouest.

Étalées du nord vers le sud, le Québec compte trois grandes régions géographiques : le Bouclier canadien, les basses terres du Saint-Laurent et les montagnes Appalaches. Le Bouclier canadien couvre environ 60 p. 100 de la province : il s'étend des rives de l'Arctique canadien jusqu'aux Laurentides, la plus vieille chaîne de montagnes au monde. Dans la partie la plus nordique du Bouclier, le sol est gelé en permanence; seuls des bouleaux nains et du lichen peuvent y pousser.

Le fleuve Saint-Laurent, l'élément géographique le plus important de la province, relie l'océan Atlantique aux Grands Lacs. Les basses terres du Saint-Laurent sont parsemées de plus d'un million de lacs et de cours d'eau; quant aux forêts, leur superficie égale celles de la Suède et de la Norvège réunies.

Au sud, les contreforts des montagnes Appalaches séparent le Québec des États-Unis.

Près de 80 p. cent de la population québécoise vit dans des agglomérations urbaines situées le long du Saint-Laurent. Montréal et ses banlieues accueillent trois

millions de personnes; quant à la ville de Québec, capitale provinciale, elle est troisième en importance pour sa population.

L'histoire

Le nom Québec, qui provient d'un mot algonquin signifiant «passage étroit» ou «détroit», désignait à l'origine le rétrécissement du fleuve Saint-Laurent en face de l'actuelle ville de Québec. Les membres des populations autochtones algonquines et iroquoises sont les premiers à s'établir sur le territoire actuel du Québec. Le nord de la province abritait la nation inuit (appelée auparavant «esquimaude»), qui y est encore aujourd'hui concentrée.

L'histoire européenne du Québec commence avec



l'arrivée de l'explorateur français Jacques Cartier en 1534. L'époque qui suit est marquée par l'essor du commerce des fourrures, par des relations assez amicales avec les peuples autochtones et par une rivalité permanente entre colons français et britanniques.

Fondée en 1608, la ville de Québec devient la capitale de la Nouvelle-France. Durant le Régime français, la ville fortifiée est un important centre

de commerce et un foyer du développement. Aujourd'hui considérée comme le berceau de la civilisation française en Amérique, Québec est désignée ville du patrimoine mondial par l'UNESCO en 1985.

La rivalité franco-anglaise en Amérique du Nord atteint son point culminant lors de la guerre de Sept Ans, qui voit la ville de Québec tomber aux mains des forces britanniques en 1759. La signature du traité de Paris de 1763 fait de la Nouvelle-France une colonie britannique. En 1774, par l'Acte de Québec, la Grande-Bretagne reconnaît officiellement le droit civil français, garantit l'exercice des libertés religieuses et autorise l'usage de la langue française.

En 1791, la colonie est divisée en deux sous l'effet du grand nombre de Loyalistes qui, désirant demeurer sujets britanniques, ont fui vers le Nord après la Révolution américaine afin de s'établir dans l'ouest de la province.

Cette scission a mené à la création du Haut-Canada (l'Ontario actuel) et du Bas-Canada (le Québec). Après avoir été toutes deux secouées par des rébellions en 1837, les deux régions sont réunies par l'Acte d'Union en 1840 pour former la province du Canada. En 1867, le Québec devient membre fondateur du nouveau Dominion canadien.

De souche essentiellement rurale et sous l'emprise de l'Église catholique, le Québec est longtemps resté une société agricole traditionnelle. Mais la deuxième révolution industrielle

VOICI LE  CANADA

(1920-1940) provoque son urbanisation et l'amélioration de son niveau de vie.

Vers 1960, le Québec s'engage dans une période de transition : la «Révolution tranquille». Elle est marquée par une rapide expansion économique, un élan de fierté des habitants de la province et une réorganisation des institutions politiques de manière à les adapter aux exigences du monde moderne.

La Révolution tranquille marque aussi le début d'une période de tension politique et d'affrontements entre le gouvernement fédéral et la province, qui cherche à exercer un plus grand contrôle sur son économie et sa société. Malheureusement, des actes de terrorisme, y compris un certain nombre d'enlèvements politiques en 1970, soulève avec plus d'acuité que jamais la question de la place du Québec au sein du Canada.

En 1976, le Parti Québécois (PQ), partisan de l'indépendance du Québec, est porté au pouvoir. Le PQ fait du français la seule langue officielle du Québec. En 1980, il organise un référendum sur la négociation de la souveraineté-association avec le reste du Canada. La majorité des citoyens du Québec rejettent cette option.

Tout au long de l'histoire du Québec, la question de la survivance du «fait français», tant au Québec que dans le reste du Canada, a toujours été au coeur des préoccupations québécoises. C'est le fait français qui illustre la particularité du Québec au sein de la Confédération canadienne et qui donne au Canada son caractère bilingue et sa richesse culturelle.

La population

Sur une population totale de près de 7 millions de personnes, le Québec compte plus de 5 millions d'habitants d'origine française, près de

350 000 d'origine britannique et quelque 137 000 Autochtones (Mohawks, Cris, Montagnais, Algonquins, Attikameks, Micmacs, Hurons, Abénakis et Naskapis), Métis et Inuit.

Italiens et Européens de l'Est ont longtemps constitué la majorité des immigrants, mais depuis 1960, Portugais, Haïtiens, Libanais, Sud-Américains et habitants du Sud-Est asiatique ont rapidement grossi les rangs des néo-Québécois. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ils ont été plus de 650 000 immigrants, originaires de plus de 80 nations, à venir s'établir au Québec, principalement dans la ville de Montréal.

Le français est la langue maternelle de 82,2 p. 100 des Québécois alors que 9,7 p. 100 déclarent l'anglais comme langue maternelle.

L'économie

Très industrialisée et diversifiée, l'économie québécoise est forte et prometteuse. Richesses naturelles et énergie abondent. Les secteurs agricoles et manufacturiers, tout comme l'industrie des services, sont solidement implantés. Le dynamique secteur des affaires québécoises, qui a su exploiter le potentiel économique de la province, fabrique une vaste gamme de produits d'exportation de haute qualité : appareils de contrôle du trafic aérien, logiciels, wagons de métro, hélicoptères, disques compacts, purificateurs d'air, jouets, etc.

Montréal, centre des affaires du Québec, est devenue hautement concurrentielle en matière d'industrie aéronautique et aérospatiale, de télécommunications, d'énergie et de transports.

Le Québec exporte 40 p. 100 de sa production totale grâce à l'industrie forestière (imprimerie, bois de

charpente et papier), l'industrie minière (aluminium et minerai de fer) et la fabrication de matériel de transport. Il exporte également de l'électricité, des techniques d'ingénierie, des appareils électroniques et du matériel de télécommunication. 



L'Ontario

La géographie

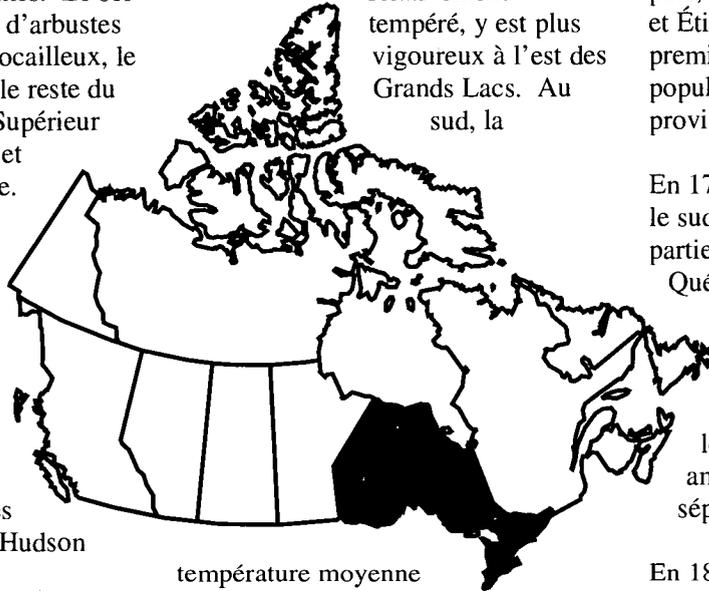
Ontario vient du mot iroquois «Kanadario», signifiant «eau vive». Le nom est approprié: non seulement l'Ontario est-il bordé au sud par les Grands Lacs et au nord par la Baie d'Hudson, mais le sixième de sa superficie (177 390 km²) est occupé par des cours d'eau et des lacs.

Trois régions géologiques forment l'Ontario: les Grands Lacs et basses terres du Saint-Laurent, le Bouclier canadien et les basses terres de la Baie d'Hudson. Celles-ci forment une mince bande de terre longeant la Baie d'Hudson et la Baie de James. Le sol y est marécageux, couvert d'arbustes rabougris. Vaste plateau rocaillieux, le Bouclier canadien couvre le reste du nord de l'Ontario, du lac Supérieur jusqu'à la baie d'Hudson, et la partie sud de la province. Bien que la terre soit pauvre et ne convienne pas à l'agriculture de grande surface, la région possède d'abondantes ressources minérales, forestières et hydro-électriques.

Le Bouclier canadien et les basses terres de la Baie d'Hudson couvrent 90 p. 100 des 1 068 580 km² de la province, mais ne sont occupés que par 10 p. 100 de la population. À l'origine, les villes du nord de l'Ontario sont apparues avec le chemin de fer. Aujourd'hui, le rail et la route se partagent le transport des produits miniers et forestiers. Plus au nord, on ne se déplace guère que par la voie des airs et sur l'eau. Des températures extrêmes font partie du quotidien dans ces régions; à Winisk, la température moyenne journalière se situe entre 12 et 15 °C en juillet alors qu'elle descend à -25 °C en janvier.

La période de glaciation en Ontario a laissé un héritage bien visible: les cinq Grands Lacs. L'un d'entre eux, le Lac Supérieur, constitue la plus grande étendue d'eau douce au monde.

La région des Grands Lacs et des basses terres du Saint-Laurent englobent ce qui reste au sud de l'Ontario; c'est là que l'on retrouve la majorité de la population, des industries, des commerces et des terres agricoles. Les basses terres comprennent le triangle formé par Windsor, les Mille-Îles et la vallée du Saint-Laurent. Le climat, relativement tempéré, y est plus vigoureux à l'est des Grands Lacs. Au sud, la



température moyenne est de 22 °C en été. Le climat tempéré et la fertilité des terres font du sud une riche zone agro-industrielle. Cette zone relativement peu étendue possède néanmoins plus de la moitié des meilleures terres cultivables au Canada.

Capitale de l'Ontario et plus grande ville du pays (l'agglomération regroupe près de 4 millions d'habitants), Toronto est la principale productrice de biens fabriqués au Canada et elle héberge les sièges sociaux d'un grand nombre de

sociétés canadiennes. La bilingue et biculturelle Ottawa, capitale du pays, se situe au confluent des rivières Gatineau, Rideau et Outaouais.

L'histoire

Les premiers occupants de l'Ontario arrivèrent voilà 10 000 ans, durant la dernière ère glaciaire. Les explorateurs européens rencontrèrent leurs descendants, Iroquois et Algonquins, au XVIIe siècle. En 1610, après avoir navigué dans la vaste baie qui porte son nom, Henry Hudson est le premier Européen à atteindre le rivage de l'Ontario actuel; puis, en 1613, Samuel de Champlain et Étienne Brûlé établissent les premiers contacts avec les populations autochtones du sud de la province.

En 1774, les Britanniques règnent sur le sud de l'Ontario, faisant alors partie de la colonie britannique de Québec. L'Acte constitutionnel de 1791 scinde le «Québec» en deux et l'Ontario est rebaptisé Haut-Canada. Le grand afflux de réfugiés loyalistes, après la Révolution américaine, avait rendu cette séparation nécessaire.

En 1840, l'Acte d'Union réunit à nouveau le Haut et le Bas-Canada, cette fois sous le nom de Canada. Les deux régions, Canada-Est et Canada-Ouest, participent au débat de 1864 sur la Confédération et, lors de la création du Dominion du Canada en 1867, elles deviennent deux provinces distinctes: l'Ontario et le Québec.

La population

À partir de 1779 se sont succédées des vagues d'immigrants anglais, écossais et irlandais, remontant le fleuve Saint-Laurent et peuplant le

VOICI LE  CANADA

pays. Aujourd'hui, l'immigration tient toujours une place importante en Ontario; on y retrouve un grand nombre de personnes d'origine italienne, allemande, chinoise, hollandaise, portugaise, indienne, polonaise.

En 1991, près de 250 000 personnes résidant en Ontario déclaraient être d'origine indienne, métisse ou inuit.

L'Ontario est la plus peuplée des provinces canadiennes, avec plus de 10 millions d'habitants. Si l'anglais demeure la seule langue officielle, les francophones de l'Ontario jouent un rôle essentiel dans la vie culturelle de la province, dont ils constituent la minorité linguistique la plus importante. Le gouvernement provincial offre des services en français dans les régions où vivent un certain nombre de francophones.

L'économie

L'Ontario est la province la plus productive du Canada, ayant généré environ 40 p. 100 du produit intérieur brut du pays en 1992. Ses industries de transformation viennent en tête avec 85 milliards de dollars en 1992. Parmi ses atouts concurrentiels, citons ses ressources naturelles, un réseau de moyens de transport modernes, une main-d'oeuvre abondante et instruite, une énergie électrique fiable et relativement peu coûteuse et la proximité des marchés américains d'importance: en une journée de route, les produits ontariens peuvent rejoindre un bassin de 120 millions de consommateurs américains.

Au coeur de la vie industrielle et urbaine du Canada, l'automobile est maîtresse. La production automobile constitue pour l'Ontario la principale industrie de transformation et la première source d'exportation, employant 136 000 personnes et fournissant 26 p. 100 des exportations totales du Canada en 1989.

L'industrie minière a toujours joué un rôle essentiel dans le développement économique de la province.

L'extraction de l'or, du nickel, du cuivre, de l'uranium et du zinc représente des revenus de plusieurs milliards de dollars.

Nombre de villes ontariennes ont au moins une industrie liée aux ressources forestières. Le gouvernement provincial, propriétaire de 87 p. 100 des zones forestières, émet des droits de coupe. L'industrie forestière représente 5,8 p. 100 des exportations de l'Ontario.

L'activité financière est, elle-aussi, source de prospérité. Toronto est le quatrième marché financier du monde, sa bourse occupant le deuxième rang en Amérique du Nord pour le nombre de transactions qui s'y effectuent et le troisième rang pour leur valeur.

L'industrie touristique joue un rôle important. En 1990, les touristes ont dépensé en Ontario plus de 9,5 milliards de dollars, ce qui se traduit par un revenu total de 13,4 milliards de dollars pour la province; plus de 320 000 années-personnes dépendent du tourisme. 



Le Manitoba

La géographie

Limité par l'Ontario, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest, la baie d'Hudson et les États-Unis, le Manitoba est l'une des trois provinces des Prairies et est situé au centre du Canada.

Son territoire de 650 000 km² est caractérisé par un relief peu accidenté. À partir de la baie d'Hudson, l'altitude augmente lentement vers le sud et l'ouest. La majeure partie du Manitoba se situe à une altitude variant entre 150 et 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, bien que les monts Turtle, Riding, Duck et Baldy se dressent à 700 mètres ou plus. Le sommet le plus élevé du Manitoba est le mont Baldy, dans le parc provincial du mont Duck (831 m).

Le Manitoba est connu pour ses «100 000 lacs», un héritage de l'immense lac Agassiz qui, après le retrait des glaciers, couvrait la majeure partie de la province. Les principaux cours d'eau de l'Ouest canadien traversent les basses terres du Manitoba et donnent à cette province 90 p. 100 du potentiel hydro-électrique des Prairies. Le nord de la province présente une topographie fortement glaciaire et est couvert de forêts composées principalement de pins, de pruches et de bouleaux.

Le Manitoba est une des provinces canadiennes les plus ensoleillées. Le climat est continental, marqué par de grands écarts de température. Caractéristiques du sud de la province, les températures moyennes à Winnipeg sont de -20 °C en janvier et de 19 °C en juillet. À Thompson, dans le centre-nord de la province, les moyennes sont de -27 °C et de 15 °C pour les mêmes mois.

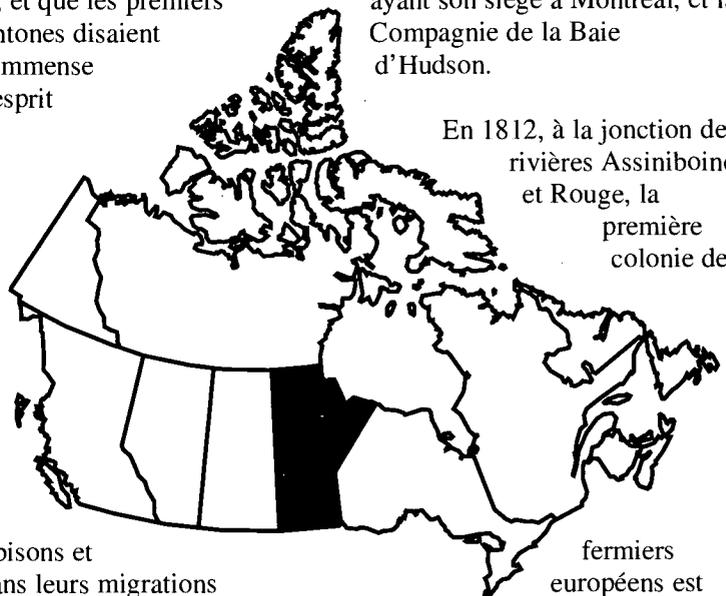
L'histoire

Le nom Manitoba viendrait des mots «Manitou bou», qui signifie «passage du Grand Esprit» en langue crie. Il a d'abord désigné le lac Manitoba, qui se rétrécit en son centre pour former un étroit goulot de moins d'un kilomètre. Les vagues qui viennent se briser sur l'amas de rochers de la rive nord produisent de curieux sons qui ressemblent à des tintements de cloches ou à des gémissements, et que les premiers peuples autochtones disaient provenir de l'immense tambour de l'esprit Manitou.

Les Indiens Assiniboïnes furent les premiers habitants du Manitoba. D'autres tribus, dont les Cris nomades, suivaient les troupeaux de bisons et de caribous dans leurs migrations saisonnières.

En cherchant à atteindre le riche Orient par le passage du Nord-Ouest, des Européens empruntent la baie d'Hudson et aboutissent au Manitoba. Contrairement à la plupart des autres régions du Canada, c'est la partie septentrionale de la région qui est colonisée en premier. En 1612, deux navires du capitaine Thomas Button hivernent à l'embouchure de la rivière Nelson, dans la baie d'Hudson. Plus tard, entre 1733 et 1738, une expédition menée par La Vérendrye explore la rivière Winnipeg et la Rouge, au long desquelles il fait construire plusieurs avant-postes.

Les premiers Européens s'intéressent au Manitoba surtout pour le commerce de la fourrure. En 1670, la Compagnie de la Baie d'Hudson est créée et le roi Charles II d'Angleterre lui concède une large bande de territoire appelée Terre de Rupert. La Compagnie y établit des postes de traite afin de tirer profit des richesses de la région. Au XVIII^e siècle, une concurrence féroce pour le contrôle du commerce des fourrures s'installe entre la Compagnie Nord-Ouest, ayant son siège à Montréal, et la Compagnie de la Baie d'Hudson.



En 1812, à la jonction des rivières Assiniboïne et Rouge, la première colonie de

fermiers européens est fondée par Lord

Selkirk, un noble écossais, qui envoie des hommes de son pays coloniser le territoire qu'il a obtenu de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il donne à cette région le nom d'Assiniboïa. En plus d'être mêlée à des rivalités au sein de la traite des fourrures, la colonie fondée par Selkirk subit les inondations et d'autres problèmes liés à la méconnaissance du milieu. Cependant, la colonie survit.

En 1836, la famille Selkirk transfère le territoire d'Assiniboïa à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Dans les années 1860, la Province du Canada, souhaitant s'étendre au nord-

VOICI LE  CANADA

ouest, offre de l'acheter. Des négociations pour le transfert de la souveraineté du territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson au Canada s'ensuivent, sans que grand cas soit fait cependant de la volonté des habitants.

Les négociations sont longues, et ce défaut de consultation et l'avancement des colons américains et canadiens dans le territoire inspirent aux Métis (peuple issu du croisement d'Européens et d'autochtones) la crainte de perdre leurs droits territoriaux et leur culture. Sous le commandement de Louis Riel, ils s'opposent aux visées du Canada dans une insurrection connue sous le nom de la Rébellion de la rivière Rouge. Louis Riel réussit à établir un gouvernement provisoire, localement élu, en décembre 1869. Les représentants de cette formation négocient les termes d'un accord avec le nouveau gouvernement fédéral, termes qui vont faire du Manitoba une province du Dominion du Canada le 15 juillet 1870.

La nouvelle province aux «dimensions d'un timbre poste» (on l'appelait ainsi en raison de sa forme carrée et de la faible étendue de son territoire) s'étend alors sur 36 000 km² autour de la vallée de la rivière Rouge. Elle prend cependant de l'expansion alors que ses frontières sont élargies en 1881, puis en 1912.

Porte de l'Ouest canadien, en plein centre du pays, le Manitoba connaît une croissance rapide au cours des 50 années qui suivent. Grâce au chemin de fer, des centaines de milliers de colons venus de l'est du Canada et de partout au monde viennent s'y établir.

La population

Pendant nombre d'années, la majorité des Manitobains étaient d'origine britannique. De nouveaux mouvements de migration et

d'immigration en ont fait une province où aucun groupe ethnique ne domine en nombre. Le Manitoba est la terre d'accueil de dizaines d'ethnies du monde entier, qui ont contribué à l'économie, à la culture et à la société de cette province.

Bien que le Manitoba compte parmi les provinces les moins peuplées, il demeure un centre important pour plusieurs groupes ethniques. Il est l'un des plus importants centres de la culture ukrainienne à l'extérieur de l'Ukraine et on y trouve une des populations de mennonites les plus nombreuses du monde. Plus de 115 000 Manitobains sont d'origine amérindienne ou métis.

Environ 60 p. 100 des 1,1 millions d'habitants vivent dans le grand Winnipeg, la capitale. Située dans le sud-ouest de la province, Brandon est la deuxième ville en importance de la province.

L'économie

L'économie de la province était basée à l'origine sur l'agriculture; la fabrication et le transport devinrent plus tard des secteurs vitaux. Le Manitoba possède à présent une économie diversifiée, dominée par le secteur des services. Situé au coeur du Canada, le Manitoba est un grand centre de services, notamment de transport et de distribution en gros.

Le secteur manufacturier est le plus important secteur de production de biens, dominé depuis longtemps par l'alimentation et l'équipement de transport. Il existe d'autres industries importantes, comme la fabrication et l'extraction des métaux, les appareils électriques, le vêtement et les textiles, ainsi que l'imprimerie et l'édition.

L'agriculture fait la force des régions rurales, en plus de générer des milliers d'emplois dans les villes et villages du Manitoba. Le solide équilibre de l'économie manitobaine

se reflète dans l'agriculture, car la culture et l'élevage sont tous les deux des secteurs importants. La culture du blé vient au premier rang : elle représente environ un tiers de la production totale, suivie de l'orge et du canola. La province est le principal producteur de graines de lin, de tournesol, de sarrasin et de pois des champs au Canada.

Les mines sont un autre secteur important de l'industrie manitobaine, les métaux représentant normalement les trois quarts de la production. Les principaux métaux exploités sont le nickel (premier producteur mondial), le cuivre et le zinc. Le Manitoba produit également du pétrole et un certain nombre de minéraux industriels.

Les terrains de campings, les parcs, les lacs et les rivières ainsi que les sites historiques sont les principaux pôles d'attraction pour les visiteurs du Manitoba. Le tourisme repose également sur des dizaines de festivals communautaires dont certains jouissent d'une réputation internationale. 



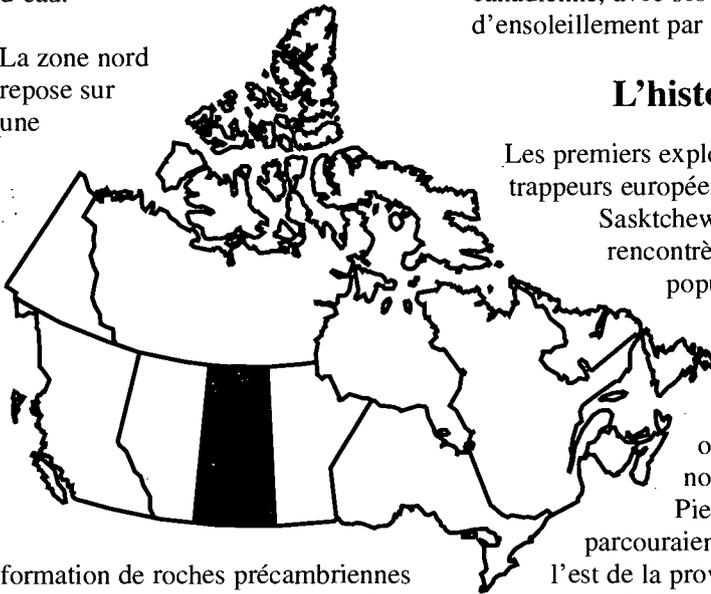
La Saskatchewan

La géographie

Située dans la zone ouest du pays, la Saskatchewan est bordée par le Manitoba, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et les États-Unis. De forme presque rectangulaire, la province s'étend sur 651 900 km².

La moitié de la province est couverte de forêts, le tiers par des terres cultivées et un huitième est recouvert d'eau.

La zone nord repose sur une



formation de roches précambriennes caractéristique du Bouclier canadien, ce qui explique la présence de très nombreux lacs (plus de 100 000), de rivières, de marécages et d'affleurements pierreux.

Le sud de la province est, lui, relativement plat, avec d'occasionnelles vallées résultant de l'érosion de l'époque glaciaire. C'est dans cette zone, la «Prairie», que l'on retrouve la majorité de la population.

Les caravanes de chameaux seraient appropriées dans certaines régions de la Saskatchewan. On retrouve, dans le parc provincial d'Athabasca, des dunes de sables hautes de 30 mètres et une végétation semi-aride. Il s'agit de la formation de dunes la plus nordique au monde.

Le nom Saskatchewan vient du mot cri «kisiskatchewanisipi» qui signifie «la rivière aux flots rapides». Trois rivières d'importance marquent la topographie provinciale: l'Assiniboine, la Saskatchewan-Sud et la Churchill.

Toute la province jouit d'un été chaud et sec, mais la ville de Estevan est assurément la «capitale du soleil» canadienne, avec ses 2 540 heures d'ensoleillement par année.

L'histoire

Les premiers explorateurs et trappeurs européens à se rendre en Saskatchewan y rencontrèrent des populations

autochtones déjà établies.

Les Indiens Chipewyan occupaient le nord; les nomades Pieds-Noirs

parcouraient les prairies de l'est de la province alors que les Assiniboines fréquentaient plutôt la zone ouest. Certains Cris, après avoir longtemps vécu dans le nord, préférèrent descendre vers les plaines du sud.

Le premier explorateur, Henry Kelsey, était un agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson; vers 1690, il remonte la rivière Saskatchewan jusqu'aux plaines du sud de la province. L'arrivée des trappeurs dans la région nécessite bientôt l'établissement de postes de traite des fourrures; de nombreuses agglomérations sont aujourd'hui situées sur les bases de ces postes.

Pendant 200 ans, la Compagnie de la Baie d'Hudson possède et administre les vastes Territoires du nord-ouest.

Cependant, le gouvernement du Canada, réalisant le potentiel agricole et les opportunités de colonisation, achète les territoires en 1870. Après l'adoption en 1872 de la Loi sur les terres du Dominion, qui prévoyait l'établissement de fermiers, et d'une loi visant à stimuler l'immigration, le nouveau chemin de fer commença à amener dans la région des colons qui entreprennent d'en cultiver les riches terres qui s'y trouvent.

Lorsque la Saskatchewan se scinde des Territoires du Nord-Ouest pour entrer dans la Fédération canadienne en 1905, Regina est désignée comme capitale de la province. Les années qui suivent sont des années de prospérité, mais le vent tourne lors de la Crise économique de 1929, suivie d'une décennie de sécheresse et de mauvaises récoltes.

En 1945, le CCF (Co-operative Commonwealth Federation) est le premier gouvernement socialiste élu d'Amérique du Nord. Son chef, Tommy Douglas, dirige la lutte en faveur de l'hospitalisation publique et de l'assurance-maladie, ce qui méritera à la Saskatchewan la réputation de «laboratoire social de l'Amérique du Nord».

Durant les années 40 et 50, la relance s'accompagne d'une diversification de l'économie, jusque-là tributaire de l'agriculture, puisque l'on commence à exploiter le pétrole, l'uranium, le potasse, le charbon et d'autres minéraux.

La population

Souvent originaires du Manitoba, les Métis, nés d'alliances mixtes entre Européens et Autochtones, sont parmi les premiers à s'établir. Peu à peu, les terres se vendant pour une somme symbolique, l'agriculture remplace la

VOICI LE  CANADA

traite des fourrures. Vers 1899, une vague d'immigration prend de l'ampleur et se poursuivra jusqu'en 1929.

Aujourd'hui, la province compte près d'un million d'habitants. La Saskatchewan est la seule province canadienne où la majorité de la population ne possède pas un héritage culturel britannique ou français. On y retrouve principalement des gens d'origine allemande, ukrainienne, scandinave, autochtone, hollandaise, polonaise ou russe ainsi que britannique, française et bien d'autres non-européens.

Régina et Saskatoon sont les deux principales villes de Saskatchewan, accueillant le tiers de la population. Nommée en l'honneur de la reine d'Angleterre (Victoria Regina), la capitale s'enorgueillit de posséder l'un des parcs urbains les plus grands du monde, Wascana Centre. Saskatoon, la ville la plus peuplée, est traversée par la rivière Saskatchewan-Sud.

L'économie

La Saskatchewan a beaucoup changé depuis son entrée dans la Fédération canadienne, en 1905. À l'époque, l'agriculture représentait la seule industrie et la province produisait principalement du blé. Aujourd'hui, la Saskatchewan fournit 28 p. 100 de la production de grains et de céréales canadiennes, soit non seulement le blé mais également le canola, le seigle, l'avoine, l'orge et le lin. La Saskatchewan est aussi un important producteur de bovins et de porcs. Une ferme en Saskatchewan a une superficie moyenne de 420 hectares.

Les 350 000 km² de forêts, au nord, constituent la plus importante ressource naturelle renouvelable de la province. L'exploitation forestière se concentre sur le bois tendre.

La Saskatchewan est une province

riche en minerais. Les principales ressources minières sont la potasse, l'uranium, le charbon, le pétrole et le gaz naturel. Les quelque 14 000 puits de pétrole produisent environ 12 p. 100 du rendement pétrolifère canadien total. De plus, la Saskatchewan est le plus important exportateur de potasse; selon les estimations, la province possède les deux tiers des réserves mondiales.

L'inauguration d'un grand centre de recherche à Saskatoon, nommé Innovation Centre, démontre l'importance accrue de la province en recherche et développement. Que ce soit dans le domaine de l'agriculture, de la technologie spatiale ou de la biotechnologie, le potentiel technologique de la province est maintenant reconnu à l'échelle internationale. 



L'Alberta

La géographie

La plus à l'ouest des trois provinces des Prairies, l'Alberta s'étend entre le 49e et le 60e parallèle, pratiquement à la même latitude que le Royaume-Uni. Cette province, qui forme une bande d'une longueur de 1 217 kilomètres du nord au sud et d'une largeur de 293 à 650 kilomètres de l'ouest à l'est, occupe quelque 661 185 km², soit une superficie presque égale à celle du Texas.

Environ la moitié du sud-ouest de la province est dominée par les montagnes et les contreforts, façonnés par les glaciers dont la formation, le mouvement de descente et la fonte se sont échelonnés sur des millions d'années dans ce secteur. Les sommets des Rocheuses situés en Alberta s'élèvent à une altitude variant entre 2 130 et 3 747 mètres.

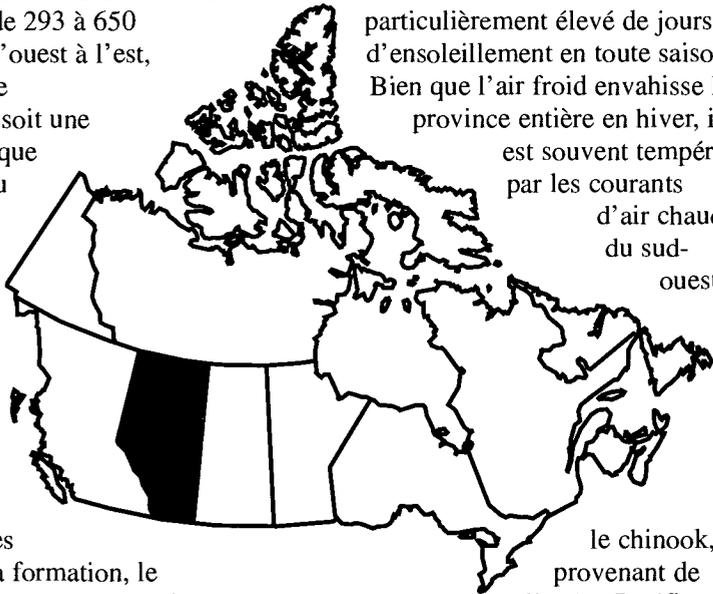
Les contreforts, éléments de transition entre les montagnes et les prairies, comportent des secteurs densément boisés et des prairies servant au pâturage du bétail. Le sous-sol des contreforts renferme certains des plus riches gisements de gaz acide et de charbon de la province.

Le reste de l'Alberta, soit environ 90 p. 100 de son territoire, fait partie des plaines intérieures de l'Amérique du Nord. Cette région comprend des secteurs boisés qui dominent la partie nord de la province et de vastes étendues de fondrière qui recouvrent

la majeure partie du pétrole, du gaz et des sables pétrolifères de l'Alberta.

L'Alberta possède un climat de type continental. On observe des contrastes marqués entre les saisons; les hivers longs et froids sont compensés par des étés doux ou chauds et un nombre particulièrement élevé de jours d'ensoleillement en toute saison.

Bien que l'air froid envahisse la province entière en hiver, il est souvent tempéré par les courants d'air chaud du sud-ouest,



le chinook, provenant de l'océan Pacifique et s'engouffrant entre les montagnes.

L'histoire

Les Autochtones, dont les ancêtres auraient, pense-t-on, traversé la mer de Béring en provenance d'Asie il y a des milliers d'années, ont été le premier peuple à vivre dans l'Alberta actuelle. Les Pieds-Noirs, la Tribu des Blood, les Peigan, les Cris, les Gros Ventres, les Sarcis, les Kootenay, les Castors et les Esclaves, qui parlaient diverses langues athapascanes et algonquiennes, étaient alors les seuls habitants d'un vaste territoire sauvage.

Arrivés au XVIIIe siècle pour pratiquer la traite des fourrures, les Européens découvrent chez les Autochtones des partenaires précieux,

en particulier parmi les tribus des forêts du centre et du nord de la province. Le premier explorateur européen à se rendre en Alberta est Anthony Henday, en 1754.

Peter Pond, de la Compagnie du Nord-Ouest, établit le premier poste de traite de fourrures en 1778. La Compagnie de la Baie d'Hudson porte graduellement son emprise sur une vaste étendue du nord de l'Amérique du Nord connue sous le nom de Terre de Rupert, ainsi que sur les Territoires du Nord-Ouest (qui englobaient la région occupée à l'heure actuelle par l'Alberta). À partir de ce moment, la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest, qui avaient toutes deux établi des postes de traite de fourrures concurrents, se disputent le secteur. Ce n'est qu'en 1821, au moment de la fusion des deux entreprises, que prend fin cette rivalité.

Lors de leurs expéditions, Henry Youle Hind et John Palliser découvrent que certaines parties de la région comptent des terres agricoles d'une qualité exceptionnelle, en particulier la zone fertile au nord du triangle de Palliser, une région particulièrement aride. À la suite de ces découvertes, les Britanniques décident de ne pas renouveler le permis de la Compagnie de la Baie d'Hudson; en 1870, le Dominion du Canada acquiert les Territoires du Nord-Ouest et en confie l'administration à la province du Manitoba.

Avec l'arrivée du chemin de fer, en 1883, la population augmente rapidement. La découverte de nouvelles variétés de blé particulièrement appropriées au climat des Prairies canadiennes, la pénurie de nouvelles terres agricoles

VOICI LE  CANADA

aux États-Unis et la fin de la crise économique dans l'ensemble de l'Amérique du Nord contribuent également à l'expansion démographique.

Nommée en hommage à la princesse Louise Caroline Alberta, quatrième fille de la reine Victoria de Grande-Bretagne, l'Alberta est érigée en province canadienne le 1er septembre 1905. La nouvelle province regroupe le district d'Alberta et des parties des districts d'Athabasca, d'Assiniboia et de Saskatchewan; la ville d'Edmonton est désignée comme capitale.

La population

Les 2,5 millions d'Albertains sont de toutes les origines, qu'ils descendent des autochtones ou des immigrants venus de presque toutes les régions du monde. Les Autochtones ont formé la majorité de la population albertaine jusque dans les années 1880, alors qu'ils ont été surpassés en nombre par les Européens nouvellement arrivés.

En 1881, le territoire aujourd'hui occupé par l'Alberta compte à peine plus de 1 000 habitants non autochtones. La population de l'Alberta passe à 17 500 habitants en 1891. Des immigrants en provenance de nombreux pays répondent à l'appel du gouvernement canadien qui, entre les années 1890 et les années 1920, cherche à stimuler l'immigration et favoriser le développement de l'agriculture. À la suite du mouvement d'immigration, en 1921, on dénombre 584 454 habitants dans la province.

Le mouvement d'immigration se modifie après la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, à partir des années 1960, des immigrants arrivent de toutes les parties du monde, y compris de la région du Pacifique, de l'Asie et des Antilles. À l'heure actuelle, quelque 44 p. 100 de la population albertaine est d'ascendance britannique, tandis que

les Allemands, les Ukrainiens, les Français, les Scandinaves et les Néerlandais constituent les principaux autres groupes ethniques. On compte également près de 150 000 personnes d'origine autochtone ou métisse. Les autres groupes, qui forment 24 p. 100 de la population, sont d'origines variées. L'anglais est la langue de la grande majorité des Albertains et la plupart des groupes religieux sont représentés.

Les deux tiers des Albertains étant âgés de moins de 40 ans, cette province possède une des plus jeunes populations du monde industrialisé. Cet état de choses est attribuable en partie à la forte migration internationale et interprovinciale vers l'Alberta depuis 25 ans. Près de 80 p. 100 de la population réside en milieu urbain; à elles seules, les villes d'Edmonton, la capitale de la province, et de Calgary accueillent plus de la moitié des Albertains.

L'économie

L'Alberta possède l'une des économies agricoles les plus productives du monde: elle enregistre environ 20 p. 100 de la production annuelle canadienne. Près de 22 millions d'hectares de terres cultivées et non cultivées servent au pâturage du bétail et aux cultures fourragères. Bien que le blé demeure la culture la plus importante, la production de nouvelles cultures continue de s'accroître à mesure que l'industrie diversifie ses activités. Le cheptel de la province est le plus important du Canada.

Longtemps appelée «la province de l'énergie», l'Alberta possède plus de 80 p. 100 des réserves de pétrole brut classique du pays, plus de 90 p. 100 de son gaz naturel ainsi que toutes ses réserves de bitume et de sables pétrolifères. Le secteur du pétrole et du gaz naturel a su s'adapter à l'instabilité des prix de l'énergie dans les années 1980 en réduisant

considérablement ses coûts d'exploitation et de production.

Les forêts de l'Alberta occupent approximativement 350 000 km², soit plus de la moitié de son territoire. Près de 216 000 km² de forêts sont considérés productifs sur le plan commercial et renferment diverses essences de bois durs et de résineux. En ce qui concerne l'utilisation des forêts et des autres ressources renouvelables, l'Alberta a adopté une politique de développement durable selon laquelle le sol, l'eau, la faune et la flore forment un écosystème. L'utilisation de ces ressources est strictement axée sur leur durabilité.

La transformation d'aliments et de boissons demeure la plus importante industrie manufacturière en Alberta, à la fois en matière de ventes et d'emplois. Les secteurs des produits pétrochimiques et des plastiques, des produits forestiers, des métaux et de la machinerie ainsi que des raffineries ont contribué de manière particulière à la diversification des activités de l'Alberta au cours des dernières années. Les entreprises albertaines fabriquent un éventail de plus en plus large de produits industriels, notamment dans le domaine de l'aéronautique et du transport ainsi que des produits chimiques industriels et spéciaux.

Le secteur des services génère au-delà de 60 p. 100 du produit intérieur brut de l'Alberta. Plus des deux tiers des emplois se retrouvent dans le secteur des services commerciaux et financiers, du transport, du commerce de détail, des services de santé et de l'éducation, sans oublier l'industrie du tourisme. La province offre aux visiteurs une multitude d'attractions, mais s'enorgueillit plus particulièrement de posséder les magnifiques montagnes Rocheuses, où l'on retrouve les célèbres parcs nationaux de Banff et de Jasper. 



La Colombie-Britannique

La géographie

La plus occidentale des provinces du Canada, la Colombie-Britannique est l'une des régions les plus montagneuses de l'Amérique du Nord. Bordée par la province de l'Alberta et le territoire du Yukon, en plus de partager ses frontières avec plusieurs États américains dont l'Alaska, la Colombie-Britannique est une porte sur le Pacifique et l'Asie. Parfois assimilée à l'Ouest canadien, elle se distingue nettement des autres régions tant du point de vue géographique que culturel.

Le caractère particulier de la Colombie-



Britannique tient, avant tout, à la variété de ses paysages : ses 947 800 km² offrent des contrastes topographiques remarquables. Lorsque le Pacifique rencontre le continent, il se heurte à un chapelet d'îles et d'îlots étalés du nord au sud. Certaines îles sont abritées dans des fjords creusés à même un impressionnant mur de montagnes : les montagnes Côtières, dont les sommets s'élèvent à plus de 2 000 mètres.

À l'est des montagnes Côtières s'étend un plateau couvert de forêts,

de prairies et de lacs. Encore plus à l'est, les montagnes Rocheuses (dont certains sommets atteignent les 4 000 mètres) séparent la Colombie-Britannique de sa voisine, l'Alberta. Au nord, une petite partie de la Colombie-Britannique est occupée par les Grandes Plaines.

Le climat de la province est aussi diversifié que sa topographie. Par exemple, la côte au climat doux reçoit d'abondantes précipitations, de 130 à 380 centimètres de pluie par année, tandis que l'intérieur jouit d'un climat continental. D'autres régions, aux étés très chauds suivis d'hivers très froids, sont presque désertiques.

L'histoire

Les peuples autochtones de la Colombie-Britannique ont fondé l'une des civilisations les plus riches et les plus complexes qui soient nées au nord du Mexique. En raison de la nature variée de la côte du Pacifique, les régions froides voisinant avec les zones tempérées, les montagnes avec la mer, les tribus qui s'y établirent ont développé des langues et des cultures entièrement différentes.

Les habitants de la côte étaient des maîtres de la sculpture sur bois, comme en témoignent encore aujourd'hui leurs mats totémiques. Ils étaient reconnus pour leur habileté et leur courage à la pêche à la baleine; quant à leur vie sociale, elle était marquée par des événements tels que le potlatch, cérémonie où l'on

remettait d'importantes offrandes aux invités, et par les manifestations théâtrales.

En 1774, sous la bannière espagnole, les premiers Européens foulent le sol de ce qui deviendra la Colombie-Britannique. Contrairement à l'est du Canada, où Français et Anglais se disputèrent le territoire, l'Espagne et la Russie sont les deux premiers pays à réclamer la propriété de certaines parties de la Colombie-Britannique. Au cours du XVIII^e siècle, les Espagnols revendiquent la région de la côte ouest s'étendant du Mexique jusqu'à l'île de Vancouver, alors que les Russes font valoir des prétentions similaires sur la côte du Pacifique depuis l'Alaska jusqu'à San Francisco.

En 1778, le capitaine britannique James Cook est le premier à dresser une carte de la région. La première colonie permanente, aujourd'hui Victoria, est établie par les Anglais en 1843.

La découverte d'or dans la vallée inférieure du Fraser, en 1857, attire des milliers de gens espérant faire fortune du jour au lendemain. L'année suivante, afin de garantir le respect de la loi et de l'ordre, le gouvernement britannique établit la colonie de la Colombie-Britannique. Une fois endiguée la ruée vers l'or, la colonie de l'île de Vancouver s'unit à celle de la Colombie-Britannique en 1866.

Cependant, la colonie est coupée du reste de l'Amérique du Nord britannique par des milliers de kilomètres et une chaîne de montagnes. En 1871, la promesse de construire un chemin de fer qui relierait la côte du Pacifique au reste

VOICI LE  CANADA

du Canada persuade la Colombie-Britannique d'entrer dans la Confédération.

La population

La majorité des résidents de la Colombie-Britannique sont de souche britannique, mais la population est enrichie par les immigrants et les descendants d'immigrants de toutes nationalités. Plus de 100 000 habitants de la province descendent des milliers de Chinois venus participer à la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique à la fin du XIXe siècle. Quant à eux, les Japonais ont commencé à arriver en Colombie Britannique vers 1890, en tant que marchands et pêcheurs. Aujourd'hui, Vancouver possède la deuxième plus importante communauté chinoise d'Amérique du Nord. Plus de 60 000 habitants de la Colombie-Britannique sont originaires des Indes et 16 000 du Japon. Les habitants de la Colombie-Britannique de souche asiatique ont apporté une contribution importante à la vitalité économique et culturelle de la province.

La population autochtone de la Colombie-Britannique, qui avait commencé à décliner à l'arrivée des premiers colons Européens, vit maintenant un important renouveau. Les Amérindiens, dont le nombre ne cesse d'augmenter (plus de 165 000 en 1991), ont mis sur pied de solides organisations autochtones. Ce regain d'énergie coïncide avec une renaissance culturelle et artistique des Autochtones.

La Colombie-Britannique continue d'être un pôle d'attraction pour les Canadiens et les étrangers : 40 000 personnes s'y établissent chaque année et sa population actuelle dépasse les 3,3 millions d'habitants, soit 12 p. 100 de la population canadienne. Victoria (la capitale provinciale) et Vancouver regroupent près de 60 p. 100 de la population de

la province. L'agglomération de Vancouver, port d'échouage le plus important de la côte Pacifique en Amérique du Nord, compte plus de 1,5 million d'habitants, ce qui en fait la troisième plus importante ville canadienne.

L'économie

L'économie de la province repose sur ses grandes ressources naturelles, en particulier sur de riches forêts qui occupent 56 p. 100 de sa surface totale. Les résineux de ces forêts sont transformés en bois d'oeuvre, en papier journal, en pâtes et papiers, en bardeaux et en bois de fente; ils représentent environ 50 p. 100 du bois tendre du Canada.

Le tourisme constitue le deuxième secteur économique d'importance. Chaque année, environ 15 millions de personnes visitent la Colombie-Britannique. Les montagnes Rocheuses, avec leurs parcs d'une superficie de plus de 5 millions d'hectares, restent la plus grande attraction touristique. Elles sont suivies de près par la région côtière avec ses plages, ses sentiers pédestres, ses colonies d'artistes, ses réserves fauniques, ses lieux d'observation des baleines et autres attractions. Les îles de la Reine-Charlotte, dont une partie du territoire forme depuis peu un parc, attirent également un nombre croissant de visiteurs. Elles sont restées à l'état naturel en maints endroits et elles possèdent des espèces végétales uniques. Le village haida abandonné de Ninstints a été jugé d'une importance historique et culturelle telle que l'UNESCO l'a classé lieu du patrimoine mondial.

L'exploitation minière est le troisième secteur économique de la province. Le cuivre, l'or et le zinc sont respectivement les principaux métaux extraits en Colombie-Britannique; le soufre et l'amiante en sont les principaux minéraux industriels. Ses ressources les plus importantes,

toutefois, sont le charbon, le pétrole et le gaz naturel.

L'agriculture et la pêche, surtout la pêche au saumon, constituent deux autres secteurs clés de l'économie de la Colombie-Britannique, dont les vaches laitières sont parmi les plus productives du Canada. Les vallées intérieures du sud, principalement celles de l'Okanagan, sont renommées pour leurs vergers, leurs vignobles et leur industrie vinicole. Le climat plus frais et plus humide de la basse vallée du Fraser permet d'obtenir de très bonnes récoltes de baies et de légumes.

Quoique reposant encore en grande partie sur les ressources, l'industrie de transformation subit actuellement une diversification graduelle grâce aux industries de haute technologie et informatiques liées aux télécommunications et aux industries aérospatiales et sous-marines. De toutes les provinces, la Colombie-Britannique est celle qui possède le marché d'exportation le plus équilibré, divisé entre les États-Unis, le Japon, la Communauté européenne et les pays en bordure du Pacifique. 



Les Territoires du Nord-Ouest

La géographie

Les Territoires du Nord-Ouest (T.N.O.) comprennent la totalité du Canada au nord du 60^e parallèle, sauf le Yukon et certaines parties du Québec et de Terre-Neuve. Ils s'étendent sur 3 560 kilomètres jusqu'au pôle Nord, et sur 4 256 kilomètres de l'est à l'ouest, couvrant une superficie de 3 426 320 km², et incluant les îles des baies d'Hudson, de James et d'Ungava.

Il fut un temps où les Territoires du Nord-Ouest comprenaient la totalité de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Yukon ainsi que la majeure partie du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Aujourd'hui, ils demeurent la plus vaste subdivision politique au Canada, avec 34,1 p. 100 de la superficie totale du pays. Les Territoires du Nord-Ouest sont divisés en trois districts : Keewatin, Mackenzie et Franklin.

Un des éléments les plus impressionnants des Territoires du Nord-Ouest est sans contredit le fleuve Mackenzie, un des plus longs cours d'eau au monde avec ses 4 241 kilomètres. On retrouve dans les Territoires du Nord-Ouest les mêmes divisions géographiques qu'au Yukon : la taïga, ceinture de forêt boréale encerclant la zone subarctique et la toundra, plus au nord, dans l'Arctique. En raison du climat rude, la toundra est une région rocailleuse à la végétation rabougrie.

Il existe deux grandes zones climatiques dans les T.N.-O. : subarctique et arctique. Les températures moyennes en janvier sont de -23 °C (subarctique) et de -26 à -33 °C (arctique) et, en juillet, de 21 °C (subarctique) et de 10 °C (arctique). Comme au Yukon, la

grande variation de l'ensoleillement au cours de l'année a une influence considérable sur le climat : entre 20 et 24 heures d'ensoleillement en juin et jusqu'à 24 heures de noirceur en décembre.

L'histoire

Il y a 10 000 ans, les ancêtres des Indiens Dénés vivaient sur les rives du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les premiers Inuit auraient traversé le détroit de Béring il y a environ 5 000 ans, se répandant vers l'est le long de la côte arctique.

Les Vikings, qui se rendirent en bateau dans l'est de l'Arctique vers l'an 1000, furent les premiers européens à explorer la région.

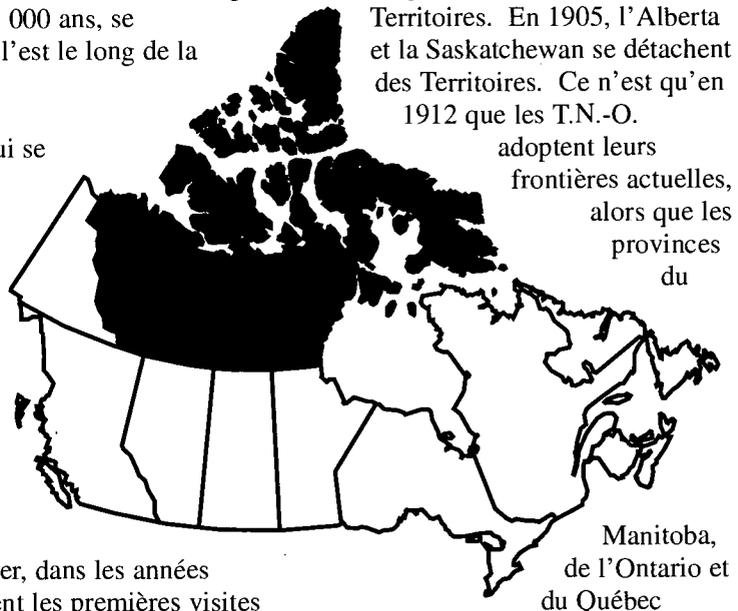
Toutefois, les expéditions de Martin Frobisher, dans les années 1570, constituent les premières visites attestées effectuées par un explorateur dans les Territoires du Nord-Ouest. En 1610, Henry Hudson débarque brièvement sur la rive ouest de la baie qui porte maintenant son nom, alors qu'il cherche un passage vers l'Asie. Sa découverte incite d'autres explorateurs à pénétrer plus avant dans les terres.

Avec l'arrivée des commerçants de fourrure à la fin des années 1700 et celle des baleiniers dans les années 1800, la vie commence à changer sensiblement. Les Européens transforment le Nord, apportant avec eux une nouvelle économie et un nouveau mode de vie. Avec l'arrivée

des commerçants de fourrure, des missionnaires et des fonctionnaires, des collectivités se constituent autour des postes de traite, des écoles de mission et des postes de la Gendarmerie royale du Canada.

En 1870, le gouvernement britannique remet au Canada la responsabilité d'administrer les Territoires du Nord-Ouest. Dix ans plus tard, le gouvernement britannique annexe au Canada les îles de l'Archipel arctique, lesquelles se greffent alors aux Territoires. En 1905, l'Alberta et la Saskatchewan se détachent des Territoires. Ce n'est qu'en 1912 que les T.N.-O.

adoptent leurs frontières actuelles, alors que les provinces du



Manitoba, de l'Ontario et du Québec

s'agrandissent.

À l'époque de la Deuxième Guerre mondiale, l'exploration minière et l'armée jouent un rôle dans le développement du Nord, ce qui suscite un intérêt plus grand du reste du Canada envers les T.N.-O.

Le gouvernement des T.N.-O. a, en grande partie, les mêmes responsabilités que les gouvernements provinciaux : impôts, organismes municipaux, éducation, gestion de la faune, santé et services hospitaliers, gestion des forêts, logement, services sociaux et développement économique. Sa compétence ne

VOICI LE  CANADA

s'étend pas à l'administration des terres et des ressources, y compris le rythme et l'envergure de l'exploitation des ressources, ni aux droits sur le sous-sol et l'eau. Cependant, en vertu d'une entente conclue en 1988 au sujet de la négociation d'un accord sur l'énergie du Nord, les territoires vont obtenir la gestion et le contrôle des ressources pétrolières et gazières terrestres et partageront, avec le gouvernement fédéral, la responsabilité à l'égard des ressources marines renouvelables.

Comme au Yukon, la question du règlement des revendications territoriales autochtones émerge dans les années 1970. En 1984, une entente finale est conclue avec les Inuvialuit de l'ouest de l'Arctique, qui accorde à quelque 2 500 personnes 91 000 km² de terres, une indemnité financière, des fonds pour le développement social, des droits de chasse et un plus grand rôle dans la gestion de la faune et la conservation et la protection de l'environnement.

En 1992, les Gwich'in règlent une revendication territoriale globale portant sur 22 422 km² de terres dans la partie nord-ouest des T.N.-O. et 1 554 km² au Yukon, des droits d'exploitation du sous-sol, une partie des redevances sur les ressources provenant de la vallée du fleuve Mackenzie, des transferts de capitaux non imposables, des droits de chasse, un plus grand rôle dans la gestion de la faune, des terres et de l'environnement ainsi que le droit de préemption sur diverses activités liées à la faune.

En 1993, une entente finale est conclue avec la Fédération Tungavik du Nunavut, la revendication territoire globale la plus importante jamais réglée au Canada. Elle apporte à 17 500 Inuit de l'est de l'Arctique 350 000 km² de terres, une indemnité financière, le droit de toucher une partie des redevances provenant de

l'exploitation des ressources, des droits de chasse et un plus grand rôle dans la gestion des terres et de l'environnement. En outre, l'accord engage le gouvernement fédéral à mener à bien un processus qui divisera les T.N.-O. et créera le nouveau territoire du Nunavut.

La population

Les T.N.-O. sont la seule région du Canada où les Autochtones forment la majorité de la population (30 525 sur 52 238). La plupart vivent dans de petites collectivités; Yellowknife, la capitale, compte plus de 15 000 habitants.

Les Inuit, nom qui signifie «le peuple» en inuktitut, constituent le principal groupe autochtone. Les collectivités inuit sont souvent composées de gens de cultures et de langues différentes. La plupart, toutefois, ont un dialecte caractéristique. En général, la langue inuit est «vivante» et la majorité des enfants inuit apprennent l'inuktitut comme langue maternelle.

Dans l'ouest de l'Arctique, les Dénés habitent les forêts et la toundra depuis 2 500 ans. Auparavant nomades, ils vivent aujourd'hui dans des collectivités, mais beaucoup utilisent encore les techniques traditionnelles de chasse, de piégeage et de pêche. Il existe quatre grands groupes culturels et linguistiques dénés : Chipewyan, Dogrib, Slavey (nord et sud) et Gwich'in (Loucheux).

L'économie

L'industrie minière, dont la production est évaluée à 800 millions de dollars, est de loin le principal secteur privé de l'économie des T.N.-O. L'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières sont aussi importantes, bien que tributaires des vastes fluctuations des marchés mondiaux.

Les activités de subsistance traditionnelles des Autochtones, la pêche, la chasse et le piégeage, ont également un effet sur l'économie des T.N.-O. La pêche sportive et la chasse au gros gibier jouent également un petit rôle. On y encourage actuellement la pêche commerciale en eau douce et en eau salée. La capture des animaux à fourrure demeure importante, apportant un revenu supplémentaire à un grand nombre de familles autochtones.

L'art et l'artisanat inuit apportent plus de revenus à un plus grand nombre de personnes que toute autre activité économique. Une personne sur 14 en âge de travailler dans les T.N.-O. gagne un certain revenu de cette façon.

Depuis peu, le tourisme prend de l'importance. Les T.N.-O. offrent des paysages variés et d'une grande beauté, propices à la pêche, à l'observation de la faune et à d'autres activités de plein air.

Le règlement des revendications territoriales du Nord ouvre la voie à un accroissement de l'activité économique à laquelle tous peuvent prendre part et contribuer. Toutefois, le développement, qui est accepté et nécessaire à la prospérité économique, doit être géré de façon à ne pas menacer l'écosystème arctique fragile et les modes de vie traditionnels des habitants du Nord.

La Stratégie pour l'environnement arctique (SEA), mise en place par le gouvernement fédéral en 1991 dans le cadre de son Plan vert, invite les habitants du Nord à participer à des travaux visant à protéger l'environnement arctique. Elle aide également les collectivités à élaborer leurs propres plans environnementaux. 



Le Yukon

La géographie

Le territoire du Yukon, situé dans le nord-ouest du Canada, couvre une superficie de 483 450 km². Ce territoire montagneux a vaguement la forme d'un triangle bordé au sud par la Colombie-Britannique, à l'ouest par l'État américain de l'Alaska et à l'est par les Territoires du Nord-Ouest. La pointe septentrionale du triangle vient tremper dans les eaux glacées de la mer de Beaufort. Le mont Logan, qui avec ses 6 000 mètres d'altitude est le sommet le plus élevé du Canada, se situe dans le sud-ouest du Yukon.



Le Yukon peut être divisé en deux grandes régions géographiques : la taïga et la toundra. La taïga, ceinture de forêt boréale encerclant la zone subarctique, englobe la majeure partie du Yukon. La toundra se situe dans la plaine de la région arctique; à cause du climat rude, cette vaste région rocailleuse n'a qu'une végétation rabougrie.

Le climat est subarctique. L'altitude élevée de la majeure partie du territoire, combinée au climat semi-aride, fait en sorte que les étés sont relativement chauds: la température atteint fréquemment 25 °C ou plus

durant les longues journées estivales. En hiver, la température varie entre 4 et -50 °C dans le sud, pouvant encore descendre légèrement si l'on va plus au nord.

Au-delà du «Cercle arctique», (66 ° de latitude nord), le Yukon est réputé pour son «soleil de minuit» puisque durant trois mois, en été, le soleil ne se couche pratiquement pas. En hiver, par contre, la noirceur tombe et l'on ne voit presque pas la lumière du jour pendant trois mois.

L'histoire

Le nom «Yukon» a été utilisé pour la première fois en 1846 par un commerçant de la Compagnie de la

Baie d'Hudson, John Bell, d'après le mot indien loucheux Yuchoo, qui signifie «la plus grande rivière».

Le fleuve Yukon vient au cinquième rang pour sa longueur en Amérique du Nord.

Le Yukon a été la première région du Canada à être habitée par l'homme. Les anthropologues estiment que les ancêtres des Amérindiens ont pu s'y installer il y a 10 000 à 25 000 ans, venus d'Asie par une bande de terre qui traversait alors la mer de Béring.

Les premiers visiteurs européens modernes sont des explorateurs russes qui parcourent la côte au XVIIIe siècle et commercent avec les Indiens. Sir John Franklin mouille au large de la côte arctique du Yukon en 1825 et la Compagnie de la Baie d'Hudson pénètre à l'intérieur des

terres dans les années 1840.

Les commerçants américains arrivent après la vente de l'Alaska aux États-Unis par la Russie, en 1867. Avec la découverte d'or près de Dawson City en 1896, le Klondike devient l'une des régions les plus peuplées du Nord-Ouest canadien. Cet accroissement soudain de la population pendant la ruée vers l'or incite le gouvernement fédéral à céder au Yukon plus de pouvoir politique. En 1898, le Yukon est officiellement constitué pour assurer la juridiction canadienne; la Loi sur le Yukon prévoit la nomination d'un commissaire et la création d'une assemblée législative élue.

Quelque 40 ans plus tard, durant la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis construisent la route de l'Alaska, ouvrant un nouvel accès terrestre au Yukon. En 1979, le gouvernement canadien inaugure la première route canadienne traversant le Cercle arctique, le Dempster Highway, ouverte à longueur d'année.

En tant que territoire, le Yukon n'a pas le statut de province, bien qu'il ait acquis une forme de gouvernement semblable à celle des provinces en 1979. Le gouvernement canadien conserve son autorité administrative sur les eaux, les terres et les forêts ainsi que sur l'exploitation des ressources non renouvelables (minerais, pétrole et gaz).

Toutefois, l'Accord Canada-Yukon sur le pétrole et le gaz a été signé en 1993; il mènera au transfert des pouvoirs sur les ressources pétrolières et gazières terrestres du gouvernement fédéral au gouvernement du Yukon. Cet accord prévoit un engagement à négocier la gestion des ressources pétrolières et

gazières dans la mer de Beaufort et garantit au Yukon une participation aux recettes tirées de l'exploitation des réserves de pétrole et de gaz situées sur terre et dans la mer.

D'autres ententes ont été signées pour le transfert de pouvoirs dans les domaines des forêts, des pêches et des transports.

Le gouvernement fédéral exploite des infirmeries dans tous les grands centres. Tous les autres programmes gouvernementaux, tels les services de police, les services sociaux, les transports, le développement économique, les programmes de ressources humaines, les impôts, les services communautaires, le tourisme, le logement, la justice et l'éducation, sont administrés par le gouvernement du Yukon.

L'émergence des négociations sur les revendications territoriales des Indiens du Yukon remonte aux années 1970. En 1993, le Conseil des Indiens du Yukon, le gouvernement du Canada et le gouvernement territorial du Yukon ont conclu une entente-cadre finale. Cette entente définit les conditions des règlements définitifs des revendications territoriales dans le territoire. Des ententes finales ont été aussi conclues avec la Première Nation Vuntut Gwich'in, la Première Nation Champagne et Aishihik, le Conseil Teslin Tlingit et la Première Nation Nacho Nyak Dun. Les ententes consacrent les titres fonciers de ces populations et comportent le versement de sommes d'argent, la cession de terres ainsi que la participation aux conseils de gestion de la faune et à d'autres instances.

En plus du règlement des revendications territoriales, les Premières Nations ont également négocié des accords relatifs à l'autonomie gouvernementale qui leur donnent plus de contrôle sur l'utilisation des terres visées par les règlements et un plus grand pouvoir

dans des domaines comme la langue, les soins de santé, les services sociaux et l'éducation.

La population

Les vastes forêts intérieures du Yukon ont été occupées par les Athapascans, ethnie amérindienne dont les traditions culturelles et linguistiques remontent à plus de 1 000 ans. Aujourd'hui, il en existe six groupes distincts : Kutchin, Han, Tutchone, Inland Tlingit, Kaska et Tagish.

Actuellement, 27 797 personnes vivent au Yukon, dont 23 p. 100 sont Autochtones. Près de 60 p. 100 de la population réside à Whitehorse, capitale du Yukon.

L'économie

L'exploitation minière, principale industrie du Yukon, représente plus de 30 p. 100 de l'activité économique. Le tourisme, qui offre l'expérience d'une région sauvage à l'environnement unique et relativement intact, est une autre source d'emplois et de services. Pour réduire la dépendance envers ces deux industries et le gouvernement, des efforts ont été consacrés récemment à la promotion d'autres secteurs, comme l'industrie forestière.

Le commerce des fourrures est important pour environ 3 p. 100 de la population, surtout autochtone. Une petite industrie de la pêche existe à Dawson City; on y exporte du saumon et on y vend d'autres poissons aux consommateurs locaux.

L'agriculture, coûteuse par rapport à la moyenne nord-américaine, est une industrie relativement peu développée mais qui prend de l'expansion. Bien que la croissance de l'industrie agricole soit limitée par le climat et la rareté des terres productives, les nouveaux programmes de recherche augurent bien.



L'histoire

Empruntant une bande de terre qui unissait alors la Sibérie à l'Alaska, les Autochtones seraient arrivés d'Asie il y a 30 000 ans; certains se sont installés au Canada, alors que d'autres ont préféré continuer plus au sud. À l'arrivée des explorateurs européens, le Canada était habité par différents peuples autochtones qui, selon leur environnement respectif, étaient nomades ou sédentaires, chasseurs, pêcheurs ou agriculteurs.

Le premier contact entre les Autochtones et les Européens a sans doute eu lieu il y a un millier d'années, alors que des Vikings venus d'Islande séjournèrent brièvement sur l'île de Terre-Neuve. Pourtant, ce n'est que 600 ans plus tard que les Européens commencent à explorer réellement le pays.

Les premiers postes coloniaux

À la recherche d'un nouveau passage vers les riches marchés de l'Orient, les premiers explorateurs français et anglais sillonnent les eaux de l'Amérique du Nord. Ils établissent des postes de commerce en cours de route, les Français choisissant les rives du Saint-Laurent, des Grands-Lacs et du Mississippi; les Anglais, celles de la Baie d'Hudson et de la côte Atlantique. Si les explorateurs Cabot, Cartier et Champlain n'ont jamais trouvé de route vers la Chine et l'Inde, ce qu'ils ont découvert était tout aussi précieux: des eaux regorgeant de poissons et un vaste territoire où abondaient les castors, les renards, les ours, tous très recherchés pour leurs fourrures.

La création d'établissements permanents par les Français et les Anglais commence vers 1600 pour s'intensifier tout au long du XVIIe siècle. L'activité économique entraînée par la colonisation ne garantit cependant pas l'autonomie: toujours à la merci de la traite des fourrures pour leur survie

économique, les colonies de Nouvelle-France et de Nouvelle-Angleterre dépendent de leurs mères patries sur le plan politique et militaire.

Inévitablement, l'Amérique du Nord devient l'enjeu d'une âpre rivalité opposant l'Angleterre à la France. Après la chute de la ville de Québec en 1759, le Traité de Paris octroie à l'Angleterre tous les territoires français situés à l'est du Mississippi, à l'exception des îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, au sud de l'île de Terre-Neuve.

Soumis désormais à l'autorité britannique, les 65 000 francophones du Canada ont pour unique objectif de conserver leurs traditions, leur langue et leur culture. L'Angleterre adopte l'Acte de Québec en 1774, lequel reconnaît officiellement le droit civil français et garantit la liberté religieuse et linguistique.

Un grand nombre de colons britanniques, surnommés «loyalistes» à cause de leur allégeance à l'Empire britannique, fuient les États-Unis d'Amérique après la Proclamation de l'indépendance en 1776 et viennent chercher refuge en sol canadien. Ils s'établissent principalement dans les colonies de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que sur les rives des Grands Lacs.

La croissance démographique entraîne, en 1791, la création du Haut-Canada (l'Ontario actuel) et du Bas-Canada (le Québec), chacun doté d'un gouvernement représentatif. En 1837 et 1838, des rébellions agitent les deux colonies, ce qui pousse les Britanniques à les réunir en une seule: le Canada-Uni. En 1848, la nouvelle province est dotée d'un gouvernement responsable, sauf en ce qui concerne la politique étrangère. Le Canada-Uni accroît ainsi son autonomie, tout en restant intégré à l'Empire britannique.

La naissance d'une nation

Les colonies britanniques d'Amérique du Nord, soient le Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, croissent et prospèrent indépendamment les unes des autres. Cependant, à la suite de la Guerre civile américaine, la puissance grandissante des États-Unis amène certains politiciens à penser qu'une union des colonies britanniques les protégerait contre une annexion éventuelle aux États-Unis. C'est ainsi que le 1er juillet 1867, par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Canada-Est, le Canada-Ouest, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick s'unissent en une seule nation: le Dominion du Canada.

Le gouvernement de ce nouveau pays s'inspire du régime parlementaire britannique, avec son gouverneur général (le représentant de la Couronne) et son Parlement, composé de la Chambre des communes et du Sénat. Le Parlement a le pouvoir de légiférer sur les questions d'intérêt «national» (l'impôt et la défense nationale) tandis que les provinces ont autorité sur les questions d'intérêt «particulier» (telles que la propriété, les droits civils et l'éducation).

L'expansion vers l'Ouest

Dans les années qui suivent la formation de la Confédération, le Canada élargit ses frontières vers le nord-ouest. Le Canada rachète donc la Terre de Rupert - une vaste région s'étendant sur des milliers de kilomètres au sud et à l'ouest de la Baie d'Hudson, laquelle avait été concédée par Charles II d'Angleterre à la compagnie de la Baie d'Hudson, en 1670.

Cette expansion vers l'Ouest ne s'effectue pas sans créer de tensions. En 1869, Louis Riel prend la tête du soulèvement des Métis, dans le but de défendre leurs droits

VOICI LE  CANADA

ancestraux sur ces terres. Un accord est conclu en 1870 et une nouvelle province est découpée dans la Terre de Rupert: le Manitoba.

Colonie de la Couronne depuis 1858, la Colombie-Britannique s'unit aux autres provinces du Dominion en 1871 avec la promesse qu'une voie ferrée la reliera au reste du pays; l'Île-du-Prince-Édouard suit son exemple en 1873. En 1898, le Yukon, territoire situé au nord du pays, est officiellement reconnu territoire canadien afin d'y protéger les intérêts du pays durant la ruée vers l'or du Klondike. En 1905, deux nouvelles provinces sont découpées dans la Terre de Rupert: l'Alberta et la Saskatchewan; ce qui reste du territoire est baptisé Territoires du Nord-Ouest. Terre-Neuve préfère rester une colonie britannique jusqu'en 1949, date à laquelle elle devient la dixième province du Canada.

La création de nouvelles provinces coïncide avec une vague d'immigration vers le Canada, surtout dans l'Ouest. L'immigration culmine en 1913 avec un chiffre record de 400 000 nouveaux arrivants. Durant la période de prospérité mondiale qui précède la Guerre le Canada s'élève au rang de puissance industrielle et agricole.

La maturité

Le rôle important joué par le Canada au cours de la Première Guerre mondiale lui vaut, par la suite, une représentation distincte de celle de la Grande-Bretagne au sein de la Société des nations. Son esprit d'indépendance s'affirme de plus en plus et, en 1931, le Statut de Westminster confirme son autonomie constitutionnelle presque totale face à la Grande-Bretagne.

Comme le reste du monde, le Canada subit l'épreuve de la crise économique de 1929. Un travailleur sur quatre se retrouve sans emploi, tandis que les

provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba sont ravagées par la sécheresse. Ironie du sort, c'est son rôle dans le ravitaillement des armées alliées durant la Seconde Guerre mondiale qui tire le Canada de cette crise. À la fin du conflit, le pays se classe au quatrième rang des puissances industrielles.

L'économie poursuit son développement depuis la Seconde Guerre mondiale. La croissance économique, combinée aux programmes sociaux mis sur pieds par le gouvernement - allocations familiales, régimes de pensions, assurance-santé et assurance-chômage - ont permis aux Canadiens et aux Canadiennes de jouir d'un niveau de vie élevé dans des conditions enviables.

On a également observé certains changements en ce qui concerne l'immigration. Alors qu'avant-guerre la plupart des immigrants venaient des îles britanniques ou d'Europe orientale, depuis 1945 le Canada s'est mis à accueillir un nombre croissant de ressortissants d'Europe méridionale, d'Asie, d'Amérique du Sud et des Antilles, enrichissant ainsi la mosaïque multiculturelle de la population.

Simultanément à la maturation et au développement du pays, le Canada a établi sa réputation et son influence sur la scène internationale. C'est ainsi que le Canada non seulement fait partie de l'ONU depuis sa création, mais il est le seul pays à avoir pris part à toutes ses grandes opérations de maintien de la paix. Il est, en outre, membre du Commonwealth, de la Francophonie, du Groupe des sept grandes nations industrialisées ainsi que des pactes de défense de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) et du NORAD (Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord).

Le dernier quart de siècle a vu les

Canadiens et les Canadiennes aux prises une fois de plus avec la question fondamentale de l'unité nationale. En 1980, par suite du mécontentement éprouvé par de nombreux francophones du Québec, on a consulté la population de cette province par référendum afin de déterminer si elle devrait ou non jouir d'une plus grande autonomie politique face au Canada, mais la majorité s'est déclarée en faveur du statu quo.

En 1982, l'évolution vers une réforme constitutionnelle majeure a été couronnée par la signature de la Loi constitutionnelle, par laquelle l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et ses diverses modifications devinrent les Lois constitutionnelles de 1867-1975. La Constitution, la Charte des droits et libertés ainsi que sa formule générale d'amendement redéfinissent les fonctions et pouvoirs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, tout en renforçant les droits des individus et des groupes ethno-culturels.

Deux efforts majeurs furent entrepris dans le but d'améliorer le régime constitutionnel: l'Accord du lac Meech, en 1987, qui ne reçut pas la sanction de toutes les provinces et ne put être mis en oeuvre, et l'Accord de Charlottetown en 1991. La signature de l'Accord de Charlottetown aurait permis des réformes constitutionnelles et sénatoriales majeures. Lors d'un référendum pancanadien tenu le 26 octobre 1992, la population rejetta définitivement l'Accord.

Fondé par deux peuples que l'histoire a opposés, enrichi par l'apport de cultures, de langues et de religions diverses ainsi que par la contribution des peuples autochtones, se distinguant par sa géographie diversifiée, le Canada était appelé à être inévitablement un pays de compromis. L'unité dans la diversité, telle pourrait être la devise du Canada. L'esprit de modération et de tolérance qui caractérise la Confédération canadienne est garant de sa survie. 



Le gouvernement

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, un État fédéral et une démocratie parlementaire; il est doté de deux langues officielles et de deux systèmes de droit: le droit civil et la Common Law. En 1982, la Charte des droits et libertés a été intégrée dans la Constitution.

La Constitution canadienne a d'abord été une loi britannique, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867; jusqu'en 1982, toute modification de la Constitution nécessitait la sanction du Parlement britannique. Depuis le rapatriement de la Constitution en 1982, c'est-à-dire quand les Canadiens et les Canadiennes ont obtenu le droit de modifier la Constitution au Canada, cette loi fondamentale est désormais désignée sous le nom de Loi constitutionnelle de 1867.

La monarchie

Aujourd'hui encore, le Canada est une monarchie, comme à l'époque de la colonie française ou sous le régime britannique. Bien que, depuis 1867, il ait eu un gouvernement autonome à titre de Dominion de l'Empire britannique, le Canada n'a acquis sa complète indépendance qu'en 1931 par le Statut de Westminster, à l'instar de toutes les autres colonies britanniques.

La reine d'Angleterre, Elisabeth II, est la reine du Canada et également la souveraine d'autres royaumes. En tant que reine du Canada, elle délègue ses pouvoirs à un gouverneur général canadien. Le Canada est donc une monarchie constitutionnelle où la reine règne mais ne gouverne pas.

Le régime fédéral

En 1867, les 33 «Pères de la Confédération canadienne» ont opté

pour le fédéralisme comme forme de gouvernement. Un État fédéral réunit plusieurs collectivités politiques différentes; le gouvernement central s'occupe des questions communes à toutes les composantes de l'État, tandis que les administrations locales ou régionales se chargent des objectifs propres à chacune.

Au Canada, les compétences du Parlement central, ou fédéral, comprennent la défense nationale, le commerce interprovincial et international, l'immigration, le système bancaire et monétaire, le droit criminel et les pêcheries. Les tribunaux ont également confié au Parlement fédéral certains pouvoirs, notamment dans le domaine de l'aéronautique, la navigation, les chemins de fer, les télécommunications et l'énergie atomique.

Les législatures régionales ou provinciales ont compétence dans les domaines de l'enseignement, la propriété et les droits civils, l'administration de la justice, les services hospitaliers et la santé, les ressources naturelles sur leur propre territoire, la sécurité sociale et les institutions municipales.

Le système parlementaire

Le système parlementaire canadien a des origines britanniques. Conformément aux traditions du Parlement britannique, le Parlement canadien est formé de la Reine (représentée au Canada par le gouverneur général), du Sénat et de la Chambre des communes.

Le Sénat, ou la Chambre haute, est modelé sur la Chambre des Lords du Royaume-Uni. Ses 104 membres, nommés et non élus, sont partagés essentiellement entre les quatre

grandes régions du Canada : les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest. Le Sénat a les mêmes pouvoirs que la Chambre des communes, à quelques exceptions près.

La Chambre des communes est le principal organe législateur. Elle compte 295 députés, soit un représentant ou une représentante pour chacune des 295 circonscriptions électorales. La Constitution canadienne exige l'élection d'une nouvelle Chambre des communes au moins une fois tous les cinq ans. Comme au Royaume-Uni et aux États-Unis, les Canadiens et les Canadiennes ne votent que pour élire le représentant de leur circonscription, et il n'y a qu'un seul tour de scrutin.

Dans chaque circonscription, le candidat élu est celui ou celle qui recueille le plus de suffrages, même si cela représente moins de la moitié du vote total. Les candidats étant affiliés à un parti politique reconnu, bien que quelques-uns se présentent comme indépendants, le parti qui obtient le plus grand nombre de sièges forme habituellement le gouvernement. Le gouverneur général demande au chef de ce parti de devenir premier ministre.

Le véritable pouvoir exécutif appartient au Cabinet, sous l'autorité du premier ministre. Celui-ci est habituellement le chef du parti qui possède le plus grand nombre de sièges à la Chambre des communes et il possède une vaste autorité. De façon générale, le premier ministre choisit les ministres parmi les députés du parti au pouvoir.

Si, au sens strict, le premier ministre et le Cabinet sont les conseillers de la reine, en réalité le pouvoir appartient au Cabinet et le chef de l'État (le

gouverneur général) suit ses conseils. Le Cabinet élabore la politique gouvernementale et en est responsable devant la Chambre des communes. Le gouvernement, qui compte environ 25 ministres, assume ses fonctions par la voie des ministères fédéraux, de conseils spéciaux, de commissions et des sociétés d'État.

L'évolution politique

Le Canada, colonie autonome depuis 1867, est passé au stade d'État indépendant suite à sa participation à la Première Guerre mondiale et obtint l'indépendance de jure grâce au Statut de Westminster en 1931. La Constitution de 1867 comportait une grave lacune : puisqu'elle ne comprenait pas de formule générale d'amendement, il fallait s'adresser au Parlement de Londres pour toute modification de la loi fondamentale.

Il aurait fallu combler cette déficience lors de la signature du Statut de Westminster en 1931. Pourtant, ce n'est qu'en 1981 que le gouvernement fédéral et les provinces, à l'exception du Québec, ont pu s'entendre, après de nombreuses tentatives, sur la formule d'amendement, intégrée depuis dans la Loi constitutionnelle de 1982. Dorénavant, la Constitution ne peut être modifiée qu'au Canada.

Un régime en évolution

Au fil des ans, le régime constitutionnel canadien s'est modifié, parfois profondément, mais toujours progressivement et sans heurts. Au cours des années 80 et 90, deux importants efforts furent entrepris en vue d'une réforme. L'Accord du Lac Meech, en 1987, visait à ramener le Québec au sein de la famille constitutionnelle canadienne, en remplissant cinq conditions constitutionnelles posées par le Québec. Ces demandes portaient sur la participation des

provinces à la nomination des juges de la Cour suprême et des sénateurs, la formule d'amendement dans la Constitution, une augmentation des pouvoirs des provinces en matière d'immigration, une réduction du pouvoir fédéral en matière de dépenses et une déclaration constitutionnelle reconnaissant le Québec comme une «société distincte».

L'Accord du Lac Meech n'a pas obtenu l'approbation législative de toutes les provinces et du gouvernement fédéral, telle qu'exigée par la formule d'amendement de 1982, et sa mise en œuvre n'a pas été possible.

En 1991-1992, une autre ronde de réformes constitutionnelles fut lancée, menant à l'Accord de Charlottetown. Appuyé par le Premier ministre fédéral, les 10 premiers ministres provinciaux, les deux chefs de gouvernement territorial et quatre chefs de nations autochtones, l'Accord prévoyait une réforme sénatoriale et des changements dans la division des pouvoirs législatifs entre le fédéral et les provinces. Il était en faveur de l'autodétermination des peuples autochtones et reconnaissait le Québec comme société distincte. L'Accord a cependant été rejeté par la population canadienne lors d'un référendum national, le 26 octobre 1992.

Le parlementarisme demeure aujourd'hui la forme de gouvernement privilégiée par la population canadienne. Quant au fédéralisme et au partage des pouvoirs qui en découle, il s'agit de la seule formule pouvant tenir compte à la fois des réalités géographiques, de la diversité des communautés culturelles ainsi que d'un double patrimoine juridique et linguistique. 



Le système juridique

Le Canada est un pays jeune, certes, mais le droit canadien est riche en traditions. Les principes de *common law* qu'appliquent la plupart des provinces canadiennes ont pris naissance dans l'Angleterre médiévale. Quant aux principes qui régissent le Code civil du Québec, ils remontent encore plus loin puisqu'ils viennent de l'Empire romain en passant par la France.

Le patrimoine juridique du Canada procède essentiellement de ces traditions, mais celles-ci ont été adaptées pour répondre aux besoins particuliers des Canadiens et des Canadiennes. Les tribunaux veillent à ce que la loi soit interprétée et appliquée en fonction de la réalité contemporaine.

La Constitution canadienne

Au Canada, le droit et l'ordre judiciaire sont enchassés dans la Constitution. Elle définit les gouvernements fédéral et provinciaux, leur mode d'élection et les pouvoirs de chacun. En outre, elle énonce les droits et libertés fondamentaux des citoyens et des citoyennes, que tous les gouvernements sont tenus de respecter.

La Constitution détermine un régime fédéral de gouvernement; le pouvoir de faire des lois est ainsi partagé entre le Parlement du Canada et les législatures provinciales.

Les gouvernements provinciaux ont compétence pour légiférer en ce qui concerne notamment l'éducation, les droits de propriété, l'administration de la justice, les hôpitaux, les municipalités, ainsi que d'autres questions d'ordre local ou privé. En outre, ils sont habilités à établir des gouvernements locaux ou

municipaux, lesquels peuvent réglementer certaines matières, par exemple le stationnement ou les normes de construction locales.

Le gouvernement fédéral s'occupe des questions qui concernent l'ensemble du Canada, telles que le commerce, la défense nationale, l'immigration et le droit pénal. Il a également juridiction sur les Autochtones comme sur les terres réservées aux Autochtones.

La Charte des droits et libertés

En 1982, la Charte des droits et libertés a été intégrée à la Constitution canadienne. La Charte énonce les droits fondamentaux des personnes se trouvant au Canada : toute personne qui estime que ses droits ont été violés peut en appeler devant les tribunaux. Les tribunaux ont également le pouvoir de déclarer nulle toute loi fédérale ou provinciale qui n'est pas conforme à la Charte.

La Charte protège les droits et libertés suivants :

- les libertés fondamentales, qui comprennent la liberté d'expression, la liberté de religion, la liberté d'association et la liberté de réunion pacifique;
- les droits démocratiques, selon lesquels tout Canadien et toute Canadienne a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales;
- la liberté de circulation, qui comprend le droit de se déplacer, de s'établir et de travailler où que ce soit au Canada;
- les droits linguistiques, notamment le droit de recevoir

les services du gouvernement fédéral en français ou en anglais, les deux langues officielles du Canada;

- les droits à l'égalité, qui assurent à chacun une protection contre toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la religion, la couleur, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques;
- les garanties juridiques, qui comprennent le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne; le droit d'avoir recours à un avocat en cas d'arrestation; le droit d'être jugé dans un délai raisonnable; le droit d'être présumé innocent tant que la culpabilité n'a pas été prouvée; le droit à la protection contre les perquisitions abusives, l'emprisonnement arbitraire et les peines cruelles ou exceptionnelles.

Depuis 1982, la Constitution reconnaît et confirme les droits des peuples autochtones du Canada, qu'il s'agisse de droits ancestraux ou issus de traités.

Le processus législatif et réglementaire

En adoptant des textes législatifs ou «lois écrites», et en restant dans les limites fixées par la Constitution, le Parlement et les législatures provinciales ou territoriales peuvent créer ou modifier le droit. En cas de conflit, ces «lois écrites» l'emportent d'office sur les précédents de *common law* (non écrits) régissant la même question.

Tout membre du Parlement ou d'une législature provinciale peut proposer une nouvelle loi, mais c'est

VOICI LE  CANADA

généralement le gouvernement qui présente les projets de loi. Tout projet doit être soumis à l'examen de l'ensemble des députés, qui l'étudient et en débattent, et ne devient une loi que s'il est approuvé par la majorité.

Common Law et droit civil

Toutes les lois du Canada ne sont pas des lois écrites. Il existe de nombreuses lois «non écrites» fondées sur les traditions de *common law*, tout particulièrement dans le domaine du droit civil. Le droit civil régit tout ce qui concerne les relations entre particuliers : droit de propriété, affaires familiales et transactions commerciales, par exemple.

Dans neuf des 10 provinces du Canada, le droit civil est régi par la *common law* - ensemble de règles fondées sur les précédents judiciaires. Ainsi, chaque fois qu'un juge prend une décision judiciaire, cette décision établit un précédent qui guidera les autres tribunaux appelés à régler des cas semblables. Le droit canadien est constitué en grande partie de décisions judiciaires et de coutumes élaborées au fil des ans.

Au Québec, toutefois, le droit civil est régi par un code écrit - le Code civil - qui énonce les règles et principes généraux applicables aux différents cas. Contrairement à la pratique suivie en *common law*, lorsqu'un tribunal est saisi d'une cause, le juge recherche d'abord la règle applicable avant de consulter les précédents établis par les décisions antérieures.

Bien que les procédures de la *common law* diffèrent de celles du droit civil, les résultats, eux, diffèrent peu. Les décisions rendues dans des affaires similaires sous le régime des deux systèmes de droit sont généralement très proches.

Les tribunaux

Les lois canadiennes sont interprétées et appliquées par les tribunaux, que

président des juges dont l'indépendance est garantie. Chaque province administre son propre appareil judiciaire, qui statue sur des sujets relevant autant des lois fédérales que des lois provinciales. De plus, le Parlement fédéral a établi une cour d'appel générale pour le Canada et un certain nombre de cours dont la juridiction est spécialisée.

L'ordre judiciaire de chaque province compte généralement deux niveaux. À la base, on trouve la Cour provinciale, qui statue en matière pénale. Ce niveau regroupe également la Cour des petites créances, qui règle les différends privés portant sur de faibles sommes d'argent, ainsi que les tribunaux de la jeunesse et de la famille. À ce niveau, les juges sont nommés par le gouvernement provincial.

Viennent au second niveau les cours supérieures provinciales, dont les juges sont nommés par le gouvernement fédéral. La cour supérieure examine les jugements des affaires criminelles et civiles les plus graves. Au niveau supérieur se trouvent les Cours d'appel provinciales, qui jugent les appels sur les décisions d'un tribunal inférieur.

Le Parlement fédéral a établi la Cour fédérale, qui tranche les cas mettant en cause le gouvernement fédéral et les affaires relatives aux brevets, aux droits d'auteurs et au droit maritime. Il existe aussi une cour canadienne de l'impôt ayant juridiction en matière de revenu fédéral.

Le plus haut tribunal du pays est la Cour suprême du Canada. La Cour suprême examine en appel les jugements des cours supérieures provinciales et de la Cour fédérale; ses décisions sont définitives dans tous les cas.

Outre ces instances judiciaires, les provinces et le Parlement fédéral ont établi un certain nombre de conseils et de tribunaux spécialisés qui

s'occupent de questions d'ordre administratif et réglementaire, notamment en ce qui concerne les permis de radiodiffusion, les normes de sécurité et les relations de travail.

Les services de police

Relevant du gouvernement fédéral, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) est le corps policier national. La GRC assure l'application d'un bon nombre de lois fédérales, particulièrement en matière criminelle et au chapitre des stupéfiants.

La GRC est le seul corps policier présent au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. De plus, huit provinces emploient la GRC pour assurer certains services de police sur leur territoire, notamment en patrouillant les routes et en aidant les forces de sûreté municipales à faire enquête sur les crimes graves. Les provinces de l'Ontario et du Québec possèdent leur propres corps policiers.

À l'échelon local, les forces de sûreté municipales pourvoient aux services généraux de police. Lorsqu'il n'existe pas de force municipale, les services de sûreté sont assurés par la GRC ou par la sûreté provinciale.

Les services juridiques

Dans chaque province, les gens de loi sont réunis au sein d'une corporation professionnelle qui contrôle les normes d'admission à la profession.

Toutes les provinces ont des programmes publics d'aide juridique, qui permettent aux personnes peu fortunées de bénéficier de services juridiques gratuitement ou à peu de frais. Les conditions d'admission à ce programme diffèrent d'une province à l'autre, mais le but est le même dans chaque cas : veiller, au besoin, à ce que tous les citoyens aient accès à une représentation convenable en justice et ce, quelle que soit leur situation pécuniaire. 



L'économie et le commerce

L'économie canadienne est l'une des plus prospères du monde. Pleinement intégré au système mondial, le Canada occupe la huitième place pour les activités commerciales parmi les pays industrialisés à économie de marché et participe activement aux investissements internationaux.

Notre économie a connu une croissance de 2,4 p.100 en 1993 et le gouvernement s'attend à ce que son expansion soit de 3,5 p. 100 en 1994. En dépit de certaines hausses au début de 1994, les taux d'intérêt sont presque tombés au niveau le plus bas jamais enregistré. Cette situation dénote une économie stable qui, grâce à la modération des salaires et à une augmentation de la productivité, peut assurer une croissance durable non-inflationniste.

Le Canada est une nation commerçante. Environ 29,3 p. 100 de sa production totale de produits et de services (PIB) est exportée, principalement aux États-Unis, qui sont de loin son marché le plus important. En effet, c'est vers ce pays que 80,3 p. 100 des marchandises canadiennes ont été exportées en 1993 et c'est lui qui fournit 73 p. 100 des marchandises que nous avons importées. En 1993, les exportations vers les États-Unis ont augmenté de 20 p. 100 et les importations en provenance de ce pays, de 18 p. 100. Le Canada et les États-Unis constituent l'un pour l'autre le plus important partenaire commercial.

Les exportations totales de marchandises vers tous les pays ont atteint 187,3 milliards de dollars en 1993, ce qui constitue une augmentation de 24,7 milliards de dollars, soit 15,2 p. 100 par rapport à leur niveau de 1992. Ces chiffres représentent la plus forte hausse annuelle depuis 1984. Les importations totales se sont accrues de 21,5 milliards de dollars ou de 14,5 p. 100 en 1993 pour atteindre 169,5 milliards de dollars.

L'évolution de l'économie canadienne

Bien que le Canada soit connu dans le monde entier pour sa richesse en matières premières et en produits primaires comme le blé, le pétrole, le bois d'oeuvre et les minéraux, ces dernières années, la structure de l'économie canadienne s'est transformée.

Au cours des 25 dernières années, les exportations de matières premières sont devenues une part moins importante des échanges commerciaux de notre pays et ne représentent plus actuellement qu'environ 20 p. 100 de nos exportations, alors qu'elles en constituaient 40 p. 100 en

1963. Moins de 5,6 p. 100 des travailleurs canadiens sont employés dans le secteur primaire, contre 13 p. 100 en 1963. On a assisté à une tendance semblable dans le secteur manufacturier.

Comme dans bien d'autres pays industrialisés, il s'est produit une évolution dans les emplois vers les industries de services (notamment communautaires, d'affaires et personnels) qui utilisent maintenant environ les deux tiers de la main-d'oeuvre canadienne. En même temps, l'importance croissante des activités exigeant de fortes connaissances, que ce soit au sein de secteurs existant déjà ou en tant qu'entreprises autonomes, a incité l'industrie et les gouvernements à augmenter la formation professionnelle et à encourager l'acquisition de compétences adaptées aux besoins technologiques.

Les investissements

Le Canada est un pays qui attire les investissements. Il offre un climat stable pour les affaires, une main-d'oeuvre qualifiée et une excellente technologie.

À une époque de déréglementation mondiale où la plupart des marchés financiers nationaux s'ouvrent davantage aux capitaux étrangers, un grand nombre d'investisseurs ont été attirés par les conditions offertes au Canada.

Les crédits d'impôt pour la recherche et le développement sont souples et généreux. En moyenne, chaque dollar dépensé pour la recherche et le développement au Canada ne revient qu'à 0,44 dollar, ce qui est nettement moins cher qu'aux États-Unis.

Le Canada non seulement offre les meilleures conditions pour la recherche et le développement, mais aussi les taux d'imposition sur le revenu des sociétés les plus bas de tous les pays du Groupe des Sept (Canada, France, Italie, Allemagne, Japon, Royaume-Uni et États-Unis).

Au cours des années 1970-1990, le Canada a connu le rythme de création d'emplois le plus rapide de tous les pays du Groupe des Sept, alors que son inflation est actuellement inférieure à 2 p. 100 par an, ce qui est le taux le plus bas des pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

Les Canadiens sont fiers de l'universalité de leur système d'assurance-maladie. En effet, ce système donne accès, aux riches comme

aux pauvres, à des soins de santé de haute qualité fournis à un coût nettement inférieur à celui des États-Unis, où de nombreux citoyens ne bénéficient pas d'une assurance-maladie.

En 1991, le coût total des soins de santé au Canada s'est élevé à 40,5 milliards de dollars, soit presque 10 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) du pays (ou 2 140 dollars américains par habitant), dont plus de 70 p. 100 ont été assumés par le gouvernement. Quant aux États-Unis, ils ont dépensé 13,2 p. 100 de leur PIB pour les soins de santé, soit 2 867 dollars américains par habitant.

Les principales sources d'investissements étrangers directs au Canada se trouvent aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Japon et en Allemagne. Ces investissements se sont chiffrés à 145,9 milliards de dollars en 1993, contre 114,9 milliards en 1988, juste avant l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Près de 64 p. 100 des investissements étrangers directs qui sont entrés au Canada de 1989 à 1992 provenaient des États-Unis.

Grâce à l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), les investisseurs bénéficient au Canada d'un accès préférentiel et sûr aux États-Unis et au Mexique. Outre le fait qu'ils apportent des capitaux à l'économie, les investissements au Canada sont accompagnés d'une technologie, de capacités de recherche, de genres d'emplois et de compétences en matière de technique et de gestion qui sont nouveaux.

La main-d'oeuvre

Parmi les pays du Groupe des Sept, le Canada a occupé en 1993 la deuxième place pour la performance économique. De même, sur le marché du travail, seuls le Canada et les États-Unis ont enregistré une certaine augmentation générale de l'emploi en 1993 (1,2 p. 100 et 1,5 p. 100 respectivement).

L'emploi au Canada est en hausse après la période de récession de 1990-1992, où des emplois ont disparu, et une lente reprise. Le taux de chômage devrait diminuer en 1994.

Comme dans les autres pays du Groupe des Sept, le taux de chômage chez les jeunes Canadiens est élevé, soit environ 18 p. 100 en 1993. Pour aider les jeunes à se préparer à relever les défis du marché du travail des années 1990 et de la nouvelle économie mondiale, le Canada a lancé une stratégie d'emploi et d'apprentissage qui aidera les jeunes à passer sans heurt de l'école au monde du travail.

VOICI LE  CANADA

Le GATT : Accord sur l'Uruguay Round

Le 15 avril 1994, le Canada a signé l'Acte final du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) qui renferme les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round. Sous réserve de l'approbation du Parlement, cette signature indique que le Canada accepte pleinement les résultats des négociations commerciales les plus vastes et les plus complexes jamais entreprises. Environ 120 pays se sont engagés à réduire ou à supprimer leurs droits de douane et autres obstacles au commerce.

L'Uruguay Round a créé l'Organisation mondiale du commerce (OMC), donnant ainsi au Canada et à la communauté mondiale un nouvel outil puissant pour lutter contre le protectionnisme et promouvoir la libéralisation du commerce. Notre pays a joué un rôle crucial au moment où a été proposé et élaboré le concept de l'OMC, qui pourrait entrer en vigueur dès le 1er janvier 1995.

Les résultats de l'Uruguay Round vont beaucoup augmenter l'accès du Canada au marché européen et aux marchés en rapide expansion de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique latine.

L'Accord de libre-échange nord-américain

Commercer avec les autres pays est crucial pour la prospérité du Canada. Un quart de notre production dépend du commerce international.

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) avec les États-Unis et le Mexique est entré en vigueur le 1er janvier 1994. L'ALENA augmente l'accès des produits et des services canadiens à ces pays et fait du Canada un pays de choix pour les investisseurs qui cherchent à accéder à tout le continent nord-américain.

Les droits de douane entre le Canada et les États-Unis seront éliminés progressivement d'ici 1998. La réduction sur 10 ans de la plupart des droits avec le Mexique est déjà amorcée. L'ALENA fournit également aux industries de services un meilleur accès aux marchés et permet une plus grande mobilité aux professionnels et aux gens d'affaires qui se rendent dans les pays signataires de l'Accord.

L'Union européenne

Les pays de l'Union européenne (UE) constituent conjointement le deuxième partenaire en importance du Canada pour le commerce et les investissements. En 1993,

après les États-Unis et le Japon, sept des dix principales destinations pour les exportations canadiennes se trouvaient en Europe.

L'UE est le plus grand importateur du monde; ainsi ses importations de l'extérieur de l'Union se sont élevées à 726 milliards de dollars en 1992. Nos échanges commerciaux de marchandises avec l'Europe ont dépassé 32 milliards de dollars en 1993, ce qui représentait presque 10 p. 100 de nos exportations et 12 p. 100 de nos importations.

En 1993, les matières premières ne constituaient que 17 p. 100 des exportations canadiennes vers l'UE. Plus de 75 p. 100 de nos exportations vers cette destination étaient des produits finis ou manufacturés.

Après les États-Unis et le Japon, nos plus importants partenaires commerciaux bilatéraux sont le Royaume-Uni et l'Allemagne. En 1993, les exportations canadiennes vers le Royaume-Uni se sont chiffrées à 2,8 milliards de dollars alors que nos importations en provenance de ce pays atteignaient 4,4 milliards de dollars. Entre 1989 et 1993, nos exportations vers l'Allemagne ont augmenté de 23 p. 100, tandis que nos importations ont diminué de 6,4 p. 100.

Quelque 23 p. 100 des investissements étrangers directs au Canada provenaient de l'Europe en 1993, alors que les Canadiens investissaient près de 23 milliards de dollars sur ce continent.

L'Asie-Pacifique

Les liens économiques du Canada avec les pays de la région de l'Asie-Pacifique se renforcent et se diversifient de plus en plus. Parmi les économies qui connaissent la croissance la plus rapide du monde un bon nombre appartiennent à cette région.

La région de l'Asie-Pacifique a reçu pour plus de 16,6 milliards de dollars d'exportations canadiennes en 1993. Les importations en provenance de cette région se sont élevées à environ 25,1 milliards de dollars. Il est important que les sociétés canadiennes entretiennent des relations commerciales à long terme avec la région pour conserver et élargir ces marchés.

Pour ce faire, le gouvernement du Canada participe activement à des organisations régionales. Notre pays est membre du forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) qui tient des consultations sur les questions économiques et commerciales dans la région.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) comprend la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, l'Indonésie, le Brunéi et

les Philippines. Conjointement, ces pays se placent parmi les 10 principaux marchés d'exportation du Canada. L'ANASE, avec son bassin de population de 337 millions d'habitants, affiche un PIB équivalent à la moitié de celui de la Chine.

Le Canada entreprend d'importantes initiatives en vue d'accroître son commerce sur certains marchés. En mai 1993, le ministre du Commerce extérieur a lancé conjointement avec le secteur privé un plan d'action pour le Japon afin d'informer l'industrie de l'évolution de la conjoncture, l'encourager à adapter ses produits et l'aider à en faire la promotion. En 1993, le Japon a acheté pour 8,5 millions de dollars d'exportations canadiennes, ce qui constitue une augmentation de 13 p. 100 par rapport à l'année précédente.

En 1993, la Chine a été le sixième partenaire commercial du Canada quant à l'importance, et il est prévu que les exportations canadiennes continuent à augmenter. Il y a des possibilités de développer l'infrastructure et les télécommunications, encourager les coentreprises industrielles et élargir les marchés.

L'avenir

Les marchés mondiaux évoluent et offrent des débouchés divers aux entreprises canadiennes en matière de commerce, de technologie et d'investissement. Le développement économique dans le monde et les apports de capitaux vont de plus en plus influencer sur la vie des Canadiens et donner le ton aux changements économiques à l'échelle internationale.

Le secteur des exportations a été récemment l'élément qui a le plus stimulé la croissance économique du Canada. Les nouveaux secteurs d'exportation en plein essor au Canada sont notamment les produits chimiques, le matériel de communication, les logiciels et les services spécialisés.

Le commerce continuera à avoir une grande influence sur la création d'emplois. Un milliard de dollars de nouvelles exportations crée environ 9 000 emplois. En même temps, une bonne gestion monétaire et budgétaire et un contrôle efficace et équilibré des dépenses du gouvernement continueront à faire du Canada un pays qui attire les investissements et le commerce.

Grâce à ses nombreuses ressources naturelles, à sa main-d'oeuvre qualifiée et à son capital-usine moderne, le Canada, riche pays industriel à la technologie de pointe, offre d'excellentes perspectives économiques. 



L'enseignement

L'enseignement au Canada compte 10 systèmes provinciaux et 2 systèmes territoriaux, comprenant des écoles publiques, des écoles «séparées» et des écoles privées.

Lorsque les Canadiennes et les Canadiens, venus d'horizon culturels divers, ont uni leurs efforts pour édifier leur pays, ils ont découvert que pour rallier les nombreuses différences historiques, géographiques et ethniques qui les séparaient, il fallait faire preuve de tolérance et de souplesse. Leurs systèmes d'éducation ont été fondés sur cette diversité-même.

Au Canada, l'enseignement public mixte est gratuit jusqu'à la fin des études secondaires et la loi rend obligatoire la fréquentation scolaire dès l'âge de 6 ou 7 ans jusqu'à 15 ou 16 ans. Au Québec, l'enseignement est également gratuit au niveau post-secondaire dans les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP), qui n'exigent que de minimes frais d'inscription. Dans la plupart des autres établissements d'enseignement postsecondaire, les frais de scolarité sont à la charge de l'étudiant ou de l'étudiante.

En 1993, le Canada consacrait quelque 54,2 milliards de dollars à l'éducation, soit 8 p. 100 de son produit intérieur brut. Ce pourcentage est l'un des plus élevés parmi les pays industrialisés.

Une responsabilité provinciale

La Constitution canadienne confie aux provinces la responsabilité exclusive de l'éducation; il n'y a donc pas de système d'enseignement fédéral au Canada. Bien que fort semblables, les systèmes provinciaux

se distinguent les uns des autres par leurs préoccupations régionales particulières et par les caractéristiques de leur patrimoine historique et culturel. Chaque ministère provincial de l'Éducation, dirigé par un ministre élu, établit des critères et des programmes d'enseignement et accorde des subventions aux établissements d'enseignement de la province.

La responsabilité de l'administration des écoles élémentaires et secondaires est déléguée à des commissions ou des conseils scolaires locaux formés de membres élus. Ces conseils ou commissions établissent les budgets locaux, recrutent le personnel enseignant, s'entendent avec lui sur les conditions de travail et élaborent les programmes scolaires en fonction des directives provinciales.

En matière d'enseignement, le gouvernement fédéral ne joue qu'un rôle indirect. Il assume une partie des coûts de l'éducation postsecondaire, de la formation professionnelle des adultes et de l'enseignement des deux langues officielles, particulièrement l'enseignement de la langue seconde. De plus, il est responsable de l'éducation des Autochtones, des membres des Forces armées et de leurs parents à charge, ainsi que des détenus des pénitenciers fédéraux.

Le gouvernement fédéral, par le biais du Programme de prêts aux étudiants, vient en aide aux étudiants et étudiantes n'ayant pas de ressources financières suffisantes pour poursuivre leurs études. Il fournit des garanties d'emprunt et, dans le cas d'étudiants à plein temps, des subventions sur les intérêts afin d'aider à payer les frais d'enseignement au niveau postsecondaire. Les provinces offrent des programmes supplémentaires de

prêts et de bourses. En 1991-1992, les dépenses provinciales et fédérales pour l'aide aux étudiants se sont élevées à plus de 794 millions de dollars.

Les écoles primaires et secondaires

Au cours de l'année scolaire 1990-1991, cinq millions d'enfants environ ont bénéficié d'un enseignement gratuit. Dans certaines provinces, les jeunes Canadiennes et Canadiens peuvent entrer à la maternelle dès l'âge de quatre ans avant d'accéder, à six ans, à l'école primaire. On leur y inculque des connaissances générales de base sur la langue, les mathématiques et la société, tout en les initiant aux arts et aux sciences.

Dans certaines provinces, des programmes élargis ou accélérés sont offerts aux enfants particulièrement doués. Les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage ou les enfants handicapés suivent des cours conçus à leur intention ou sont placés dans des classes ou des établissements spéciaux. De plus en plus, on a tendance à intégrer un certain nombre d'élèves handicapés à la population scolaire régulière.

En général, les programmes de l'enseignement secondaire comportent deux «filières». La première prépare les élèves à l'université, la seconde à une formation postsecondaire dans un collège communautaire ou un institut de technologie, ou encore les prépare au marché du travail. Des programmes spéciaux sont également offerts aux élèves incapables de suivre les cours normaux.

Aujourd'hui, dans la plupart des provinces, chaque école établit ses propres épreuves d'examen, les

VOICI LE  CANADA

organise et les note. Par contre, dans certaines provinces, les élèves doivent passer un examen de fin de secondaire dans certaines matières clés afin d'accéder au niveau postsecondaire. L'entrée à l'université dans un domaine d'étude dépend donc du choix des cours suivis au secondaire et des notes obtenues; les exigences varient d'une province à l'autre.

Les autres écoles

Pour les parents désireux de donner à leurs enfants une éducation autre que celle des établissements publics, il existe des «écoles séparées» ainsi que des écoles privées. Les lois provinciales autorisent en effet la fondation d'écoles séparées par des groupes religieux. Pour la plupart catholiques, ces écoles «séparées» offrent dans certaines provinces tous les cours allant de la maternelle au secondaire.

Les écoles privées ou indépendantes offrent des programmes de cours extrêmement variés, se basant sur une religion, une langue ou certains objectifs sociaux ou scolaires.

La formation du personnel enseignant

Pendant l'année scolaire 1991-1992, les niveaux élémentaire et secondaire ont employé près de 297 000 enseignants et enseignantes à plein temps. Leur formation professionnelle comporte au moins quatre ou cinq années d'étude: préparation d'un Baccalauréat ès arts, puis minimum d'une année d'étude pour obtenir le diplôme de bachelier en éducation (B. Ed.). Les brevets d'enseignement sont émis par les ministères provinciaux de l'Éducation.

L'éducation postsecondaire

Jusqu'au milieu des années 60, l'éducation postsecondaire a été

presque exclusivement dispensée par les universités. Il s'agissait presque toujours d'établissements privés dont beaucoup avaient une appartenance religieuse. Cependant, au cours des années 60, lorsque le nombre d'inscriptions s'est multiplié et la demande pour un meilleur choix de domaines d'étude a augmenté, des systèmes publics d'enseignement postsecondaire non universitaire ont commencé à se constituer.

Les universités et autres établissements postsecondaires sont tributaires des crédits gouvernementaux. Les frais de scolarité d'université ne représentent, en moyenne, que 17,8 p. 100 des recettes de fonctionnement, lesquelles s'élèvent à 6,6 milliards de dollars.

Les établissements non universitaires d'enseignement postsecondaire portent divers noms: CEGEP, instituts de technologie ou collèges communautaires, par exemple. Ils sont financés par les provinces (parfois à 100 p. 100) et offrent une préparation à des emplois dans des domaines paraprofessionnels, techniques et d'affaires. Certains établissements offrent également des programmes de passage à l'université.

Ces programmes ne sont pas tous postsecondaires puisque certains d'entre eux n'exigent pas de diplôme d'études secondaires. Par exemple, la formation d'un an pour des métiers manuels tels que la menuiserie, la plomberie ou la maçonnerie n'exige, au départ, que le niveau de dixième année.

Tous les établissements cités, de même que les universités, offrent aux adultes le choix entre des études à plein temps et des études à temps partiel. En 1991-1992, on estime que 551 300 étudiantes et étudiants canadiens se trouvaient dans un établissement collégial et 867 300 au niveau universitaire; à peine plus de

60 p. 100 étudiaient à plein temps. Au cours des 20 dernières années, avec l'importance accrue de l'éducation continue, le nombre d'étudiants débordant du groupe d'âge habituel des 18-24 ans a augmenté; en 1990, 24,5 p. 100 de la population universitaire était âgée de plus de 24 ans en comparaison avec 18 p. 100 en 1970-1971.

Actuellement, les femmes représentent plus de 55 p. 100 de la population universitaire totale, et plus de femmes que d'hommes reçoivent des diplômes universitaires. De même, au niveau collégial, plus de 53 p. 100 des étudiants à temps plein et 63 p. 100 des étudiants à temps partiel sont des femmes.

La formation des adultes à tous les niveaux, aussi bien universitaire que professionnelle, est un secteur en pleine croissance. Ainsi, 3,4 millions d'adultes, soit un Canadien sur cinq, ont suivi des cours à temps partiel en 1990.

Des systèmes d'enseignement renommés

Les provinces et les territoires du Canada ont créés des systèmes d'enseignement complets et diversifiés, conçus pour être ouvert à tous et toutes et pour refléter le caractère bilingue et multiculturel de la société canadienne. La qualité de l'enseignement est reconnue dans le monde entier. 



Les femmes

Depuis déjà de longues années, les femmes participent à tous les aspects de la vie canadienne. En 1918, aux termes d'une longue lutte, le droit de vote leur est accordé aux élections fédérales; en 1929, elles aident à renverser un jugement qui, sous prétexte qu'elles n'étaient pas des «personnes» au termes de la loi, empêchait la nomination de femmes au Sénat.

Depuis, la vie des femmes et la société canadienne ont connu de profonds changements. En 1929, moins de 4 p. 100 des femmes travaillent à l'extérieur du foyer; en 1991, 60 p. 100 sont sur le marché du travail. À elle seule, cette tendance a provoqué de profondes métamorphoses de la vie familiale.

Les femmes et leurs familles

Les 25 dernières années ont été marquées par la disparition de la famille «traditionnelle», où le père était le seul soutien de famille et où la mère restait au foyer sans recevoir de rémunération afin de s'occuper des enfants et de s'acquitter des tâches ménagères. En 1992, seulement 16 p. 100 des familles canadiennes appartenaient encore à ce type. Alors qu'aujourd'hui la plupart des familles sont des couples à salaire double avec ou sans enfants, 16 p. 100 des familles sont dirigées par la mère seule.

Le changement le plus frappant est peut-être l'augmentation du nombre de mères dont les enfants sont en bas âge et qui travaillent hors du foyer. Un nombre record de 69 p. 100 des mères de familles biparentales dont tous les enfants sont âgés de moins de 6 ans sont maintenant sur le marché du travail, alors que 47 p. 100 des mères de familles monoparentales sont dans la même situation.

Il n'est pas surprenant que cette évolution rapide du mode de vie familial ait mis à l'ordre du jour les questions de garde d'enfants ainsi que la répartition du travail et des responsabilités familiales. On estime que 60 p. 100 des familles avec un enfant de moins de 13 ans ont besoin d'aide pour faire garder cet enfant pendant le travail des parents. Par le biais d'allocations et de crédits d'impôt, le gouvernement fédéral fournit approximativement un milliard de dollars chaque année pour l'aide à la garde d'enfants.

Dans tous les secteurs, les femmes jouissent du droit de prendre un congé de maternité sans pénalité, généralement pour une période de 17 semaines. Un congé parental supplémentaire de 24 semaines, pouvant être pris par le père ou la mère, est offert aux travailleurs oeuvrant dans certains domaines, notamment dans la fonction publique fédérale, les banques, les sociétés de transports et de communications.

Outre ces droits concernant les congés non-payés, l'assurance-chômage accorde 15 semaines de prestations de maternité aux mères, alors que les pères naturels ou les parents adoptifs reçoivent 10 semaines de prestations parentales.

Les femmes et l'économie

Les femmes représentent 45 p. 100 de la population active du Canada, comparé à 36 p. 100 en 1975. En fait, près des trois-quarts de toute la croissance en main-d'oeuvre, entre 1975 et 1991, est redevable de l'entrée de femmes sur le marché du travail. Elles ont toutefois encore tendance à être cantonnées dans les secteurs à faible revenu dits «féminins»: le travail de bureau, la vente, les services, l'enseignement,

les soins infirmiers. D'autre part, le nombre de femmes travaillant à leur propre compte a grimpé de 172 p. 100 depuis 1975. Aujourd'hui, 30 p. 100 des personnes qui travaillent à leur propre compte sont des femmes.

Il existe toujours un écart salarial entre les hommes et les femmes: en 1993, le salaire des femmes travaillant à plein temps représentait en moyenne 72 p. 100 du salaire masculin. Des lois sur l'équité salariale sont en vigueur au niveau fédéral depuis plus d'une décennie et sont également en cours d'intégration dans plusieurs juridictions provinciales, dont relève la majeure partie de la main d'oeuvre canadienne. Ces lois sont fondées sur une évaluation des emplois prenant en considération les conditions de travail ainsi que les aptitudes, les efforts et les responsabilités nécessaires à son accomplissement.

Les entreprises employant plus de 100 personnes et les compagnies désireuses de faire affaire avec le gouvernement fédéral sont également soumises à un programme d'équité en matière d'emploi. Le patronat de ces entreprises doit présenter un rapport annuel sur les progrès accomplis quant à l'intégration des femmes ainsi que d'autres groupes cibles dans leurs effectifs.

Près du quart des travailleuses ont un emploi à temps partiel et ce pourcentage n'a guère changé depuis 10 ans. Cette situation illustre une tendance générale de l'économie canadienne vers les emplois à temps partiel, notamment dans le secteur des services, où oeuvrent la majorité des femmes.

On constate de plus en plus, au Canada comme ailleurs, une «féminisation de la pauvreté»

affectant les mères de familles monoparentales et leurs enfants ainsi que les femmes âgées. Les femmes à la tête de familles monoparentales se classent maintenant parmi les plus pauvres des couches défavorisées : presque 62 p. 100 des familles vivant sous le seuil de la pauvreté sont dirigées par des femmes seules.

Si la pauvreté diminue généralement chez les personnes âgées, grâce à des programmes comme les prestations de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les femmes âgées, surtout celles qui n'ont jamais été sur le marché du travail, demeurent désavantagées.

Une des clés de l'égalité économique des femmes est l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation. Parmi les femmes âgées de plus de 15 ans, 40 p. 100 possèdent au moins un diplôme d'études secondaires; plus de 10 p. 100 des femmes ont un diplôme universitaire. Au premier cycle universitaire, on retrouve plus de 53 p. 100 de femmes dans les rangs des étudiants à plein temps. Les gouvernements des provinces, des territoires et du fédéral travaillent ensemble afin d'éliminer les stéréotypes sexuels des programmes d'études, des manuels scolaires et des conseils d'orientation. Ils encouragent également une participation féminine accrue en mathématiques, en sciences et en technologie.

Les femmes et le gouvernement

La Charte des droits et libertés, intégrée dans la constitution canadienne, garantit depuis 1985 l'égalité des femmes et des hommes, et prévoit des mesures corrigeant la discrimination fondée sur le sexe, discrimination également interdite par la loi fédérale et les 10 lois provinciales sur les droits de la personne.

Le gouvernement fédéral, les 10 provinces et les deux territoires ont chacun un ministre du Cabinet responsable du Statut de la femme, des services s'occupant des questions féminines dans le cadre de la fonction publique et, dans la plupart des cas, un conseil consultatif. Il existe une coopération suivie entre ces divers organismes et services.

En outre, le Canada s'est engagé à respecter plusieurs accords internationaux, en particulier la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que les Stratégies prospectives d'action de Nairobi, adoptées par l'ONU en 1985. Il poursuit activement ses efforts en faveur de l'égalité des sexes au sein d'autres organismes internationaux comme le Commonwealth et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les femmes jouent un rôle de plus en plus actif sur la scène politique à tous les niveaux. En juin 1993, la Très Honorable Kim Campbell est devenue la première femme à être nommée première ministre du pays et, lors des élections fédérales de la même année, les femmes ont remporté 53 des 295 sièges de la Chambre des Communes, pourcentage le plus élevé de toute l'histoire du Canada. Les femmes sont également présentes en tant que premières ministres, chefs de parti et députées au niveau provincial/territorial. C'est toutefois au niveau municipal et dans les conseils scolaires qu'elles sont les plus nombreuses.

Les femmes militantes

L'obtention de droits politiques fondamentaux, au début du siècle, a ouvert la voie au mouvement féministe actuel, mieux organisé et de plus grande envergure. Dans les années 60, des femmes, individuellement ou au sein

d'organisations féminines, ont convaincu le gouvernement fédéral d'établir une Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. L'important rapport de la Commission a jeté en 1970 les bases de la politique et des lois relatives aux femmes canadiennes pour leur assurer l'égalité.

Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, organisme non gouvernemental d'abord créé pour veiller à ce que les recommandations de la Commission soient mises en oeuvre, sert aujourd'hui d'organisation-cadre à plus de 560 groupes représentant plus de 3 millions de femmes.

Il existe près de 70 organismes nationaux et des milliers de groupes de femmes provinciaux, régionaux et locaux.

La poursuite des objectifs

Malgré les nombreux progrès accomplis, les femmes ne jouissent pas encore d'une égalité véritable. Il importe d'adopter des politiques permettant aussi bien aux femmes qu'aux hommes de mener de front vie professionnelle et vie familiale, de prendre des mesures pour répondre aux besoins des familles monoparentales et de contrer la violence faites aux femmes et aux enfants. Pour les Canadiennes, la voie à emprunter est évidente : il faut continuer de provoquer des changements et veiller à ce que les décideurs de tous les niveaux maintiennent leurs efforts pour faire progresser la situation des femmes, tant sur le plan national qu'international. 



La géographie

Situé dans la partie septentrionale du continent nord-américain, le Canada a une superficie de 9 970 610 km², ce qui, en étendue, en fait le deuxième pays du monde, après la Russie. De l'est à l'ouest, le Canada traverse six fuseaux horaires.

La devise du Canada, «D'un océan à l'autre», est géographiquement inexacte : le pays est non seulement bordé par l'Atlantique et le Pacifique, mais aussi par l'océan Arctique, ce qui lui vaut le titre de pays au littoral le plus long. Au sud, le Canada fait face aux États-Unis sur 8 892 km; dans l'Arctique, ses îles s'avancent jusqu'à 800 km du Pôle Nord. De l'autre côté de l'océan Arctique se trouve la Russie.

La plus grande partie du pays possède un climat septentrional rude et seulement 12 p. 100 de ce territoire immense se prête à l'agriculture. Aussi, la plupart des 27 millions de Canadiens et de Canadiennes vivent-ils sur une bande de terre de quelques centaines de kilomètres de large, s'étirant le long de sa frontière méridionale de l'Atlantique au Pacifique, là où le climat est le plus doux.

Survolant le Manitoba ou le nord de l'Ontario en été, on découvre plus d'eau que de terre : des lacs de toutes tailles, si nombreux qu'on ne peut pas les compter. Le Canada renferme un septième de l'eau douce existant dans le monde. Outre les Grands Lacs, qu'il partage avec les États-Unis, il possède de nombreux fleuves ainsi que des étendues d'eau douce.

Le Canada se divise en sept régions bien distinctes, tant par leur paysage que par leur climat.

1. La côte du Pacifique

Baignée par les courants d'air chaud et humide venant du

Pacifique, échancrée de profonds fjords et protégée des tempêtes du Pacifique par l'île de Vancouver, la côte de la Colombie-Britannique jouit du climat le plus tempéré de tout le pays.

La côte ouest de l'île de Vancouver reçoit annuellement des quantités exceptionnelles de pluie, ce qui explique son climat de forêt pluviale tempérée. Bien qu'on n'y retrouve pas la diversité d'espèces d'une forêt pluviale tropicale, la côte ouest de l'île possède néanmoins les arbres les plus âgés et les plus grands de tout le pays : thuyas géants (appelés cèdres rouges de l'Ouest) de 1 300 ans et sapins de Douglas atteignant 90 mètres de hauteur.

2. La cordillère

Dans la jeune région s'étendant de la Colombie-Britannique jusqu'à l'est de la frontière albertaine, on rencontre montagnes escarpées et hauts plateaux. Le parc provincial Garibaldi, au sud de la Colombie-Britannique, et le mont Edziza au nord révèlent une activité volcanique récente.

Les montagnes Rocheuses, la Chaîne côtière et d'autres chaînes de montagne d'orientation nord-sud ont posé des problèmes de taille lors de la construction de la voie ferrée et des routes transcontinentales. Les pics les plus élevés du Canada ne se trouvent pourtant pas dans les Rocheuses, mais dans les monts Saint-Élie, une extension de la Cordillère s'étendant, au nord, jusqu'au Yukon et en Alaska. C'est au sud-ouest du Yukon que se dresse le mont Logan (6 050 mètres), le sommet le plus élevé du pays, dominant le plus vaste champ de glace qui existe au sud du cercle arctique.

Des névés alpins aux profondes vallées caractérisées, parfois, par des conditions désertiques, la Colombie-Britannique frappe par sa diversité. C'est ainsi que sur les versants abrités des vents, on retrouve des zones de pluviosité très basse, obligeant les agriculteurs de la vallée de l'Okanagan à irriguer leurs vergers et leurs vignobles.

3. Les Prairies

En traversant les Prairies, on ne voit, à perte de vue, que champs de blé et de canola mûrissant sous un ciel sans fin. C'est que les plaines de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba comptent parmi les plus riches régions productrices de céréales au monde.

Une surprise attend pourtant les curieux qui, de Brooks, en Alberta, bifurquent vers le nord et pénètrent dans la vallée de la rivière Red Deer. Dans un environnement quasi désertique, on y découvre des formes étranges, les «cheminées de fées», sculptées dans le grès par l'eau et le vent. L'érosion a également découvert quelques-unes des plus grandes concentrations de dinosaures fossilisés au monde.

Les roches sédimentaires des Prairies renferment de vastes réserves de pétrole, de gaz naturel et de potasse qui font de l'Alberta la principale province canadienne productrice de pétrole.

4. Le Bouclier canadien

Immense mer intérieure, la Baie d'Hudson occupe le cœur du Canada et est entourée de la région rocheuse du Bouclier canadien. Le Bouclier, la plus vaste unité géographique canadienne, s'étend du Labrador à l'est jusqu'à Kingston (près du lac Ontario) au sud, et se

VOICI LE  CANADA

prolonge au nord-ouest jusqu'à l'océan Arctique.

On considère le Bouclier comme le noyau du continent nord-américain. Il constitue le socle d'une série de montagnes anciennes dont les gneiss et les granits datent de 3,5 milliards d'années, soit les trois quarts de l'âge de la Terre. Érodé par le flux et le reflux des glaciers, le Bouclier ne possède qu'une couche de terre très mince où croît une forêt boréale d'épinettes, de sapins, de mélèzes et de pins.

Le Bouclier renferme une abondance de minéraux : or, argent, zinc, cuivre et uranium. Aussi est-ce là que sont nées les grandes agglomérations minières : Sudbury et Timmins en Ontario, Val-d'Or au Québec, ainsi que Flin Flon et Thompson au Manitoba.

5. Les Grands Lacs et la vallée du Saint-Laurent

C'est au sud du Québec et de l'Ontario, territoire relativement restreint, que bat le cœur de l'industrie canadienne. La moitié de la population s'y est établie et 70 p. 100 des biens en proviennent. C'est justement dans cette région que l'on retrouve Montréal et Toronto, les deux plus grandes villes du pays.

La région possède par ailleurs de riches terres agricoles, comme celles de la péninsule du Niagara. La présence des grands lacs Érié et Ontario y adoucit le climat, augmentant le nombre de jours où la terre ne gèle pas et permettant la culture de raisins, de pêches, de poires et d'autres fruits.

Les Grands Lacs et la vallée du Saint-Laurent sont le royaume de l'érable à sucre. Durant l'automne, les feuilles de cet arbre - qui constituent l'emblème national du Canada - tournent au rouge, à l'orange et au doré. Au printemps, on recueille la sève de l'érable; une fois évaporée,

elle se transforme en un délicieux sirop. Les premiers autochtones d'Amérique du Nord connaissaient déjà cette friandise et son mode de préparation.

6. L'Atlantique et les Appalaches

Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve sont les plus petites provinces canadiennes, et les premières à accueillir des Européens. On a trouvé les signes d'un établissement Viking dès l'an 1000 à l'Anse-aux-Meadows, à Terre-Neuve.

Le passage de divers courants marins et l'existence d'une plate-forme continentale peu profonde s'avancant jusqu'à 400 kilomètres au large de la côte est ont fait des Grands Bancs de Terre-Neuve l'une des zones les plus poissonneuses du monde, longtemps jugée, à tort, inépuisable. On s'efforce actuellement d'y contrôler la pêche.

Prolongement de l'ancienne chaîne des Appalaches, les provinces de l'Atlantique offrent généralement un paysage de basses montagnes, de plateaux escarpés et de côtes profondément découpées. L'agriculture prospère dans les vallées, telle la vallée du fleuve Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, ou celle d'Annapolis en Nouvelle-Écosse.

Située dans le golfe du Saint-Laurent, l'Île-du-Prince-Édouard, au relief vallonné et au sol rouge et fertile, ne représente que 0,1 p. 100 de la superficie du pays. C'est la plus petite province canadienne.

7. L'Arctique

Au nord de la limite des arbres, le pays acquiert une âpre beauté. Durant un court été, où il fait presque constamment clair et où une profusion de fleurs envahissent la toundra, la température peut atteindre 30 °C. Mais l'implacable hiver, long et

terriblement froid, y est une saison de ténèbres.

L'Arctique ne se situe plus aujourd'hui aux frontières de l'inaccessible. On peut se rendre en voiture jusqu'à Inuvik, dans le delta du Mackenzie; toutes les agglomérations sont desservies par l'avion; la plupart ont l'électricité, possèdent des magasins et sont dotées de services médicaux.

Au nord de la terre ferme, on découvre une multitude d'îles semées dans un dédale de détroits et de bras de mer dont les plus célèbres forment le légendaire «Passage du Nord-Ouest», la route vers l'Orient qu'ont cherchée une multitude d'explorateurs.

Faisant preuve d'un esprit d'autonomie grandissant, les Inuit, autrefois appelés Esquimaux, remplacent peu à peu des toponymes usités par de nouveaux tirés de leur propre langue, l'Inuktitut. C'est ainsi que la population de Frobisher Bay a décidé de renommer la communauté «Iqualuit», ou «lieu du poisson».

Les parcs, des musées vivants

Partir à la découverte du Canada vaut sans doute mieux que toutes les lectures possibles. Dans les parcs nationaux et provinciaux, on peut admirer les paysages les plus variés et observer la faune protégée dans son habitat naturel : de Pointe-Pelée, paradis des ornithologues où les oiseaux migrateurs font escale après avoir franchi le lac Érié, jusqu'aux glaciers et fjords d'Auyuittuq («le pays qui ne dégèle jamais»), sur la terre de Baffin, dans l'Arctique, ou dans la forêt pluviale de l'île de Vancouver, ou encore sur les falaises et massifs abrupts de Gros Morne, à l'ouest de Terre-Neuve.

Qu'ils soient petits ou grands, les parcs canadiens reflètent à merveille la diversité d'un pays immense dont ils sont, en quelque sorte, les musées vivants.



L'environnement

Dans le monde entier, on reconnaît que croissance économique et protection de l'environnement vont de pair. C'est là le message du développement durable, notion que la communauté mondiale a fait sienne à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ou Sommet de la Terre, tenue à Rio de Janeiro en 1992.

C'est un message que les Canadiens et les Canadiennes prennent très au sérieux. Ils ont la chance de jouir d'un haut niveau de vie et d'un riche patrimoine environnemental. Mais ils savent qu'ils doivent agir avec sagesse pour que les générations futures profitent des mêmes avantages.

Voilà pourquoi le Canada a appuyé fermement le Sommet de la Terre et a pris part aux grandes conventions et ententes internationales visant à protéger l'environnement mondial. Voilà aussi pourquoi il prend des mesures, à l'échelle nationale, pour harmoniser les politiques économiques et les politiques de l'environnement, et faire de la protection de l'environnement un élément essentiel dans tous les secteurs de la société.

Une responsabilité partagée

Dans le cadre du système fédéral canadien, le gouvernement fédéral et les provinces se partagent la responsabilité de l'environnement. Les questions d'ordre interprovincial et international relèvent du gouvernement fédéral, tandis que la gestion des ressources naturelles incombe aux provinces et aux territoires. La protection de l'environnement passe donc par la collaboration et la concertation entre ces ordres de gouvernement. Au niveau fédéral, c'est le ministère de l'Environnement qui a la responsabilité première des questions d'environnement.

Par ailleurs, les municipalités jouent un rôle important en appuyant la mise en application des lois et des règlements canadiens sur l'environnement. Des organisations non gouvernementales travaillent à sensibiliser la population aux questions environnementales et à l'inciter à l'action.

Les entreprises canadiennes relèvent le défi en adoptant des pratiques écologiques et en tirant profit des possibilités économiques offertes par l'augmentation de la demande de produits et de services écologiques. Et, enfin, des milliers de citoyens s'efforcent de changer leurs comportements quotidiens afin de contribuer à la protection de l'environnement.

Eau, air et sols

Le Canada dispose d'environ 9 p. 100 des eaux douces de la planète tandis que son littoral, le plus long du monde, s'étend sur 244 000 km. Toutefois, l'urbanisation et le développement industriel imposent de lourdes pressions sur ces précieuses ressources en eau et le Canada prend des mesures pour remédier à cette situation.

Ainsi, le Canada s'est doté d'une politique nationale de gestion de l'eau. Déjà, 80 p. 100 des Canadiens sont desservis par une station d'épuration. À la faveur de plans d'action, on forme des partenariats pour assainir le bassin du Fraser, les Grands Lacs, le Saint-Laurent et les ports de l'Atlantique. Pour régler les problèmes de pollution, le Canada et les États-Unis coordonnent leurs efforts, par exemple pour éliminer les émissions causant les pluies acides et améliorer la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

On évalue aussi les effets des contaminants commerciaux, chimiques et industriels et des effluents industriels rejetés dans l'environnement. Ceux qui sont jugés toxiques sont strictement limités, comme dans le cas de l'industrie des pâtes et papiers, où des règlements contribuent à atténuer l'incidence des effluents des papeteries sur l'environnement.

Afin de surveiller la qualité de l'air dans les villes canadiennes, un Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique a été créé en 1989 dans le cadre d'un projet fédéral-provincial. Des ententes conjointes dans ce domaine visent à régler le problème du smog urbain.

Par ailleurs, le Plan national de réduction des déchets a pour objectif de diminuer de 50 p. 100, d'ici l'an 2000, le volume des déchets générés au Canada. Par exemple, en 1988, le volume de déchets d'emballage généré au Canada s'élevait à 5,41 millions de tonnes par année. En 1990, ce volume avait été réduit de 14 p. 100 et en 1992, de 21 p. 100. Dans le cadre du Programme national d'assainissement des lieux contaminés, on a commencé à nettoyer 31 décharges de déchets dangereux abandonnées au Canada.

De façon plus globale, un plan d'action sur la santé et l'environnement a pour but d'apporter des solutions aux problèmes de santé humaine liés à la pollution environnementale.

Les ressources renouvelables

À l'échelle de la planète, le Canada se distingue surtout par l'abondance de ses terres. De sa superficie totale d'environ 9 970 610 km², 24 p. 100 servent à l'exploitation forestière et 7 p. 100 à l'agriculture. Dans ces secteurs de l'économie canadienne, le Canada adopte actuellement des pratiques durables. En 1992, les ministres des Forêts, des groupes d'autochtones, l'industrie, des syndicats et des organismes environnementaux ont approuvé une stratégie nationale sur les forêts, qui préconise une gestion des forêts en fonction du développement durable plutôt qu'en fonction d'un rendement soutenu. Cette stratégie comprend notamment des programmes pour l'établissement de 10 forêts modèles et la plantation d'arbres dans l'ensemble du pays. Le Canada appuie vivement la Déclaration de principes sur les forêts adoptée au Sommet de la Terre et y voit la base d'une éventuelle convention mondiale sur les forêts.

Pour favoriser le développement durable de l'industrie agro-alimentaire canadienne, l'Initiative en vue d'un développement durable en agriculture appuie la recherche, le transfert de technologies, l'aide au développement et l'éducation. Le gouvernement fédéral s'occupe des questions d'intérêt national, dont la protection des ressources génétiques, la

VOICI LE  CANADA

réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'élaboration de stratégies de lutte contre les insectes. En ce qui concerne les questions d'intérêt régional, des ententes bilatérales sont conclues avec les provinces et les territoires, notamment pour la conservation des sols et de l'eau, la préservation des habitats fauniques et la gestion de la pollution et des déchets.

Le Canada est un gros exportateur de poisson: il occupe le cinquième rang mondial pour la valeur des exportations. Toutefois, au début des années 1990, les stocks d'un certain nombre de poissons de fond de la côte atlantique du Canada ont connu un déclin marqué, notamment les stocks de «morue du Nord», le poisson de fond le plus important de la côte Atlantique du Canada. Pour remédier à cette situation, le Canada a déclaré un moratoire sur la pêche à la morue du Nord en 1992, et sur d'autres stocks de poissons de fond en 1993.

Le déclin de ces peuplements pourrait être attribuable à des conditions environnementales rigoureuses, à la surpêche et, peut-être, à une prédation accrue par les phoques. La surpêche par des bateaux étrangers hors de la zone de pêche canadienne de 200 milles a été identifiée comme facteur clé du déclin des peuplements de poissons plats se trouvant tant à l'intérieur de la zone de pêche canadienne de 200 milles qu'à l'extérieur, en haute mer.

Au Sommet de la Terre, le Canada a demandé que se tienne une conférence des Nations Unies destinée à recommander des mesures de contrôle pour la surpêche en haute mer. Au cours de la première séance de la conférence, qui a eu lieu en 1993, le Canada et d'autres États côtiers ont présenté la version préliminaire d'une convention préconisant l'amélioration des droits des États côtiers sur les stocks de poissons chevauchant les zones de pêche de 200 milles.

Espèces et espaces exceptionnels

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada se sont engagés publiquement à achever, d'ici l'an 2000, les réseaux d'aires protégées représentant les régions terrestres du pays. Ils se sont également engagés à

accélérer la protection des régions marines du pays, ainsi que les habitats fauniques jugés essentiels à la survie des espèces sauvages. Pour atteindre ces objectifs, il faudra mettre en réserve au moins 12 p. 100 de la superficie du pays dans des aires protégées. Le Réseau national des parcs, commencé en 1885, a atteint 60 p. 100 de son objectif; pour l'achever, il ne reste que 16 autres régions terrestres à représenter d'ici la fin du siècle.

Pour appuyer la Convention de Ramsar relative aux terres humides d'importance internationale, le gouvernement canadien a adopté la Politique fédérale sur la conservation des terres humides en 1992. Il a en outre protégé 32 milieux humides dont la superficie totale est plus grande que les milieux protégés par l'ensemble des pays signataires de la Convention. D'autres sites sont à l'étude. Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, auquel ont adhéré le Canada et les États-Unis en 1986, fait participer des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux à la conservation des habitats des oiseaux d'eau migrateurs. Une nouvelle loi fédérale protège les espèces animales et végétales en péril et régit le commerce de la faune et de la flore. Le Canada a été l'un des premiers pays à signer et à ratifier la Convention sur la diversité biologique adoptée au Sommet de la Terre.

L'Arctique

C'est dans sa partie nord que le Canada compte 40 p. 100 de ses terres, les deux tiers de son littoral marin et 30 p. 100 de ses eaux douces. Ce milieu est très fragile et, malgré son éloignement, il est de plus en plus exposé à des risques comme les polluants atmosphériques transportés sur des centaines ou des milliers de kilomètres.

Pour préserver l'intégrité du Nord, le gouvernement fédéral a lancé la Stratégie de l'environnement arctique, élaborée de concert avec les gouvernements territoriaux, des organismes autochtones et les résidents des régions nordiques. La Stratégie touche quatre domaines: contaminants, déchets, eaux, intégration de l'environnement et de l'économie. Par ailleurs, dans le cadre de la Stratégie de protection de l'environnement arctique,

le Canada collabore avec ses voisins de l'Arctique pour protéger la région.

L'environnement mondial

L'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, l'appauvrissement de la couche d'ozone et les pluies acides sont des questions qui préoccupent grandement la population mondiale. Le Canada entend faire figurer l'environnement à l'ordre du jour des négociations commerciales internationales. Les facteurs environnementaux ont été examinés de près dans les négociations sur l'Accord de libre-échange nord-américain entre le Mexique, les États-Unis et le Canada, et une entente parallèle sur l'environnement, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, a été élaborée et signée par les trois pays. D'ailleurs, le siège de la Commission nord-américaine de coopération environnementale, mise sur pied dans le cadre de cet accord, sera établi à Montréal.

Dans la foulée du Sommet de Rio, les Nations Unies ont créé la Commission du développement durable, qui est chargée de suivre les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs du développement durable. À l'instar des autres pays membres de la Commission, le Canada présentera des renseignements sur les activités entreprises pour assurer la mise en oeuvre d'Action 21, un plan d'action global sur l'environnement et le développement convenu à Rio. Les rapports, qui seront présentés périodiquement au cours des quatre prochaines années, aideront les membres de la Commission à se préparer à l'examen général d'Action 21, prévu pour 1997.

Conclusion

Dans le domaine de l'environnement, le Canada s'est engagé à protéger à long terme la santé et la diversité des espèces, à encourager les économies d'énergie et les technologies propres, et à assurer la mise en valeur judicieuse et la pérennité de ses ressources renouvelables, pour le bénéfice des générations futures. 



Le climat

Le climat du Canada se caractérise avant tout par sa diversité, puisque les températures et les précipitations varient d'une région et d'une saison à l'autre.

Même si dans le Grand Nord, les températures ne s'élèvent au-dessus de 0 °C que pendant quelques mois de l'année, la plupart des Canadiens et des Canadiennes vivent dans le sud, à moins de 300 kilomètres de la frontière du pays; ils y connaissent des printemps doux, des étés chauds et des automnes d'une agréable fraîcheur au moins sept mois sur douze. Le paysage canadien se transforme au gré des saisons. Selon que la nature est endormie ou en pleine croissance, les Canadiens et les Canadiennes s'adonnent au ski alpin... ou au ski nautique.

Bien que le passage des saisons affecte la température et le nombre d'heures d'ensoleillement, le déplacement des grandes masses d'air influence également le climat canadien. Bougeant habituellement d'est en ouest, le mouvement de l'air se trouve perturbé lorsque des masses d'air froid et sec descendent de l'Arctique en hiver et, en été, quand l'air chaud des tropiques monte du sud-est. À ces facteurs de changement du climat, il faut ajouter l'effet des chaînes de montagnes, des plaines et des grandes surfaces d'eau.

La côte ouest

La côte de la Colombie-Britannique possède le climat le plus tempéré au Canada, en raison des vents chauds et humides qui soufflent de l'océan Pacifique. Vancouver et Victoria, les villes les plus peuplées de la province, connaissent des étés agréables et relativement secs alors que les hivers y sont doux et humides. Les chutes de neige sont peu fréquentes dans les régions situées à basse altitude et la neige y fond habituellement le jour même.

Le massif montagneux de la cordillère de l'Ouest, qui comprend les chaînes Côtières et les montagnes Rocheuses, empêche l'air chaud et humide du Pacifique d'atteindre la plaine intérieure des Prairies. Cette barrière force l'air humide à s'élever au-dessus des montagnes, où, une fois sur le versant ouest, il se refroidit pour retomber sous forme de fortes précipitations : pluie à basse altitude et neige dans les hauteurs. Les vallées situées entre les chaînes de montagnes reçoivent beaucoup moins de précipitations; elles connaissent des étés

chauds et parfois même torrides.

Les Prairies

S'étendant des montagnes Rocheuses jusqu'aux Grands Lacs, les Prairies se situent dans la partie canadienne de la vaste plaine centrale de l'Amérique du Nord. Cette région est habituée aux hivers froids et aux étés très chauds, avec relativement peu de précipitations. Au sud de la Saskatchewan, par exemple, la moyenne annuelle des précipitations est inférieure à 300 mm. Quant au Manitoba, la province la plus arrosée des plaines centrales, il reçoit environ 500 mm de précipitations par année.

Des printemps pluvieux et des automnes secs ont contribué à faire des Prairies l'une des premières régions de culture céréalière au monde. La production agricole, néanmoins, n'est pas à l'abri de certains risques tels que l'érosion éolienne, les sécheresses, les orages, les tempêtes de grêle et les gels inopportuns au début de l'automne.

Le «chinook» est l'une des particularités climatiques les plus surprenantes des Prairies. En hiver, ce vent chaud et habituellement sec souffle sur une bonne partie du sud de l'Alberta. Le chinook descend des Rocheuses et entraîne des hausses de températures allant jusqu'à 16 °C en une journée.

La région des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Plus de la moitié de la population canadienne vit à proximité des Grands Lacs ou le long du fleuve Saint-Laurent. Dans cette région, les chutes de neige sont abondantes en hiver. En général, les étés sont plus longs et plus humides dans cette région que dans le reste du Canada. Les précipitations varient peu d'année en année et sont assez abondantes pour entretenir quelques unes des meilleures zones agricoles du Canada. La moyenne des températures durant le jour atteint près de 20 °C de la mi-juin à la mi-septembre et il n'est pas rare que sévissent des vagues de chaleur, pouvant durer jusqu'à une semaine, au cours desquelles les températures dépassent les 30 °C. Des journées chaudes et ensoleillées ainsi que des nuits fraîches et toniques font de l'automne une saison très appréciée.

Les provinces de l'Atlantique

L'influence conjuguée des masses d'air continentales et des courants atmosphériques qui soufflent sur l'océan font de l'Atlantique une des régions au climat le plus rude et changeant au Canada. En hiver, lorsque l'air de l'Arctique est bousculé par les fronts résultants des tempêtes maritimes, les températures moyennes peuvent varier considérablement. Les chutes de neige sont assez abondantes et il y a fréquemment du brouillard au printemps et au début de l'été. Le mois le plus chaud est juillet, alors que les températures moyennes oscillent entre 16 et 18 °C.

Le Nord

Au nord des Prairies et de la région fortement peuplée des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la forêt boréale s'étend d'un bout à l'autre du pays. Cette zone est habituellement recouverte de neige pendant plus de la moitié de l'année; «l'été», la période au cours de laquelle la température n'y tombe pas sous 0 °C, dure à peine deux mois. Les précipitations y sont faibles, sauf le long de la côte du Labrador qui subit l'influence des tempêtes de l'Atlantique.

Plus au nord, au-delà de la zone de croissance des arbres, s'étend la région de l'Arctique et la température ne s'y élève au-dessus de 0 °C que quelques semaines par année. En été, le sol de l'Arctique se recouvre d'une végétation à la fois persistante et délicate, mais à un mètre de profondeur la terre est gelée en permanence.

L'adaptation aux conditions climatiques

Au cours des siècles, les Canadiens et les Canadiennes ont appris à prévoir les variations du climat et à se prémunir contre ses caprices. En dépit des innovations protégeant contre froid et chaleur extrêmes (techniques modernes d'enlèvement de la neige, centres commerciaux chauffés ou climatisés, installations récréatives intérieures, édifices à bureaux reliés par des passages abrités), un sentiment de grand respect pour Mère Nature persiste dans le «subconscient national». Du reste, la plupart des Canadiens et des Canadiennes semblent apprécier la ronde des quatre saisons et leurs charmes respectifs. 

VOICI LE  CANADA

Moyennes de températures et de précipitations au Canada

	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Par an
Vancouver (Colombie-Britannique)					
Température					
Maximum quotidien (°C)	5,7	12,7	21,7	13,5	13,5
Minimum quotidien (°C)	0,1	4,9	12,7	6,4	6,1
Moyenne quotidienne (°C)	3,0	8,8	17,2	10,0	9,9
Précipitations					
Pluie (mm)	131,6	74,9	36,1	115,3	1117,2
Neige (cm)	20,6	0,5	0,0	0,0	54,9
Total (mm)	149,8	75,4	36,1	115,3	1167,4
Régina (Saskatchewan)					
Température					
Maximum quotidien (°C)	-11,0	10,5	26,3	11,9	8,9
Minimum quotidien (°C)	-22,1	-2,4	11,9	-1,7	-3,8
Moyenne quotidienne (°C)	-16,5	4,1	19,1	5,1	2,6
Precipitation					
Pluie (mm)	0,5	13,2	58,9	13,6	280,5
Neige (cm)	19,2	8,8	0,0	7,6	107,4
Total (mm)	14,7	20,4	58,9	20,3	364,0
Toronto (Ontario)					
Température					
Maximum quotidien (°C)	-2,5	11,5	26,8	14,1	12,3
Minimum quotidien (°C)	-11,1	0,6	14,2	3,6	1,9
Moyenne quotidienne (°C)	-6,7	6,0	20,5	8,9	7,2
Precipitation					
Pluie (mm)	18,5	56,0	76,6	62,0	664,7
Neige (cm)	32,3	7,3	0,0	1,1	124,2
Total (mm)	45,6	64,0	76,6	63,0	780,8
Montréal (Québec)					
Température					
Maximum quotidien (°C)	-5,8	10,7	26,2	13,0	10,9
Minimum quotidien (°C)	-14,9	0,6	15,4	3,6	1,2
Moyenne quotidienne (°C)	-10,3	5,7	20,8	8,3	6,1
Precipitation					
Pluie (mm)	20,8	62,6	85,6	72,8	736,3
Neige (cm)	47,7	10,9	0,0	2,6	214,2
Total (mm)	63,3	74,8	85,6	75,4	939,7
Halifax (Nouvelle-Écosse)					
Température					
Maximum quotidien (°C)	-0,3	7,8	21,8	13,3	10,6
Minimum quotidien (°C)	-8,9	-0,2	13,1	5,2	2,3
Moyenne quotidienne (°C)	-4,6	3,9	17,5	9,3	6,5
Precipitation					
Pluie (mm)	81,5	94,5	97,8	119,8	1178,1
Neige (cm)	48,9	14,1	0,0	1,8	192,6
Total (mm)	128,9	110,1	97,8	121,7	1370,7
St. John's (Terre-Neuve)					
Température					
Maximum quotidien (°C)	-0,7	4,8	20,2	10,6	8,6
Minimum quotidien (°C)	-7,9	-2,2	10,5	3,4	0,8
Moyenne quotidienne (°C)	-4,3	1,3	15,4	7,0	4,7
Precipitation					
Pluie (mm)	69,3	79,6	77,9	147,4	1163,1
Neige (cm)	83,0	26,8	0,0	4,0	322,1
Total (mm)	147,8	110,4	77,9	151,7	1481,7

Données provenant de *Normales climatiques au Canada / Canadian Climate Normals 1961-1990*, publication du Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada, 1993.



L'agriculture

Élément vital de l'économie canadienne depuis des siècles, l'agriculture garde aujourd'hui une importance capitale dans ses échanges commerciaux internationaux.

Un des plus grands producteurs d'aliments du monde, le Canada est reconnu principalement pour l'excellence de ses céréales, oléagineux et légumes, ainsi que pour ses viandes et produits laitiers. Ses pratiques culturales, ses technologies pour l'alimentation et la fertilisation, son matériel et ses méthodes de gestion ont contribué à assurer la réussite du Canada dans la production et l'élevage.

Le secteur agricole canadien compte quelque 487 000 fermiers, lesquels représentent environ 2 p. 100 de la population du pays et 3,4 p. 100 de sa main d'oeuvre. Le secteur du conditionnement des aliments, des services alimentaires et des industries connexes occupe 1,8 millions de personnes, soit 15 p. 100 de la population active. Environ 8 p. 100 du produit intérieur brut du Canada provient de ces deux secteurs.

Les terres agricoles

Le Canada est un pays de contrastes spectaculaires, tant au niveau du climat que de la géographie ou du type de sols. Deuxième pays du monde par sa superficie, il occupe un vaste territoire occupant plus de 9,9 millions de km² dont seulement 7 p. 100 soit 70 millions d'hectares, sont cultivables. Cette zone fertile forme une étroite bande en bordure de la frontière sud.

L'hiver canadien, qui fait descendre la température au-dessous du point de congélation dans la plupart des régions du pays, constitue un puissant moyen de contrôle biologique: de nombreux insectes porteurs de maladies et autres organismes pathogènes ne peuvent survivre au froid.

La grande diversité des sols et des conditions climatiques font que le Canada compte quatre grandes régions agricoles: l'Atlantique, le Centre, les Prairies et le Pacifique.

1. L'Atlantique

On cultive, dans la région de l'Atlantique, quelques unes des meilleures variétés de pommes de terre en Amérique du Nord. Les cultures horticoles abondent, qu'il s'agisse de pommes ou de «bleuets» (nom donné à la myrtille canadienne). La plupart des cultivateurs s'adonnent à la fois aux cultures commerciales (telles que la culture des fruits, des légumes et du fourrage) et à l'élevage de vaches laitières et de boeufs. On trouve également dans la région de modernes et imposantes installations de conditionnement des aliments.

2. Le Centre

Les riches basses terres du Saint-Laurent s'étendent au Québec et en Ontario, dans la région la plus peuplée du Canada. La région combine à la fois des villes modernes et de vastes étendues de terres agricoles. Plus importante productrice de maïs, la région est également réputée pour le bétail et l'horticulture. Le sirop d'érable et le miel représentent depuis longtemps un appoint non négligeable. Le climat doux du sud de l'Ontario offre suffisamment d'heures d'ensoleillement et de précipitations pour assurer d'excellentes récoltes de raisins, de cerises, de pêches et d'autres fruits.

En raison d'une population locale nombreuse, d'une infrastructure industrielle bien établie et de l'existence d'excellentes voies de transport vers l'extérieur, les plus importantes usines de conditionnement des aliments sont groupées dans cette région centrale.

3. Les Prairies

Soixante-quinze pour cent des terres agricoles du Canada se retrouvent cependant dans les plaines intérieures des régions des Prairies. Les hivers y sont longs et rigoureux, les étés sont chauds et ensoleillés et les précipitations peu abondantes. En dépit de ces conditions, la technologie moderne a transformé le sud de cette région en une zone d'agriculture productive. Il y a 50 ans, les effets combinés des vents violents, de la canicule et de la sécheresse dépouillaient chaque été le sol de sa mince couche de terre arable. En mettant au point de

toutes nouvelles techniques agricoles, on a réussi à faire de cette contrée l'une des terres céréalières les plus fertiles au monde, où croissent annuellement plus de 50 millions de tonnes de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de canola et de lin. En outre, les plaines intérieures accueillent les plus importants troupeaux de bovins du Canada, sur quelque 20 millions d'hectares d'herbages et de pâturages.

4. Le Pacifique

Les climats et les sols de la région du Pacifique, à l'ouest des Rocheuses, permettent une grande diversité dans l'élevage et la production végétale. Les cultures pratiquées dans le nord-est sont semblables à celles des Prairies: graines et oléagineuses, plantes racines et fourrages. L'élevage domine les activités agricoles dans les vastes étendues de l'intérieur; il se pratique surtout dans les vallées fluviales et les prairies. Le climat chaud et sec des vallées méridionales est idéal pour les vergers et les vignobles. Les fruits arboricoles, les fourrages et les graines sont les principales productions de la zone montagneuse du sud-est de la région.

Le climat doux et humide de la zone côtière et des îles est propice à de nombreuses productions spécialisées: produits de pépinière, floriculture, légumes de serre et baies. L'élevage intensif, l'aviculture et la production laitière renforcent et stabilisent davantage le secteur agro-alimentaire de la région. De plus, le traitement des aliments et le conditionnement du poisson sont une grande source de ventes et d'emplois. La région du Pacifique est un important point d'entrée et de sortie. Près de 30 p. 100 des expéditions vers l'extérieur se composent de produits agricoles, surtout des graines des prairies et des produits agro-alimentaires.

Les céréales et les oléagineux

Au Canada, le blé occupe la première place comme culture de plein champ et comme produit agricole d'exportation. Chaque année, près de 14 millions d'hectares sont ensemencés dans les

VOICI LE  CANADA

Prairies, produisant plus de 32 millions de tonnes de blé, dont environ 80 p. 100 sont exportés.

L'orge est, après le blé, la culture céréalière et la céréale secondaire d'exportation la plus importante au Canada. L'orge, l'avoine, le seigle et le maïs cultivé au Canada servent principalement à alimenter le bétail et la volaille.

Le canola est une nouvelle graine oléagineuse obtenue grâce à des manipulations génétiques effectuées sur la graine de colza par des scientifiques canadiens. Le canola donne une huile comestible de très haute qualité qui peut servir d'huile à salade ou à cuisson, ou entrer dans la fabrication de la graisse végétale ou de la margarine. Les tourteaux, résidus de l'extraction de l'huile riches en protéines, sont incorporés au fourrage des bovins. La popularité du canola et de ses dérivés se développent sur les marchés internationaux.

Le bétail

Le Canada possède d'importants troupeaux de bovins à boucherie, de vaches laitières et de porcs.

Son cheptel bovin, dépassant les 12 millions de têtes, est réputé pour ses capacités de croissance et de reproduction et pour la qualité de la viande. L'amélioration génétique des bovins a progressé rapidement au Canada au cours des dernières années, grâce à l'insémination artificielle et à la transplantation d'embryon.

Environ 85 p. 100 des 1,8 millions de vaches laitières canadiennes sont de race Holstein. L'insémination artificielle d'environ 75 p. 100 des vaches laitières, effectuée à partir de sperme congelé, a permis d'obtenir des vaches laitières renommées pour leur production laitière et leur longévité. La production moyenne de lait d'une vache laitière Holstein adulte, élevée selon les méthodes agronomiques canadiennes, est de 7 700 litres par année.

La population porcine du Canada dépasse les 10 millions de têtes, dont environ 1,1 millions d'animaux géniteurs. Destiné à l'élevage intensif, le porc canadien est apprécié pour sa haute teneur en viande maigre, sa résistance et, d'une façon générale, pour sa qualité.

Les excellents noyaux fondateurs de bovins, de vaches laitières et de porcs canadiens sont utilisés dans le monde entier.

Les fermes d'élevage de volailles se retrouvent à travers tout le Canada, là où la concentration de population le nécessite. À cause des conditions climatiques, la volaille est presque exclusivement élevée dans des poulaillers intérieurs. Ce système, très efficace et hautement mécanisé, permet à une personne seule d'assurer le fonctionnement d'un élevage produisant plus d'un million de douzaines d'oeufs par année. Dans l'industrie de la viande de volaille, un opérateur seul peut manipuler 350 000 poulets à griller, qui produiront annuellement 640 tonnes de viande.

L'équipement

L'industrie agricole a largement recours au matériel manufacturé au Canada pour le défrichage, le drainage et l'irrigation des terres, l'élevage du bétail et la production laitière, l'exploitation en culture sèche, la manutention, l'entreposage et le conditionnement des grains, ainsi que pour la pratique des cultures spécialisées et horticoles.

Le Canada, expert reconnu dans la fabrication de matériel d'aridoculture, de gros tracteurs à quatre roues motrices, de moissonneuses-batteuses et de machines à récolter le tabac, exporte plus de 60 p. 100 de l'équipement qu'il fabrique.

Transformation et fabrication de produits agro-alimentaires

Le secteur canadien de fabrication et de transformation des produits agro-alimentaires représente 2,3 p. 100 du PIB et se situe parmi les cinq plus importants pour ce qui est des marchandises expédiées et des emplois. Il constitue également un grand débouché pour les récoltes, le bétail et le poisson que lui vendent, chaque année, les 290 000 agriculteurs et 100 000 pêcheurs canadiens pour 25 milliards de dollars.

Ces matières premières, auxquelles viennent s'ajouter 5 milliards de dollars d'aliments non transformés importés, comme la canne à sucre, le tourteau de soya et des produits tropicaux, servent à produire 55 milliards de dollars

d'aliments et de légumes transformés, dont 12 milliards de dollars sont exportés. Ce montant représente 4 p. 100 du marché mondial et 8,1 p. 100 des exportations totales du Canada.

En 1991, le Canada comptait plus de 3 100 usines de transformation des aliments. Bien que plus de 50 p. 100 de ces usines se trouvent en Ontario et au Québec, toutes nos provinces et territoires sont dotés d'une industrie alimentaire. La viande et la volaille sont les chefs de file de cette industrie avec 607 usines de transformation, puis viennent les produits de boulangerie, les céréales, le poisson et les produits laitiers, les boissons, les fruits et les légumes, la confiserie et les autres produits alimentaires.

La recherche et le développement

Les scientifiques canadiens étudient tous les aspects de l'élevage du bétail et de la production des cultures afin de perfectionner les techniques d'élevage, la variété et le rendement des cultures.

Les recherches entreprises sur les bovins, par exemple, visent la production d'animaux à taux de croissance rapide, donnant une viande d'excellente qualité, utilisant le fourrage à son maximum, plus résistants au froid et mieux adaptés au climat canadien.

Le Canada joue également un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une méthode d'irradiation des aliments qui soit sans danger. Cette technologie permet de détruire les bactéries afin de prolonger la durée de conservation des produits agricoles et alimentaires frais et congelés.

L'industrie agricole canadienne est en plein essor. Elle doit son haut rendement aux travaux de recherche, à ses méthodes d'élevage et à la qualité de sa gestion, à l'utilisation de machines perfectionnées et à la solide infrastructure qui assure le transport de ses produits vers les marchés. 



L'énergie

Le secteur énergétique constitue un élément essentiel de l'économie canadienne. Le Canada possède d'importantes réserves de diverses formes d'énergie, notamment le pétrole, le gaz naturel, le charbon, l'énergie hydro-électrique, l'uranium et la biomasse. En 1993, la production d'énergie a représenté environ 10 p. 100 du produit intérieur brut du Canada. Le secteur énergétique constitue la deuxième source d'activité au pays, après celui de la fabrication. S'ils planifient avec prudence la production et la consommation d'énergie et s'ils consomment de manière efficiente, les Canadiennes et les Canadiens pourront continuer de s'approvisionner pendant une bonne partie du prochain siècle.

L'importance économique de l'énergie est encore plus grande à l'échelle régionale. L'énergie est la plus importante source d'activité économique en Alberta, où elle fournit environ le quart de l'ensemble du produit provincial. Au chapitre des investissements directs, le secteur énergétique domine à Terre-Neuve, en Alberta et en Saskatchewan; il occupe le deuxième rang au titre des investissements en Ontario et au Québec.

Les politiques énergétiques

En vertu de la constitution canadienne, le mode de répartition des pouvoirs offre tant au gouvernement fédéral qu'aux gouvernements provinciaux un rôle prépondérant en ce qui touche les politiques énergétiques.

Propriétaires des ressources naturelles se trouvant sur leur territoire, il incombe aux provinces de veiller à l'expansion du secteur énergétique. Pour sa part, le gouvernement fédéral est responsable de l'harmonisation des politiques énergétiques à l'échelle nationale, du commerce international et interprovincial ainsi que de la promotion du développement économique régional.

Les exportations d'énergie

En 1993, les produits énergétiques ont généré des revenus atteignant

près de 20,1 milliards de dollars, se classant ainsi au cinquième rang au titre de la valeur des exportations canadiennes. Dans l'ensemble, les échanges portant sur les produits énergétiques représentent environ 11 p. 100 du commerce extérieur du pays entier.

En valeur, le pétrole brut (en particulier le pétrole brut lourd, dont seulement une faible partie peut être raffinée au Canada) ainsi que le gaz naturel constituent les principales exportations énergétiques du Canada. Les États-Unis sont le premier client du Canada dans ce domaine et les seuls à offrir des débouchés pour ces produits à l'heure actuelle. En 1993, le Canada a vendu aux États-Unis 50 p. 100 de son pétrole brut et 48 p. 100 de sa production de gaz naturel.

Le commerce énergétique entre le Canada et les États-Unis remonte au début du siècle. En raison, dans une large mesure, du coût élevé lié à l'exploitation des centrales thermiques américaines, les exportations nettes ont grimpé en flèche au début des années 70, culminant en 1987. En 1993, 6,8 p. 100 de l'électricité produite au Canada a été exportée vers les États-Unis.

L'industrie canadienne du charbon est largement tributaire des marchés d'exportation. En 1993, les producteurs de charbon canadiens ont exporté plus de 41 p. 100 de leur production. La majorité de ces exportations étaient destinées au Japon (47 p. 100) et à la Corée du Sud (25 p. 100) suivis du Brésil (6 p. cent), du Mexique (4 p. cent) et de la Chine (3 p. cent).

Le Canada, premier exportateur mondial d'uranium, possède plus de 30 p. 100 des réserves mondiales de ce métal. Environ 85 p. 100 de la production canadienne est exportée; elle sert de combustible dans les centrales nucléaires et les conditions de vente fixées par le gouvernement canadien sont rigoureuses. En 1993, les États-Unis ont acheté environ 70 p. 100 de l'uranium produit au Canada. Le Japon et les pays d'Europe

de l'ouest représentent les principaux autres marchés pour l'uranium canadien.

Quelques importations

Bien que le Canada soit un exportateur net de toutes les formes d'énergie, il importe du pétrole brut de la mer du Nord, du Venezuela, du Nigéria et des États-Unis. En effet, le vaste réseau canadien de transport par pipeline prend fin à Montréal et, pour les consommateurs de l'Est, il est plus rentable d'importer les produits énergétiques que de prolonger ce réseau. Le Canada importe aussi des États-Unis de faibles quantités de produits pétroliers, de charbon et d'électricité.

L'approvisionnement énergétique

1. Le pétrole brut

L'industrie pétrolière canadienne est concentrée dans l'ouest du pays. En 1993, la production de pétrole brut a augmenté de 4,6 p. 100 atteignant ainsi 645 millions de barils.

Dans l'ensemble, les gisements classiques de l'Ouest diminuent et, à la fin de 1993, on estimait à 6,7 milliards de barils de pétrole l'ensemble des réserves prouvées, soit une quantité correspondant à la production d'environ huit ans au rythme actuel. Les nouvelles sources d'approvisionnement devront provenir de projets à coût et à risque plus élevés : mise en valeur du pétrole lourd, des sables pétrolifères et des gisements situés au large des côtes et dans les régions éloignées.

Le champ pétrolifère Hibernia, au large de Terre-Neuve, a été le premier mégaprojet à recevoir l'appui du gouvernement fédéral. En 1990, le gouvernement a accordé à un consortium de quatre sociétés pétrolières des subventions et des garanties sur prêts totalisant 2,7 milliards de dollars canadiens pour la mise en valeur d'Hibernia. On évalue que la production de ce champ atteindra au moins 125 000 barils par jour en 1997.

VOICI LE  CANADA

Les sables pétrolifères de l'Ouest renferment la plus grande partie des réserves de pétrole du pays. On les estime égales à la somme des réserves de l'Arabie saoudite, du Koweït et des Émirats arabes unis. Malgré la faiblesse du prix mondial du pétrole, les usines de traitement des sables pétrolifères situés dans la région de l'Athabasca, en Alberta, suscitent depuis quelques années un intérêt croissant; il devient de plus en plus évident que ces usines sont très bien placées pour rivaliser avec les sources classiques de production de pétrole brut.

2. Le gaz naturel

Les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan fournissent l'ensemble du gaz naturel canadien; près de 82 p. 100 de la production totale provient de l'Alberta. Contrairement au pétrole, les réserves de gaz naturel disponibles en provenance des gisements classiques continuent de s'accroître. En 1993, la production de gaz naturel a augmenté de 9,3 p. 100, atteignant 4,9 billions de pieds cubes.

D'importantes nappes de gaz ont été découvertes dans des régions éloignées et au large des côtes, en particulier dans le delta du Mackenzie et dans la mer de Beaufort, les îles de l'Arctique et au large de la côte est.

3. Le charbon

Au pays, le secteur de l'électricité est le premier consommateur de charbon, en particulier dans les provinces qui possèdent leurs propres réserves houillères. Le Canada possède de très importantes réserves, principalement en charbon bitumineux. Les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan produisent plus de 85 p. 100 du charbon canadien. Une forte croissance de la demande de charbon à l'étranger a fait monter en flèche la production houillère; l'exportation accapare maintenant plus de 42 p. 100 de la production de charbon. De 65 millions de tonnes en 1992, la production a été ramenée à environ 69 millions l'année suivante.

4. L'électricité

L'électricité est l'une des sources d'énergie qui enregistre la croissance la

plus rapide au Canada. Tant pour ses capacités de production que pour la quantité d'électricité produite, le Canada se classe cinquième à l'échelle mondiale. Il est également un chef de file dans le domaine du transport d'énergie électrique sur de longues distances. Les centrales hydrauliques, les centrales nucléaires et les centrales thermiques alimentées au charbon sont les principales productrices d'électricité canadienne; toutefois, de faibles quantités d'électricité sont produites à partir de pétrole et de gaz naturel.

A. L'énergie hydro-électrique

L'énergie hydro-électrique constitue la principale source d'énergie électrique au Canada. En 1993, elle a produit 61 p. 100 de l'approvisionnement en électricité du pays et la production continue d'augmenter. Le Canada fournit environ 15 p. 100 de la production hydro-électrique mondiale, ce qui en fait le plus important producteur au monde. L'hydro-électricité est exportée aux États-Unis à partir du complexe Churchill-Falls (province de Terre-Neuve), d'une puissance de 5 230 mégawatts (MW).

Si la majorité des sites canadiens les plus facilement accessibles et les moins coûteux ont déjà été mis en valeur, plusieurs autres pourraient être exploités de façon économique, en particulier au Québec, en vue de répondre à la demande croissante d'électricité des Américains.

B. L'énergie nucléaire

À la fin de 1993, la capacité de production combinée des 22 réacteurs CANDU en service au Canada atteignait environ 15 500 MW. Depuis l'achèvement de la centrale Darlington au début de 1993, l'énergie nucléaire répond à près de 17 p. 100 des besoins du Canada en matière d'électricité, contre environ 20 p. 100 aux États-Unis, 30 p. 100 au Japon, 30 p. 100 en Allemagne et 78 p. 100 en France.

5. L'énergie renouvelable

Outre les grandes centrales hydro-électriques classiques, diverses ressources renouvelables, notamment la biomasse, représentent environ de 4 à 5 p. 100 des approvisionnements d'énergie au Canada. L'utilisation du

bois, des déchets de bois et de la liqueur noire est largement répandue dans l'industrie des pâtes et papiers et des produits papetiers.

La biomasse fournit environ 50 p. 100 de l'énergie consommée dans l'industrie des pâtes et papiers. L'utilisation résidentielle de bois pour le chauffage des locaux est plus courante dans l'ouest du pays. Dans certaines régions, on envisage l'exploitation de petites centrales hydro-électriques. Dans la baie de Fundy, une centrale marémotrice produit une faible quantité d'électricité.

L'efficacité énergétique

En cherchant des moyens d'utiliser l'énergie de manière plus efficace, les Canadiens et les Canadiennes ont réagi aux préoccupations liées à la sécurité de l'énergie et à la protection de l'environnement.

En 1992, le gouvernement fédéral a commencé à mettre en oeuvre un nouveau Programme de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement, axé sur des mesures «intelligentes» du point de vue économique ainsi que sur l'établissement de partenariats avec divers intervenants (gouvernements provinciaux, associations industrielles, etc). Ce programme, qui porte sur toutes les industries terminales, fait appel à l'information, à la persuasion, à la recherche-développement ainsi qu'à l'établissement de réglementations. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral met en oeuvre plus d'une trentaine d'initiatives dans le cadre du Programme, lesquelles ont représenté des dépenses de l'ordre de 45 millions de dollars en 1992-1993.

Le programme fixe les normes minimales d'efficacité énergétique et les exigences d'étiquetage qui visent à encourager le consommateur à l'économie d'énergie. Il joue, en outre, un rôle d'organe d'information et de pression, de manière à amener le marché à adopter des technologies et des produits plus efficaces au plan énergétique. Le programme a été conçu en fonction des impératifs de la flexibilité, de la compétitivité à l'échelle internationale et de la conformité avec les autres objectifs du gouvernement fédéral. 



Les transports

L'histoire du Canada est étroitement liée à celle des transports et à la victoire graduelle de ceux-ci sur les obstacles naturels.

Second pays du monde par sa superficie, le Canada se place au 28^e rang par sa population, 27 millions d'habitants dispersés sur 9 970 610 km². De l'océan Atlantique au Pacifique, le pays mesure 5 500 kilomètres de long, et la densité de population est d'environ 3 personnes par km². Pour maintenir sa cohésion, le Canada doit donc disposer d'un réseau de transport efficace qui facilite le déplacement des personnes et des marchandises ainsi que l'acheminement de ses produits vers les marchés internationaux.

Pour construire et entretenir ce réseau, les Canadiens et les Canadiennes ont surmonté d'énormes obstacles naturels. En hiver, il faut constamment dégager les routes, les pistes d'aéroport et les voies de chemin de fer enneigées. Dans de nombreuses régions, les voies navigables ne sont ouvertes qu'en été. Des chaînes de montagnes escarpées, de vastes étendues occupées par des fondrières de mousse et par la toundra, des forêts presque impénétrables et d'énormes écarts de température mettent à dure épreuve les compétences des spécialistes en ingénierie et en construction.

En dépit de ces obstacles, le Canada a créé un réseau de moyens de transport extrêmement avancé. Il a plus de kilomètres de routes et de voies ferrées par habitants que la plupart des autres pays, y compris les États-Unis, et il a été un pionnier de l'utilisation de pipe-line pour le transport sur grande distance de pétrole, de gaz et d'autres produits en

vrac. Des réseaux associant différents mode de transport en commun dont le métro, l'autobus et le train de banlieue existent dans toutes les grandes agglomérations. La plupart des grands centres sont à proximité d'aéroports modernes qui les relient aux lignes aériennes internationales. Une industrie maritime spécialisée prospère sur les côtes est et ouest, sur les Grands Lacs et le long de la voie maritime du Saint-Laurent.

Les scientifiques et chercheurs canadiens ont mis au point les technologies qui rendent possible un tel réseau - et qui ont fait du Canada un expert en matière de transport.

Les transports routiers

Les premiers colons comptaient surtout sur les rivières et les lacs pour se déplacer. Aussi les premières routes furent-elles rudimentaires et servaient plutôt à relier différents cours d'eau. Les constructions routières n'ont vraiment pris leur essor qu'au XX^e siècle, avec l'apparition des premières automobiles.

Aujourd'hui, il y a plus de 300 000 km de routes asphaltées et 530 000 km de routes sans revêtement dans le pays. Terminée en 1962, la route transcanadienne mesure 7 775 kilomètres, ce qui en fait la plus longue route nationale du monde.

L'automobile est le mode de transport par excellence des Canadiens: on compte une automobile pour deux habitants, ce qui en fait le ratio le plus élevé au monde après les États-Unis.

Les autocars interurbains offrent les services de transport en commun les plus nombreux. Plus de

1 000 exploitants ou transporteurs, incluant les autobus scolaires, desservent plus de 3 400 localités.

La route constitue également l'un des moyens de transport de marchandises les plus utilisés. En 1990, près de 47 p. 100 des recettes du transport de marchandises au Canada ont été générées par l'industrie du camionnage. D'énormes camions transportent de prodigieuses quantités de charbon, de minerai, de rondins de bois et de matériaux de construction; dans le Nord, de gros véhicules tout-terrain remplissent ces fonctions; tandis que dans les villes, des véhicules de livraison à haut-rendement énergétique affrontent chaque jour les encombrements urbains.

Les transports ferroviaires

Les chemins de fer ont joué un rôle extrêmement important dans l'histoire du Canada; le développement du pays à l'ouest des Grands-Lacs est lié au développement ferroviaire. En 1885, le prolongement de la voie ferrée jusqu'en Colombie-Britannique a fait du «rêve canadien» une réalité: un Canada unifié s'étendant d'un océan à l'autre. Selon l'Association des chemins de fer du Canada, le réseau de chemin de fer comporte maintenant près de 71 133 km de voie ferrée.

Les chemins de fer demeurent un des principaux modes de transport de marchandises. La Compagnie de chemins de fer Canadien National et la société Canadien Pacifique exploitent la plupart des services ferroviaires nationaux de transport des marchandises. Le transport ferroviaire interurbain des voyageurs est assuré par la société d'État fédérale VIA Rail Canada; en 1991,

VOICI LE  CANADA

environ 3,6 millions de personnes ont voyagé en train.

Les transports maritimes

Le Canada a un littoral continental de 59 509 kilomètres de long, dont 3 000 kilomètres de voies navigables intérieures (incluant les îles côtières). Ces voies navigables jouent un rôle extrêmement important dans son réseau de transports.

En 1992, on a vu 351 millions de tonnes de marchandise être chargée ou déchargée dans les ports canadiens. Le réseau fédéral de port comporte 14 ports gérés par Ports Canada, neuf commissions portuaires pratiquement autonomes et près de 300 ports de moindre importance, administrés par la Garde côtière canadienne. Il existe de plus une centaine de ports privés et deux ports provinciaux ou municipaux. La plupart des ports en eaux profondes se trouvent sur les côtes est et ouest, ainsi que sur la voie maritime du fleuve Saint-Laurent.

La voie maritime du Saint-Laurent, véritable triomphe de la technique, permet aux navires transocéaniques de pénétrer à l'intérieur du continent. S'étendant de l'océan Atlantique à l'extrémité occidentale du lac Supérieur, la voie maritime est l'une des plus longues voies navigables intérieures au monde (3 700 km). Elle est navigable sur toute sa longueur pendant environ neuf mois par année et, depuis 1970, les brise-glaces de la Garde côtière canadienne la maintiennent ouverte à l'année longue jusqu'à Montréal.

Les transports aériens

L'industrie aéronautique canadienne a connu une prodigieuse croissance au cours des 25 dernières années. Le nombre d'appareils sous pavillon a augmenté de 206 p. 100 entre 1968 et 1992; celui des personnes transportées par des compagnies

commerciales, de 250 p. 100. En 1991, les compagnies aériennes canadiennes ont transporté environ 32 millions de voyageurs. Deux grandes compagnies canadiennes desservent les lignes intérieures et internationales. Plusieurs autres offrent des services réguliers sur les marchés régionaux, incluant des liaisons entre le Canada et les États-Unis. En outre, quelque 860 transporteurs aériens assurent des services réguliers, des services spécialisés et des vols nolisés dans tout le pays.

Les services aériens sont d'une importance vitale pour les collectivités du Nord qui, bien souvent inaccessibles par d'autres modes de transport, en sont entièrement tributaires pour leur approvisionnement en produits de première nécessité.

La technologie

Pour mettre à la disposition des populations urbaines des moyens efficaces de se déplacer, on construit au Canada les véhicules ferroviaires légers et les rames de métro les plus automatisés du monde. On conçoit de nouveaux systèmes de transport à la portée des personnes âgées et des voyageurs avec une incapacité.

Les Canadiens continuent à innover dans le domaine des avions à turbopropulseur et à turboventilateur destinés au service de navette, domaine dans lequel le Canada s'est aventuré le premier. C'est au Canada que l'on a mis au point un aéronef capable, en dix secondes, d'écoper 6,6 tonnes d'eau en rasant la surface d'un lac et de les déverser sur un incendie de forêt avec une précision parfaite. C'est le Canada également qui est à la pointe de l'élaboration d'instruments de navigation à haute technicité, comme le système d'atterrissage aux micro-ondes.

Les Canadiens sont encore à la pointe du progrès dans le domaine de la

technologie maritime. Ils ont à leur actif des cargos autodéchargeants, des brise-glaces capables de naviguer dans l'Arctique, une combinaison de plongée cinq fois plus résistante que l'acier et pourtant sans pesanteur dans l'eau, les seuls sous-marins au monde transportant des passagers et le submersible monoplace le plus perfectionné du monde.

Le Canada a mis au point de nouveaux autocars et taxis interurbains destinés à l'Amérique du Nord. Il procède également à des essais de carburants de remplacement, notamment en mettant en service des autobus fonctionnant au gaz naturel.

Avec le lancement d'Alouette I, le Canada est devenu la troisième nation présente dans l'espace en 1962. Depuis, il a acquis une solide réputation internationale dans le domaine de la technologie aérospatiale, avec des réalisations telles que le «bras canadien», un bras manipulateur conçu pour le programme américain de navette spatiale.

Depuis toujours, le Canada a eu à résoudre le problème de la création d'un réseau de transport efficace et souple, capable d'acheminer à destination marchandes et voyageurs sur des milliers de kilomètres, dans des conditions parfois extrêmement difficiles. Les conditions futures ne seront pas moins exigeantes et les Canadiens et les Canadiennes devront continuer à faire preuve de cette compétence et de cette imagination qui ont fait leur réputation par le passé. 🍁



Le multiculturalisme

Un peu d'histoire

Le multiculturalisme canadien plonge ses racines dans l'histoire même du pays. La société autochtone, déjà, était multiculturelle et plurilingue; de sa rencontre avec les premiers explorateurs français et britanniques, aux XVIe et XVIIe siècles, est né un patrimoine canadien unique.

Les dernières décennies du XIXe siècle et les premières années du XXe ont vu nombre d'immigrants de l'est et du nord de l'Europe s'établir au Canada en quête de terres et de liberté. Pendant cette période, de nombreux Chinois et Sud-Asiatiques ont également émigré au Canada pour travailler dans les mines, les chemins de fer ou les industries de service.

De partout à travers le monde, des individus sont venus s'installer au Canada et en ont fait un pays véritablement multiculturel et multiracial. La proportion de la population (incluant les Autochtones) se réclamant d'une origine ethnique autre que française ou britannique était de 42 p. 100 en 1991, soit 11 millions de personnes. Parmi les groupes les plus importants, on retrouve les Allemands, les Italiens, les Ukrainiens, les Hollandais, les Polonais, les Chinois, les Sud-Asiatiques, les Juifs, les Antillais, les Portugais et les Scandinaves.

L'éducation

Le système scolaire canadien a dû faire preuve de créativité pour composer avec la diversité culturelle du pays. Il existe au Canada plus de 70 collectivités ethnoculturelles et plus de 60 langues parlées. Certaines écoles comptent dans leurs rangs des membres de plus de 20 groupes ethnoculturels. Dans les villes de Toronto et de Vancouver, plus de la moitié des étudiants et étudiantes du secteur public peuvent parler des langues autres que le français ou l'anglais.

Les programmes d'éducation multiculturelle et anti-raciste incitent tous les paliers du système scolaire à s'adapter en fonction de la diversité de la clientèle, afin

de garantir un système d'enseignement équitable et inclusif. En classe, les professeurs amènent leurs étudiants et étudiantes à comprendre et à apprécier des cultures autres que la leur.

De nombreuses communautés offrent des cours sur la langue d'origine; dans certaines d'entre elles et dans certaines provinces, les cours sont donnés à l'école. Le gouvernement fédéral subventionne les projets démontrant une approche innovatrice dans l'enseignement des langues d'origine; il encourage également le développement de ressources documentaires, de l'expertise et du matériel éducatif canadien pour les écoles de langues d'origine.

En outre, le gouvernement s'efforce de favoriser des changements institutionnels du système d'enseignement, de la recherche multiculturelle, de l'histoire ethnique ou d'autres ressources documentaires, et le développement de cours et de chaires d'études sur le multiculturalisme dans les universités canadiennes.

Les médias

Depuis plus de 80 ans, des journaux ethniques paraissent dans tout le Canada: à Toronto seulement, on peut compter plus d'une centaine de quotidiens, hebdomadaires et revues mensuelles ou trimestrielles. Plus de 40 cultures sont présentes dans la presse ethnique canadienne; bon nombre de ces publications sont d'envergure nationale.

La radiodiffusion et la télédiffusion ethnoculturelles sont également florissantes au Canada. Dans cinq villes, neuf stations radiophoniques consacrent une bonne partie de leurs émissions à des groupes particuliers, notamment aux Italiens, Ukrainiens, Allemands, Grecs, Portugais et Chinois. Toronto possède une chaîne de télévision entièrement réservée aux communautés ethniques. On compte également trois services de télévision spécialisés à caractère ethnique et plus de 60 stations radiophoniques

consacrent une partie de leur programmation à diverses ethnies. Enfin, de nombreux câblodistributeurs offrent une programmation en diverses langues sur les canaux communautaires.

La *Loi sur la radiodiffusion*, qui a reçu la sanction royale en 1991, consacre le concept d'accès par les minorités. La loi affirme que le système canadien de radiodiffusion devrait, par sa programmation et par les chances que son fonctionnement offre en matière d'emploi, répondre aux besoins d'une société diversifiée et refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada.

Les affaires

Tant sur le marché domestique qu'à l'étranger, la diversité canadienne est de plus en plus considérée comme un atout, ainsi qu'un facteur essentiel de la prospérité économique canadienne. Les Canadiens et les Canadiennes ayant immigré ici sont maintenant reconnus internationalement dans le monde des affaires, et ils continuent à contribuer de manière décisive à la richesse du Canada. Selon les données compilées par le ministère du Patrimoine canadien :

- ils ont injecté quelque 6 milliards de dollars dans l'économie canadienne en 1988;
- ils sont 50 pour cent plus susceptibles de devenir travailleurs autonomes que les autres Canadiens;
- ils économisent davantage, élargissant ainsi le bassin des capitaux de placement à la disposition du pays;
- ils ont tendance à être de moins grands consommateurs de services publics, et peu d'entre eux sont prestataires de l'aide sociale;
- ils ont des revenus et des salaires supérieurs à la moyenne, et paient donc davantage d'impôt.

VOICI LE  CANADA

Aussi, la famille moyenne ayant à sa tête un immigrant transfère chaque année environ 210 dollars à la population née au Canada.

Consciente des avantages de la diversité dans le monde des affaires, la Chambre de commerce du Canada entretient des relations suivies avec des organismes de commerce internationaux. Par ailleurs, dans les grandes agglomérations, la Banque fédérale de développement consulte régulièrement diverses associations commerciales ethniques.

Le ministère du Patrimoine canadien a publié un répertoire du milieu ethnoculturel canadien des affaires, à l'intention des entreprises et des gouvernements désireux d'établir un réseau de contacts pour fin d'activités commerciales domestiques ou internationales.

Les arts

Des artistes originaires de tous les coins du monde enrichissent aujourd'hui la scène culturelle canadienne. Un nombre grandissant d'auteurs d'origines ethnoculturelles diverses, par exemple, sont acclamés au Canada et internationalement, obtenant des prix littéraires tels que celui du Gouverneur général ou le *Booker Prize*. De même, des Canadiens et des Canadiennes d'origines ethnoculturelles diverses contribuent de façon importante aux arts visuels, au cinéma et aux arts de la scène.

Les programmes multiculturels

À l'échelle locale, divers organismes, associations et institutions jouent un rôle de premier ordre dans la promotion de l'équité raciale, de la compréhension interculturelle et de l'esprit civique. Le gouvernement supporte leurs efforts par le biais de ses programmes multiculturels: il accorde de l'aide financière et des conseils aux groupes communautaires ethnoculturels, aux réseaux d'aide aux immigrants, aux groupes de femmes immigrantes et aux coalitions de relations interraciales, et même, dans certains cas, à des individus.

Les services de renseignement sur le pays, offerts aux Canadiens et aux Canadiennes de première génération (citoyens nés à l'étranger), constituent un aspect important des projets locaux. En collaboration avec le gouvernement canadien, divers organismes tels que les services de police, les médias, les services sociaux et les services de santé, les syndicats et les administrations municipales participent également à des programmes d'éducation cherchant à améliorer les relations interraciales et à s'adapter eux-mêmes à la diversité culturelle.

La législation et la politique

Si on a pu relever des cas d'injustices envers les minorités dans l'histoire du Canada, les citoyennes et les citoyens canadiens, les institutions et les gouvernements s'emploient aujourd'hui à éliminer toute discrimination.

Afin de permettre à tous les membres de la société d'exercer pleinement et avec équité les droits, les responsabilités et les privilèges que leur confère la citoyenneté canadienne, le Canada a adopté des mesures et des lois concrètes et prospectives.

En juillet 1988, le gouvernement fédéral a reconnu et mis à l'honneur le caractère évolutif de la société canadienne en adoptant la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Selon celle-ci, tout citoyen, quelle que soit son origine, doit avoir la possibilité de participer pleinement à la vie collective du pays. La loi vise à encourager et à aider les institutions sociales, culturelles, économiques et politiques canadiennes à respecter et à prendre en compte le caractère multiculturel du Canada. Elle rend également le gouvernement fédéral responsable de promouvoir le multiculturalisme dans ses ministères et organismes.

La loi se voulait l'aboutissement d'une série d'événements qui se sont échelonnés sur les deux dernières décennies.

- 1971 : le multiculturalisme devient politique officielle du gouvernement. Un modeste programme prévoit l'allocation de

subventions aux groupes locaux et associations intéressées, aux réseaux d'aides aux immigrants et aux groupes de défense des citoyens.

- 1972 : on désigne un ministre d'État au multiculturalisme.
- 1977 : la *Loi canadienne sur les droits de la personne* est votée. La loi met en place des mécanismes de lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, qu'elle soit basée sur la race, les origines nationales ou ethniques, la couleur, la religion ou le sexe.
- 1981 : le mandat du programme de multiculturalisme englobe les relations interraciales.
- 1982 : le multiculturalisme et les droits à l'égalité sont insérés dans la charte canadienne des droits et libertés, devenant partie intégrante de la constitution canadienne.
- 1986 : adoption de mesures législatives sur l'équité en matière d'emploi.
- 1989 : le gouvernement instaure une campagne annuelle contre le racisme.

Depuis 1971, des politiques et des programmes officiels sur le multiculturalisme ont également été adoptés par la majorité des provinces.

Un engagement

L'engagement du Canada face au multiculturalisme transcende les écrits et les lois. Le multiculturalisme forme la trame même de la société canadienne. En reconnaissant le multiculturalisme comme une caractéristique fondamentale de l'identité et de l'héritage national, les Canadiens et les Canadiennes de toutes les origines culturelles ont la chance de contribuer à des objectifs communs d'égalité, d'unité nationale, d'harmonie sociale et de prospérité économique. 🍁



L'aide au développement international

Contribuer à faire du monde un endroit meilleur et plus sécuritaire : voilà une valeur essentielle de la tradition canadienne à laquelle, depuis des années, des bénévoles canadiens s'emploient activement. Parmi les noms les plus connus, citons ceux du Dr Norman Bethune, qui s'est illustré en Chine, et du Père Georges-Henri Lévesque au Rwanda.

Le gouvernement canadien dispense de l'aide publique au développement depuis 1950, année où il s'est engagé à appuyer le Plan de Colombo des pays du Commonwealth pour la coopération économique en Asie du Sud-Est.

Pendant toutes les années 50, l'assistance canadienne aux pays du Commonwealth en Asie a surtout pris la forme d'envoi de produits alimentaires, d'assistance technique et de réalisation de projets d'infrastructure. À la fin de cette décennie, le Canada a commencé à aider les Caraïbes et l'Afrique du Commonwealth et, à partir des années 60, l'Afrique francophone et l'Amérique latine.

En 1968, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a été créée pour gérer la plus grande partie du programme d'aide du gouvernement fédéral. Environ 75 p. 100 de l'aide publique au développement est actuellement administré par l'ACDI. Le 25 p. 100 qui reste est acheminé par l'entremise d'autres ministères fédéraux, comme le ministère des Finances, et par des organismes de développement qui ont leur siège social au Canada, notamment le Centre de recherche pour le développement international (CRDI).

Les engagements financiers

Le Canada est le septième plus important donateur du monde occidental. Au cours de l'année 1991-1992, il a consacré plus de 3,1 milliards de dollars (soit près de 120 dollars par Canadien) à l'aide aux pays en voie de développement - ce qui représente environ 0,62 dollar par habitant du monde en développement. Ce montant équivaut à près de 0,5 p. 100 du produit national brut (PNB) du Canada.

Le Canada met l'accent sur l'aide aux pays les moins développés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique. La totalité de son aide est octroyée sous forme de subventions et de contributions.

La politique

Ce sont toujours les préoccupations d'ordre humanitaire qui motivent les Canadiennes et les Canadiens dans leur appui aux programmes d'aide, bien que les préoccupations d'ordre politique jouent également un rôle important. Les Canadiens réalisent de plus en plus que la paix et la stabilité mondiales dépendent dans une large mesure de la paix et de la stabilité dans les pays en voie de développement. L'aide au développement socio-économique peut encourager cette stabilité politique.

À ces préoccupations d'ordre humanitaire et politique s'ajoute la nécessité de promouvoir et de protéger les droits de la personne. Le Canada estime que l'aide au développement ne doit pas conférer un caractère légitime à des régimes de répression. Le Canada veut cependant s'assurer que les victimes de violations des droits de la

personne, déjà privées de leurs droits fondamentaux, ne soient pas doublement pénalisées en étant, au surplus, privées de l'aide dont elles ont besoin. Lorsqu'il est douteux que l'aide bénéficie aux personnes auxquelles elle est destinée, le Canada réduit ou même refuse d'accorder cette aide par l'intermédiaire des gouvernements, préférant l'acheminer alors par l'entremise d'organisations locales.

Le Canada croit en une assistance économique qui permette aux pays en voie de développement de parvenir à l'autosuffisance. Au niveau de l'économie et du commerce mondial, il est dans l'intérêt de tous que l'économie de chaque pays soit en expansion. Par le fait même, tous les pays en développement sont admissibles à une aide de la part du Canada. Certaines considérations politiques ou des violations des droits de la personne peuvent justifier des exceptions à cette règle.

La mise en oeuvre du programme d'aide

La mise en oeuvre de ce programme doit concorder avec ses principes et ses priorités. Par exemple, lorsqu'un projet est susceptible de comporter un risque environnemental, on doit prévoir l'évaluation des retombées de ce projet. La priorité est accordée aux projets qui contribuent à l'amélioration de l'environnement et au renouvellement des ressources naturelles.

Le Canada considère également qu'un pays ne peut espérer devenir prospère si sa population féminine est négligée. Aussi, une proposition pour un projet de développement doit comprendre une analyse de son impact sur les femmes. Le gouvernement canadien

VOICI LE  CANADA

appuie les projets élaborés par et pour les femmes, en particulier à l'échelon local. L'objectif visé est de donner aux femmes les moyens d'améliorer leurs conditions de vie et de participer au développement.

D'autres faits influent également sur la mise en oeuvre du programme adopté :

- importance accrue de la formation des ressources humaines afin de permettre aux habitants du monde en développement de se faire les artisans de leur progrès;
- politiques d'aide alimentaire étroitement liées au développement agricole;
- mesures destinées à réduire la dette et faciliter les modifications de structures; et
- initiatives destinées à renforcer les liens entre le secteur privé du Canada et celui des pays en développement.

Des initiatives nationales

Environ la moitié de l'aide canadienne (plus de 1,3 milliard de dollars) consiste en une aide bilatérale ou l'aide de gouvernement à gouvernement (y compris les programmes et projets de développement, l'aide pour des motifs humanitaires, l'aide alimentaire, les bourses d'étude et les programmes de formation). Actuellement, plus de 1 000 projets bilatéraux sont en cours. Le Canada concentre ses efforts sur 30 pays ou groupes régionaux et collabore à l'occasion au développement d'environ 90 autres sites.

Le partenariat

L'autre moitié de l'aide canadienne (plus de 1,6 milliard de dollars) est consacrée aux initiatives et aux

programmes élaborés par des Canadiens et leurs partenaires internationaux : organisations non gouvernementales (ONG), institutions (universités, syndicats, coopératives, etc), entreprises privées, institutions financières internationales, organisations multilatérales et établissements de recherche.

Le gouvernement canadien reconnaît le rôle important joué par ces divers partenaires dans le développement international. Il a, par exemple, commencé à accorder une aide financière aux ONG en 1968 et aux institutions en 1979. De nombreux pays suivent maintenant son exemple et combinent les ressources publiques et privées afin de promouvoir leurs objectifs de développement sur le plan international.

L'élément clé de la participation du secteur non gouvernemental est qu'il forge des liens entre les citoyens et les institutions du Canada et leurs homologues des pays en voie de développement. Les activités sont extrêmement diversifiées, allant de l'excavation de puits aux soins de santé de base en passant par la formation au Canada d'étudiants étrangers. En 1991-1992, le gouvernement canadien a appuyé quelque 6 000 projets en accordant plus de 471 millions de dollars à des ONG, à des institutions et à des entreprises privées.

Le partenariat avec des institutions financières internationales, telles la Banque mondiale et les banques de développement régional, et avec des organisations multilatérales comme l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial, permet au Canada de partager les responsabilités à l'égard du développement mondial avec d'autres pays donateurs. En regroupant leurs ressources, ces donateurs peuvent rejoindre un plus grand nombre de pays et dans des secteurs plus diversifiés. Ils peuvent

également financer des projets dont la prise en charge serait trop lourde pour un seul donateur, ou des campagnes mondiales comme celle qui a permis d'éliminer la variole.

L'avenir de la coopération

L'objectif premier du Canada en ce qui concerne son aide au développement est d'aider les pays et les populations les plus pauvres du monde. Pour atteindre cet objectif, le Canada a décidé d'aider les peuples à devenir les artisans de leur propre progrès. Également conscient du fait que l'avenir de l'humanité dépend d'un environnement propre et sain, le Canada a opté pour une stratégie qui respecte l'environnement, misant ainsi sur un développement durable et soutenu.

En s'efforçant de jouer un rôle important dans la communauté mondiale, le Canada espère qu'il pourra maintenir et améliorer la bonne réputation dont il jouit depuis longtemps dans le domaine du développement international. Le secret de cette entreprise sera de faire progresser les rapports qui existent entre les Canadiens et les peuples du monde en développement, afin de mettre en commun les compétences, la technologie, les ressources et la somme de leurs expériences. 



Les arts

Si, pendant longtemps, le Canada a surtout été célébré pour la beauté de ses grands espaces, il acquiert aujourd'hui un nouveau statut : celui de haut lieu de la création artistique contemporaine. On pourrait peut-être expliquer ce phénomène par la relative jeunesse du pays, comme si, exemptés de la contrainte du passé, les artistes canadiens avaient entrepris de créer leurs propres classiques. Aujourd'hui, les grands événements culturels à travers le monde s'empressent d'accueillir des artistes canadiens, qu'ils oeuvrent en littérature, en danse, en cinéma ou dans toute autre forme d'expression artistique.

La musique

La musique sous toutes ses formes, classique, rock, jazz ou opéra, a toujours occupé une place de choix au Canada. Au-delà des frontières ethniques ou culturelles, les Canadiens et les Canadiennes y laissent leur empreinte.

Bryan Adams, Céline Dion ou Leonard Cohen sont bien connus des amateurs de rock des quatre coins du monde; quant à Roch Voisine ou Daniel Lavoie, ils font vibrer le cœur des francophones du monde entier.

Les adeptes du jazz se tournent vers Montréal et son festival annuel, devenu l'un des plus prestigieux du monde. Le nom de groupes comme UZEB est associé à ceux des grands du jazz. Oscar Peterson brille toujours au firmament des étoiles, tandis que Lorraine Desmarais, Oliver Jones, Karen Young, Michel Donato ou Ed Bickert se taillent une solide réputation.

La musique classique est aussi très appréciée au Canada. Plusieurs villes

ont leur orchestre symphonique et il existe un grand nombre d'ensembles, tels I Musici et Taffelmusik. Certains sont des habitués des grands festivals internationaux et enregistrent sur les meilleures étiquettes. De tous les orchestres symphoniques canadiens, l'Orchestre symphonique de Montréal est sans doute le plus connu. Dirigé par Charles Dutoit, il a obtenu une liste impressionnante de prix et de distinctions.

En interprétation, impossible d'oublier Glenn Gould, dont le génie musical et l'originalité ont apporté une nouvelle coloration à la musique classique. Il faut également mentionner des artistes de la relève, comme Angela Hewitt, Ofra Harnoy ou Louis Lortie, dont les talents sont mondialement reconnus.

L'opéra, quant à lui, est bien représenté par des compagnies comme la Vancouver Opera Association ou la Canadian Opera Company, réputées tant pour l'originalité que la qualité de leurs réalisations. Le Canada compte également de nombreux interprètes de talent : Maureen Forrester, Jon Vickers, Louis et Gino Quilico, etc.

La danse

Lorsque l'on parle aujourd'hui de danse moderne au Canada, La La La Human Steps ou le Desrosiers Dance Theatre viennent immédiatement à l'esprit de l'amateur averti. Ces deux compagnies se situent à la fine pointe de l'expérimentation dans le domaine de la danse.

Trois grandes compagnies canadiennes de ballet se produisent régulièrement sur le circuit international : le Royal Winnipeg

Ballet, les Grands Ballets Canadiens et le Ballet national du Canada. Partout, elles ont fait l'objet de commentaires élogieux.

Chaque année, un nombre croissant de chorégraphes et de danseurs indépendants donnent des spectacles au Canada comme à l'étranger. On en compte actuellement plus de 150, dont Margie Gillis, Marie Chouinard, Ginette Laurin, Peggy Baker et Jean-Pierre Perrault, qui contribuent à propager une conception typiquement canadienne de la danse.

La littérature

La littérature canadienne est le miroir de la dualité linguistique qui caractérise le Canada. Les littératures en langues française et anglaise se divisent elles-mêmes en littératures régionales, véhiculant les préoccupations de multiples communautés. Quoiqu'encore jeune, cette littérature est de plus en plus traduite, lue et appréciée par les lecteurs à travers le monde.

Des romanciers, essayistes et poètes canadiens tels Gabrielle Roy, Jacques Ferron, Margaret Atwood, Robertson Davies, Alice Munro, Anne Hébert, Jacques Godbout, Hubert Aquin, Gaston Miron, Northrop Frye, Michael Ondaatje et Mordecai Richler ont su exprimer les sentiments profonds des Canadiens et des Canadiennes.

Le théâtre

Le théâtre reflète particulièrement bien la diversité culturelle canadienne. Le théâtre québécois, par exemple, a connu au cours des dernières années une popularité croissante tant au pays qu'à

l'étranger, notamment grâce aux pièces de Michel Tremblay, maintenant traduites en plus de 20 langues.

Le théâtre canadien est reconnu pour son apport dans le domaine expérimental et pour son esprit novateur. Des troupes comme Carbone 14, Repère et One Yellow Rabbit sillonnent le monde et s'attirent partout des critiques éblouissantes. D'autres compagnies, telles que Green Thumb, Les Deux Mondes ou Mermaid, ont entrepris de créer un théâtre pour enfant aussi raffiné que le théâtre destiné aux adultes.

Depuis 1984, le Cirque du Soleil réinvente le spectacle sous son grand chapiteau jaune et bleu. Des millions de spectateurs à travers le monde ont été émerveillés par les spectaculaires productions du cirque qui allient théâtre, acrobatie et musique.

La réputation dont jouissent ces compagnies, au Canada comme à l'étranger, témoigne à la fois de leur originalité que de l'excellence de leur travail.

Le cinéma

Encore relativement jeune, le cinéma canadien a donné naissance depuis quelques années à des oeuvres d'une grande richesse, attirant l'attention des critiques par leur grande qualité, leur universalité et la justesse de leur propos.

Récemment, *Le déclin de l'empire américain* et *Jésus de Montréal* du cinéaste Denys Arcand, *Le Festin nu* de David Cronenberg, *Anne Trister* de la réalisatrice Léa Pool ou encore *Léolo* et *Un zoo la nuit* de Jean-Claude Lauzon ont tous obtenu un succès international.

Le Canada a acquis sa réputation dans le domaine de l'animation grâce aux productions de l'Office national du

film, et en particulier celles de Norman McLaren. *L'homme qui plantait des arbres* de Frederick Back, gagnant de l'Oscar du meilleur film d'animation en 1987, s'inscrit brillamment dans cette tradition. Dorénavant, c'est à l'animation d'images par ordinateur que les chercheurs et artistes canadiens s'attaquent avec brio.

Les arts visuels

Depuis les paysages de Cornelius Krieghoff et les portraits de Théophile Hamel, qui marquent le début de la tradition artistique au Canada, jusqu'aux oeuvres pluridisciplinaires de Michael Snow, le milieu des arts visuels au Canada a subi de nombreux changements qui témoignent des mutations qui se produisent au sein de la société canadienne.

«Place à la magie, place à l'espoir, place à l'imagination». C'est par ces mots que débute en 1948 le Refus global, du peintre canadien-français Paul-Émile Borduas. Ce manifeste, cosigné par 14 artistes, réclame l'abandon de l'académisme et l'avènement d'un nouvel ordre social; Borduas et son groupe, les Automatistes, préconisent la non-objectivité dans l'art. Les peintres Jean-Paul Lemieux et Alfred Pellon n'excluent pas pour autant les allusions figuratives, surtout lorsqu'ils évoquent la nature.

Durant les années 1960, un autre style est abordé par les artistes canadiens Guido Molinari, Yves Gaucher et Claude Tousignant, tendant plutôt vers l'abstraction géométrique. À Toronto, 11 peintres abstraits, dont Jock MacDonald, Jack Bush et William Ronald, se regroupent et forment le Painters Eleven. Avant eux, le Groupe des Sept avait fait de la nature son thème principal, en essayant de rendre sur la toile l'immensité et la grandiose majesté des paysages canadiens.

Plus récemment, l'art canadien a été remarqué sur la scène internationale grâce à des artistes tels que Paterson Ewen, «General Idea» et Jeff Wall. Pour transmettre leur message, ces artistes font appel à diverses techniques modernes, comme la vidéo et l'électronique. Aujourd'hui, des artistes canadiens tels que Geneviève Cadieux, Melvin Charney, Stan Douglas et Jana Sterbak ouvrent de nouvelles voies; leur production artistique nous propose un langage artistique renouvelé.

Conclusion

L'expression artistique sous toutes ses formes joue un rôle de premier plan dans la vie culturelle canadienne. Du reste, cette vie culturelle est grandement soutenue par les divers paliers de gouvernement ainsi que les entreprises privées.

L'art canadien tire son originalité non seulement des diverses réalités telles la géographie du pays, son climat et sa grande diversité ethno-culturelle, mais aussi de son histoire : celle d'hommes et de femmes venus de tous les continents, déterminés à unir leurs efforts pour bâtir une société fondée sur la liberté et le respect des valeurs individuelles. 



Les sports

On ne peut imaginer un sport plus canadien que le hockey. Non seulement le hockey canadien compte-t-il certains des joueurs les plus célèbres au monde, mais il est, de loin, le sport le plus populaire du pays, étant à la fois le plus regardé et le plus pratiqué.

Mais que l'on demande aux jeunes Canadiens et Canadiennes de 13 à 24 ans d'établir une liste de leurs activités sportives préférées, celle-ci englobera également la natation, le ski de fond et le ski alpin, le baseball, le tennis, le ballon-panier... Pour les Canadiens et les Canadiennes, le sport est absolument essentiel à une vie saine et bien équilibrée.

Les sports de glace et de neige

Plus de 450 000 jeunes font partie de ligues de hockey... et bien davantage pratiquent ce sport dans la rue, sur des lacs et dans des patinoires extérieures. Plusieurs rêvent de jouer un jour au sein de la Ligue nationale de hockey (LNH), ligue professionnelle réunissant 23 équipes nord-américaines, dont 8 dans les villes canadiennes suivantes : Calgary, Edmonton, Montréal, Ottawa, Québec, Toronto, Vancouver et Winnipeg.

Bien que beaucoup d'équipes représentent les couleurs américaines, la ligue compte une majorité de joueurs canadiens. La «saison» de hockey de la LNH (octobre-juin) s'achève par une série éliminatoire au cours de laquelle les meilleures équipes se disputent la Coupe Stanley, symbole de la suprématie dans le monde du hockey en Amérique du Nord. Cette coupe a été remise pour la 100e fois en 1992-1993.

Les Canadiens se sont extrêmement bien classés dans les compétitions internationales de hockey. Entre 1990 et 1994, l'équipe nationale masculine junior a remporté quatre championnats mondiaux sur cinq; l'équipe masculine nationale a obtenu la médaille d'argent lors des Jeux olympiques d'hiver de 1992 et de 1994; et l'équipe nationale féminine a gagné le championnat mondial en 1990, 1992 et en 1994.

Le ski, ski alpin ou ski de fond, a conquis les Canadiens. Le pays s'enorgueillit de posséder des centaines de centres de ski et une pléthore de pistes de ski de fond. Certains centres, Banff (Alberta) et Whistler (Colombie-Britannique) par exemple, sont de renommée internationale. Ces dernières années, les skieurs canadiens se sont illustrés lors d'épreuves internationales, particulièrement à l'occasion de la Coupe du monde et des Jeux olympiques d'hiver. En 1992, Kerrin Lee-Gartner a réalisé la meilleure performance de sa carrière en remportant la médaille d'or aux Jeux olympiques d'Albertville. Kate Pace a, quant à elle, continué sur sa lancée victorieuse en décrochant la médaille d'or aux championnats mondiaux de 1993 et en obtenant le deuxième rang, pour la descente, au classement général de la Coupe du monde de 1994.

Le Canada excelle également en patinage artistique. De son vaste réseau de clubs de patinage artistique est issue une imposante lignée de champions du monde et des Jeux olympiques, de Barbara Ann Scott et Elizabeth Manley à Toller Cranston en passant par Kurt Browning. Parmi les derniers Canadiens à s'être illustrés au niveau international se trouvent Elvis Stojko, médaillé d'argent aux Jeux de Lillehammer et

d'or aux championnats mondiaux de 1994, et le couple Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler, qui a reçu la médaille d'or aux championnats mondiaux de 1993 et la médaille d'argent à ceux de 1994, ainsi que la médaille de bronze lors des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de Lillehammer. Ces dernières années, la popularité de ce sport en tant que spectacle n'a pas cessé de croître.

Moins populaire que le patinage artistique, le patinage de vitesse a pourtant engendré le plus grand champion olympique d'hiver du Canada, Gaétan Boucher (deux médailles d'or et une médaille de bronze aux Jeux olympiques de 1984). En 1994, les patineurs de vitesse canadiens ont accompli des prouesses lors des Jeux olympiques de Lillehammer, où ils ont décroché une médaille de bronze et trois médailles d'argent.

La ringuette est un sport relativement nouveau qui suscite beaucoup d'intérêt parmi les Canadiens. Semblable au hockey, il est pratiqué sur la glace avec des patins, des bâtons et un anneau en caoutchouc. On compte au Canada environ 2 500 équipes et plus de 50 000 adeptes de ce sport, surtout des femmes.

Le biathlon est un sport exigeant, qui combine le ski de fond et le tir. La Canadienne Myriam Bédard a dominé les épreuves du 7,5 et du 15 kilomètres aux Jeux de Lillehammer, où elle a remporté deux médailles d'or.

Des sports pour tous les goûts

Un mythe veut que la neige et la glace limitent perpétuellement l'horizon des Canadiens. Pourtant, ce

VOICI LE



CANADA

mythe s'effondre lorsque l'on constate la diversité des sports pratiqués durant l'été: natation, navigation de plaisance, planche à voile, aviron, athlétisme, tennis, football (appelé «soccer»), rugby, hockey sur gazon, golf... et la liste continue.

L'un des sports récréatifs les plus populaires au Canada, la natation, a donné à nombre d'athlètes l'occasion de révéler leur valeur à l'échelle internationale. L'équipe canadienne a gagné plus de 50 médailles olympiques depuis les Jeux d'été de Stockholm, en 1912; les nageuses et nageurs canadiens ont détenu de nombreux records du monde au fil des ans. Lors des Jeux de Barcelone en 1992, le nageur Mark Tewksbury a gagné la médaille d'or lors du 100 mètres dos, établissant du même coup un record olympique.

Le Canada a également fait sa marque en nage synchronisée depuis les tout débuts de ce sport, il y a plus de 50 ans. En 1988, lors des Jeux olympiques de Séoul en Corée du Sud, Carolyn Waldo remporta deux médaille d'or pour le Canada; en 1992 à Barcelone, Sylvie Fréchette obtint une médaille d'or, alors que le duo Penny et Vicky Vilagos remporta l'argent.

L'aviron gagne de plus en plus de popularité suite à d'excellentes performances du Canada sur les circuits internationaux. Les Jeux d'été de Barcelone, en 1992, ont permis à l'équipe canadienne de remporter quatre médailles d'or et une de bronze en aviron, ce qui en fit la meilleure performance olympique du Canada depuis le début des Jeux.

Le football (appelé «soccer» au Canada), sport le plus populaire au monde, s'est maintenant bien enraciné au Canada où il peut compter sur une vaste réserve de jeunes joueurs et sur une ligne nationale professionnelle.

Au niveau du nombre de spectateurs qu'ils attirent, le baseball et le football nord-américain professionnels rivalisent avec le hockey. La Ligue canadienne de football (LCF) se compose d'équipes sises à Calgary, Edmonton, Hamilton, Ottawa, Regina, Toronto, Vancouver et Winnipeg. Le championnat de la Coupe Grey, qui met aux prises les deux meilleures équipes, demeure traditionnellement un des événements sportifs les plus courus au Canada.

Les équipes de baseball des ligues majeures attirent, chaque année, des millions de spectateurs et de spectatrices à Montréal et à Toronto. En 1992, les Blue Jays de Toronto remportèrent la Série mondiale, devenant la première équipe non-américaine à gagner le Championnat. Les Blue Jays ont récidivé en 1993, en gagnant une deuxième fois la série mondiale. Baseball et balle molle («softball»), en tant que sports amateurs, comptent de nombreux adeptes qui, au cours de l'été et de l'automne, se retrouvent au sein d'innombrables équipes et ligues locales.

Un rôle international

Comptant plus de 60 équipes participant à des rencontres professionnelles internationales, le Canada dispose, en matière de sports, d'abondantes connaissances techniques et administratives qu'il partage avec d'autres pays grâce à divers programmes et échanges.

En outre, il a été l'hôte de presque tous les grands événements sportifs d'envergure internationale: Jeux olympiques d'été et d'hiver, Jeux du Commonwealth, Jeux panaméricains et Jeux mondiaux universitaires. La ville de Winnipeg accueillera les Jeux panaméricains de 1999; quant à la ville de Québec, elle est en compétition pour être le site des Jeux Olympiques d'hiver en 2002.

Le Canada joue aussi un rôle important dans les Jeux Paralympiques, qu'il a d'ailleurs accueillis, à Toronto, pour les Jeux d'été de 1976. Au Jeux Paralympiques de Barcelone, en 1992, les athlètes canadiens ont obtenu de remarquables résultats, participant à 11 des 15 sports en compétition et se positionnant en sixième position sur 96 pays.

Le gouvernement fédéral manifeste son appui pour les sports en participant financièrement à l'organisation des compétitions internationales au Canada et en encourageant par diverses mesures les relations sportives internationales comme moyen de renforcer les liens entre les peuples.

L'avenir

Malgré l'importance des sports dans la vie de ses habitants, le Canada ne s'affirme en tant que nation sportive que depuis peu, faisant maintenant partie du peloton des 15 premières nations sportives du monde. Ses athlètes de haut calibre et ses initiatives internationales, comme sa participation au mouvement visant à aider les athlètes ayant des handicaps et la lutte contre le «doping» dans les sports, lui ont conféré un rôle de premier plan.

Le Canada continue à promouvoir le sport comme élément du mieux-être personnel et social de ses citoyens en plus de favoriser les entreprises sportives internationales comme moyens de transcender les différences politiques, culturelles et religieuses. 



La Gendarmerie royale du Canada

Immortalisés par les productions cinématographiques hollywoodiennes, les gendarmes à la tunique rouge et au chapeau à large bord sont devenus l'un des symboles les plus évocateurs du Canada. Le Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), un spectacle d'équitation haut en couleur, demeure une attraction fort applaudie tant au Canada qu'à l'étranger.

Toutefois, les activités de la GRC ne se limitent pas aux manifestations équestres : le rôle de la Gendarmerie royale du Canada dépasse le cadre de la «mythologie canadienne». Elle est la force policière nationale du Canada et, sur le plan international, elle s'est acquise la réputation d'être l'une des meilleures qui soit.

Ses origines

La création de la GRC remonte à plus d'un siècle. Destinée à n'être qu'une expérience «temporaire» en milieu rural, elle porte alors le nom de Police montée du Nord-Ouest.

Au début de la colonisation, il n'existe au Canada aucune force de police importante. Lors de la naissance de la Confédération canadienne, en 1867, même les grandes villes de Montréal et Toronto n'ont à leur service que quelques agents de la paix à temps plein; les effectifs restreints de la Dominion Police veillent au respect des lois fédérales. Les petites villes et les régions rurales ne possèdent quant à elles aucune force policière : des soldats ou des officiers de police désignés par les tribunaux sont chargés, durant un certain laps de temps, d'y faire respecter les lois.

Après avoir acquis en 1870 le territoire s'étendant, au nord de la

frontière américaine, des Grands Lacs jusqu'aux montagnes Rocheuses, le gouvernement canadien juge utile de créer un organisme chargé de veiller au respect de la loi. Dans cette vaste région à la population clairsemée, un afflux soudain de colons vers des territoires traditionnellement occupés par les Autochtones risque d'engendrer des conflits violents si l'on n'y prend garde. Il faut donc trouver une façon de faire face aux problèmes soulevés par la colonisation et s'assurer que la population autochtone soit traitée équitablement.

C'est ainsi que le gouvernement a créé, en 1873, la Police montée du Nord-Ouest (PMNO), une force de police paramilitaire ayant pour mission de maintenir l'ordre dans les territoires de l'Ouest jusqu'à l'arrivée de colons respectueux des institutions traditionnelles. Il est prévu que la PMNO sera dissoute une fois la région colonisée pacifiquement.

Constituée de 150 agents au départ, la Police montée en compte bientôt 300. Ils patrouillent leur territoire à cheval, vêtus d'une tunique rouge qui deviendra célèbre.

La période de transition

Au fil des ans, la PMNO forge des liens étroits avec les Autochtones en les préparant aux négociations de traités et en jouant le rôle de médiateur lors des conflits qui les opposent aux colons.

En 1883, ses effectifs atteignent 500 membres. On attribue alors à la PMNO de nouvelles responsabilités, dont celle du maintien de la paix durant la construction de la voie ferrée du Canadien Pacifique. Après le soulèvement des Métis dirigé par

Louis Riel, en 1885, la PMNO augmente ses effectifs à 1 000 membres.

Au tournant du siècle, le Yukon connaît une formidable ruée vers l'or qui réunit tous les éléments susceptibles d'engendrer la violence, alors que le territoire attire une foule de prospecteurs venus de partout dans le monde. La présence de la PMNO maintient l'ordre durant cette période.

Par la suite, la PMNO se tourne vers l'Arctique; les détachements qu'elle y assigne ont pour tâche d'enrayer les abus dont, selon certains rapports, les autochtones du Nord canadien seraient victimes. Elle doit également contrer certaines menaces expansionnistes que des nations européennes font planer sur la souveraineté du Canada.

Dès cette époque, la PMNO a tacitement été acceptée comme institution permanente. En 1904, le roi Edouard VII accole l'épithète de «royale» à son nom, soulignant les services rendus par la PMNO à la Couronne. En 1920, devenant la Gendarmerie royale du Canada, elle devient du même coup la force policière nationale. La même année, son quartier général est transféré de Regina (province de Saskatchewan) vers Ottawa, la capitale du Canada.

En 1928, la GRC commence à s'acquitter de tâches policières débordant de la juridiction fédérale, en vertu de contrats passés avec différentes provinces et municipalités. En effet, la Constitution canadienne stipule que l'application des lois est de responsabilité provinciale, mais une majorité de provinces décident qu'elles peuvent mieux assumer cette responsabilité en recourant aux services de la GRC.

Si la GRC a d'abord et avant tout comme mission de «maintenir la paix», elle n'en apporte pas moins une contribution importante en temps de guerre. Certains de ses membres ont participé à la guerre des Boers en Afrique du Sud, ainsi qu'aux deux guerres mondiales.

La GRC de nos jours

Aujourd'hui, la Gendarmerie royale du Canada est dirigée par un commissaire, lequel rend compte de ses activités au gouvernement fédéral ainsi qu'aux procureurs généraux des provinces ayant recours aux services de la GRC.

La GRC compte maintenant plus de 16 000 agents et 5 000 employés civils. Elle dispose de six laboratoires de recherche criminelle à travers le pays et d'un centre informatisé de renseignements policiers à Ottawa. Elle opère une école d'entraînement à Regina et un collège à Ottawa, où elle offre une formation poussée non seulement à ses membres mais aux corps policiers canadiens et étrangers.

Parmi les principales responsabilités de la GRC, mentionnons les suivantes:

- la GRC fait office de sûreté municipale dans environ 200 villes canadiennes;
- la GRC s'est engagée, par contrat, à agir comme sûreté provinciale au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans huit des 10 provinces canadiennes, l'Ontario et le Québec ayant leurs propres corps policiers;
- la GRC doit veiller à l'application des lois fédérales (environ 140 lois et statuts) touchant, entre autres, les narcotiques, les crimes commerciaux, le contrôle de

l'immigration et des passeports, les douanes et accises ainsi que les contrefaçons;

- la GRC représente le Canada en tant que membre de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Elle a 30 agents de liaison en poste à l'étranger;
- en 1984, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a pris en charge la cueillette de renseignement, charge qui incombait auparavant à la GRC; cependant, la GRC demeure responsable de la sécurité nationale.

Au fil des ans, la GRC a évolué. De petite force policière rurale «temporaire», elle s'est muée en un organisme policier d'envergure internationale. Tout au long de son histoire, elle s'est toutefois fait un point d'honneur de régler les différends sans recourir à la violence, n'usant de ses armes qu'en dernier ressort. Fidèle à sa devise, Maintiens le droit, la Gendarmerie royale du Canada continue d'être un symbole du Canada non seulement aux yeux des Canadiens et des Canadiennes, mais pour le monde entier. 🍁



Les Premières Nations

Les Indiens, dont l'histoire remonte à des temps immémoriaux, forment une importante collectivité distincte au sein de la société canadienne. En 1492, Christophe Colomb les a appelés «Indiens» à tort, croyant être arrivé en Inde. Aujourd'hui, les Indiens rappellent aux autres Canadiens et Canadiennes qu'ils ont déjà été des peuples autonomes possédant leur propre forme de gouvernement. D'ailleurs, certains éléments traditionnels de ce gouvernement subsistent toujours. Les Indiens du Canada, ou les «Premières Nations», le terme qu'ils préfèrent, vivent une période de transition et sont à la recherche d'un renouveau culturel, social, politique et économique.

Le Canada compte près de 540 000 Indiennes et Indiens inscrits (environ 1,8 p. 100 de la population canadienne). En vertu de la loi fédérale, un Indien «inscrit» jouit de certains droits, privilèges et avantages. Environ 55 p. 100 des Indiens inscrits vivent sur des terres bien circonscrites, appelées réserves, mises de côté pour l'usage et le profit des Indiens. Il existe au Canada plus de 2 200 réserves que se partagent les quelque 605 Premières Nations. La plupart sont situées dans des zones rurales, bon nombre d'entre elles sont isolées et certaines ne sont pas habitées.

Les origines

La majorité des anthropologues croient que les Indiens d'Amérique du Nord sont venus de Sibérie, en empruntant la mer de Béring, il y a de cela de 10 000 à 30 000 ans. À l'arrivée des explorateurs et des colons européens, le Canada était habité par différents peuples autochtones qui, selon leur environnement respectif, étaient nomades ou sédentaires, chasseurs, pêcheurs ou agriculteurs, belliqueux ou pacifiques. Tous avaient, et ont encore en commun, une relation profonde et spirituelle avec la terre et toute forme de vie qu'elle contient. Chaque Première Nation possédait ses propres croyances et cérémonies spirituelles, dont bon nombre ont été transmises oralement, d'une génération à l'autre, par les aînés.

Les débuts de l'administration des Indiens

En 1760, la Grande-Bretagne conquiert la majeure partie de l'Amérique du Nord et, trois ans plus tard, fait paraître la Proclamation royale qui

alloue des terres aux Indiens et stipule que seuls les gouvernements sont autorisés à négocier des territoires avec eux. Il s'ensuit une série de traités de cessions territoriales; les Premières Nations y abandonnent leurs revendications concernant certains territoires en retour de paiements forfaitaires et de rentes. Certaines terres sont mises de côté à titre de réserves; il s'agit de terres réservées pour l'usage et le profit des Premières Nations. Ces terres ne sont pas accessibles aux colons qui arrivent au Canada d'Europe ou des États-Unis. De nombreux traités protègent également les droits de chasse et de pêche des Premières Nations.

À compter de 1830, des Autochtones commencent à s'installer, sous la tutelle du gouvernement, dans des réserves situées dans ce qui est aujourd'hui l'est du Canada; dans les faits, ces Autochtones deviennent des pupilles de l'État.

La période de l'après-Confédération

La Confédération canadienne accorde au nouveau gouvernement fédéral le droit de légiférer en ce qui a trait aux «Indiens et aux terres réservées aux Indiens». En 1876, la première Loi sur les Indiens confère au gouvernement fédéral des pouvoirs de contrôle très étendus sur les Indiens vivant dans les réserves : décider qui est Indien et qui ne l'est pas, contrôler les déplacements à l'extérieur des réserves, prescrire le moment et l'endroit où les enfants iront à l'école et refuser le droit de vote aux Indiens. Certains articles de la loi reconnaissent également au gouvernement fédéral une autorité sur les Indiens qui ne possèdent pas de terres de réserve.

Afin de réparer ces injustices, la Loi sur les Indiens est modifiée à plusieurs reprises, mais de nombreuses dispositions de la loi de 1876 demeurent en vigueur aujourd'hui. Ainsi, la Loi confie au gouvernement fédéral la responsabilité de superviser les élections, d'entériner ou de rejeter les décisions administratives des Premières Nations, de gérer l'argent des Premières Nations, tant des individus que des collectivités, de surveiller leurs biens et de gérer les terres indiennes.

Parmi les mesures adoptées subséquemment dans le but d'intégrer les Indiens à la

société occidentale figure un processus appelé «émancipation». Adopté avant la Confédération, l'Acte pour encourager la Civilisation graduelle des tribus sauvages - 1857 contient des mesures incitatives, sous forme d'argent et de propriétés, destinées à encourager les Indiens à quitter leur tribu et à demander l'émancipation. L'émancipation était en quelque sorte la récompense accordée à ceux qui adoptaient le mode de vie et les coutumes des citoyens «civilisés».

La Civilization and Enfranchisement Act est promulgué en 1859 mais, dans les faits, peu d'Indiens renoncent à leur statut et à leurs droits en faveur de l'émancipation. Après la Confédération, l'Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages - 1869 a pour but de libérer les Indiens de la tutelle du gouvernement fédéral.

Vers la fin des années 1940 et dans les années 1950, le taux de mortalité infantile est élevé dans les collectivités indiennes et l'espérance de vie y est faible. Plusieurs méthodes d'éducation, comme le système des pensionnats, se révèlent totalement inefficaces pour les jeunes Indiens. Dans les réserves, les conditions de logement sont inadéquates. Les problèmes reliés à l'alcool et au chômage sont également fort répandus.

Toutefois, vers le milieu des années 1960, apparaissent certains signes d'amélioration des conditions sociales et économiques. Les services de santé sont de meilleure qualité et les enfants indiens ont davantage accès aux études supérieures. À la fin de la décennie, les Indiens jouissent de leurs pleins droits politiques et juridiques.

Les Autochtones sont maintenant représentés dans presque tous les secteurs de la main-d'oeuvre, mais demeurent aux prises avec de graves problèmes économiques et sociaux. Leurs taux de chômage sont élevés par rapport à celui de la population non autochtone, et le logement est toujours insatisfaisant dans bon nombre de réserves. Avec l'appui du gouvernement du Canada, les Premières Nations cherchent actuellement des solutions à ces problèmes.

Les revendications territoriales

Au cours des deux dernières décennies, les activités entourant les revendications territoriales des

VOICI LE  CANADA

Autochtones ont augmenté considérablement. Plusieurs revendications ont été réglées et d'autres font toujours l'objet de négociations. Il existe deux types de revendications :

- les revendications globales, qui se fondent sur les titres ancestraux issus de l'utilisation et de l'occupation de terres non visées par les traités ou d'autres ententes;
- les revendications traditionnelles particulières, qui résultent de l'inexécution des traités ou de présumés actes préjudiciables de la part de la Couronne dans l'administration des terres et des autres biens des Indiens.

Les deux types de revendications fournissent l'occasion de jeter des assises économiques et territoriales. À certains égards, ces revendications sont également importantes pour l'autodétermination des Autochtones, mais ne leur accordent pas, en soi, l'autonomie gouvernementale.

Nouveaux éléments politiques

L'avènement de changements constitutionnels qui reconnaîtraient le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale demeure un objectif important pour les Premières Nations du Canada. Certaines Premières Nations ont déjà mis en place des accords d'autonomie gouvernementale en vertu desquels elles exercent un contrôle sur des questions relatives aux terres et à l'utilisation des terres, à l'exploitation des ressources, aux services de santé et aux services sociaux, à l'éducation et à la fiscalité locale.

Chacune des Premières Nations prend, à titre individuel, la décision de poursuivre les démarches en vue de parvenir à des ententes d'autonomie gouvernementale adaptées aux besoins particuliers de leur collectivité.

Les aspects économiques

Les entrepreneurs autochtones participent plus que jamais à l'économie nationale et, avec l'appui des gouvernements et du secteur privé, sont présents dans tous les secteurs des affaires.

Aujourd'hui, les peuples autochtones possèdent et exploitent quelque 10 000 entreprises. Les projets de mise en valeur des ressources touchent de nombreux secteurs, y compris l'immobilier commercial, l'exploitation forestière,

l'industrie touristique et l'exploitation des mines.

L'éducation et les emplois

La plupart des Premières Nations ont pris en charge les programmes d'études offerts aux membres de leurs collectivités (elles contrôlent 329 des 363 écoles situées dans les réserves), ce qui a eu pour effet d'accroître le taux de fréquentation scolaire et d'abaisser le taux d'abandon. Plus de 63 p. 100 des élèves indiens et inuit des écoles primaires et secondaires reçoivent une partie de leur enseignement dans leur langue.

Pendant l'année 1992-1993, près de 22 000 étudiants autochtones poursuivaient des études postsecondaires en commerce, en gestion et en administration des affaires, en ingénierie, en sciences appliquées, ainsi qu'en technologie. Le nombre d'Autochtones détenant un diplôme d'étude supérieures et des compétences spécialisées adaptées aux besoins du marché du travail d'aujourd'hui ne cesse de croître. Les programmes gouvernementaux ont également pour effet d'accroître les possibilités d'emploi et d'avancement professionnel pour les Autochtones, tant dans la fonction publique fédérale que dans le secteur privé.

Les conditions sociales

À de nombreux égards, les conditions de vie des peuples autochtones sont en retard sur celles de la population canadienne en général. Toutefois, au cours des 25 dernières années, des efforts ont été faits pour améliorer les conditions de vie des collectivités des Premières Nations.

Aujourd'hui, l'administration de la plupart des programmes sociaux a été cédée à des institutions indiennes. Dans les années 1960, de nombreux Autochtones vivaient dans des logements insalubres dépourvus d'électricité, d'eau courante et de systèmes d'égouts. Aujourd'hui, plus de 80 p. 100 des maisons possèdent l'eau courante et un système d'égouts. L'électricité a été amenée dans pratiquement toutes les collectivités. Plus de 30 p. 100 des logements disponibles ont été construits au cours des cinq dernières années et un autre 35 p. 100 a été rénové.

Les conditions de vie s'étant améliorées, la santé des Premières Nations du Canada est bien meilleure qu'auparavant. Un accès plus facile à de bons soins de santé, une participation plus grande des collectivités aux programmes d'éducation en matière de santé et à la prestation des services de

santé sont d'autres facteurs qui ont contribué à cette amélioration.

Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les groupes autochtones, les provinces et les territoires, cherche à mieux adapter le système actuel à la culture et aux traditions des peuples autochtones. Ceux-ci ont également la possibilité de se doter de services de police communautaires qui répondent à leurs besoins et qui respectent leurs valeurs culturelles.

L'environnement

Les peuples autochtones peuvent contribuer de manière fort valable aux efforts en vue d'améliorer l'environnement. Les Premières Nations élaborent actuellement leurs propres plans pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux et prennent part à des programmes du gouvernement ayant pour but de formuler des politiques et des initiatives axées sur la gestion responsable et la conservation de l'environnement.

La culture

Aujourd'hui, la culture autochtone s'impose de nouveau comme l'élément clé de la fierté et de l'indépendance des Premières Nations. Les langues, la culture et l'histoire autochtones sont maintenant enseignées dans les écoles. On retrouve dans les diverses régions du pays, des centres qui ont pour mandat de promouvoir la culture, les langues ainsi que les croyances et les pratiques traditionnelles autochtones; ces centres utilisés sont de plus en plus souvent dans la lutte contre les problèmes sociaux. Une fois de plus, les aînés jouent un rôle déterminant et servent de liens entre les générations.

Les Autochtones publient un grand nombre de journaux et exploitent un vaste réseau de stations de radio et de télévision qui produisent des émissions dans les langues de chacune des collectivités. La communauté artistique au Canada et à l'étranger fait une place de plus en plus grande aux oeuvres des artistes autochtones.

L'avenir

Les peuples autochtones sont en train de prendre leur avenir en main. Ils jouissent de plus en plus des mêmes possibilités que les autres Canadiens. Il est clair et évident que le temps des changements est venu et que d'autres améliorations suivront dans les années à venir. 



Les Inuit

Les peuples inuit de l'Arctique ont fait l'objet de nombreux récits, certains exacts, beaucoup d'autres fantaisistes. Bien que leur population soit peu élevée en comparaison à l'ensemble des cinq milliards d'habitants de la planète, leur notoriété s'étend bien au-delà de leur territoire.

Cette notoriété provient peut-être du caractère unique de leur culture et de leur mode de vie traditionnel. Ou peut-être est-elle due à la fascination qu'ils exercent sur les gens, en raison de leur capacité à survivre et à s'adapter au climat rigoureux du Nord canadien.

Le quart de la population mondiale des Inuit (anciennement appelés Esquimaux) vit en sol canadien. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux vivent dans une quarantaine de petites collectivités éloignées, le long du littoral septentrional du Canada et dans les îles arctiques qui s'étendent sur 4 000 km et cinq fuseaux horaires.

La technologie moderne a facilité la vie des Inuit (mot qui signifie «le peuple» en langue inuktitut), facilitant les transports et les communications, améliorant les soins de santé et augmentant la protection contre le climat. Motoneiges, véhicules tout-terrains, voitures et camions ont remplacé, dans une large mesure, les attelages de chiens traditionnels. La carabine a remplacé le harpon. Les igloos, ces abris de neige légendaires en forme de dômes, ont été remplacés par des maisons dotées du chauffage central, de l'électricité, d'appareils électroménagers et de système de plomberie. En fait, les igloos ne servent maintenant d'abri qu'à l'occasion des randonnées de chasse.

Toutefois, la vie moderne est source de nouveaux problèmes. Tout comme de nombreux autres peuples autochtones, les Inuit du Canada doivent déployer des efforts considérables pour s'acclimater à la vie d'une société industrielle, tout en préservant leurs racines sociales et culturelles.

Un aperçu historique

L'origine exacte des Inuit du Canada est inconnue. On croit

toutefois que leurs ancêtres ont quitté l'Asie pour venir en Amérique du Nord en traversant une bande de terre qui reliait les deux continents durant la dernière ère glaciaire.

Ces ancêtres chassaient sur les terres, mais lorsqu'ils se sont déplacés vers l'est, ils ont dû s'adapter aux conditions de vie du littoral, découvrant la chasse au phoque et au morse. De l'adaptation à la chasse d'animaux marins et de l'utilisation du kayak découlerait la culture inuit d'aujourd'hui.

Pour les Inuit, la chasse est essentielle. De fait, leur société s'est bâtie sur cette activité, la famille étant l'unité de base. Comme la chasse se pratiquait essentiellement en groupe, plusieurs foyers se réunissaient pour cette activité. Il n'y a pas si longtemps, on comptait 700 de ces groupes d'Inuit dispersés dans le Grand Nord.

Les Inuit adaptèrent leur mode de vie aux conditions environnantes. Ainsi, sur le littoral ouest de la baie d'Hudson où le gibier abondait, les Inuit de la rivière Caribou chassaient sur terre sans jamais prendre la mer. Dans d'autres régions, les Inuit se nourrissaient principalement de mammifères marins et de poisson. Les aliments, peu variés et souvent difficiles à obtenir, contenaient toutefois tous les éléments nutritifs nécessaires.

Des contacts avec l'extérieur

Pendant des siècles, les Inuit du Canada ont vécu dans un isolement presque total. Il y eut bien quelques contacts brefs et limités avec les premiers explorateurs, mais ce n'est qu'avec les baleiniers européens du XIXe siècle que des rapports durables et plus importants ont été établis.

L'importance grandissante du commerce des fourrures a également conduit les Inuit à établir d'autres contacts avec l'extérieur. Les fourrures ayant toujours été intimement liées à leur mode de vie, le piégeage est vite devenu aussi important que la chasse.

Une période de transition

Les relations entre les Inuit et le reste de la population canadienne se sont rapidement intensifiées pendant et après la Deuxième Guerre mondiale. Des pistes d'atterrissage, des stations météorologiques et une ligne radar traversant le nord du Canada ont été construites. Les services gouvernementaux ainsi que l'exploration et l'exploitation minière ont pris de l'ampleur et, plus récemment, la découverte de gisements de pétrole et de gaz importants a incité des milliers d'habitants du sud à venir s'installer dans le Nord.

C'est à cette époque que le gouvernement canadien a reconnu le besoin de fournir des services de santé, d'éducation et d'autres services sociaux au peuple inuit. Ceci a entraîné une présence nettement accrue du gouvernement et présageait de l'installation des Inuit dans un nombre plus restreint de collectivités plus grandes et plus stables, où ils pourraient tirer profit des écoles, des églises, des bureaux gouvernementaux et des magasins.

Le peuple inuit aujourd'hui

Pour la plupart des Inuit, la chasse et la pêche sont toujours une bonne source de protéines. Le piégeage et la chasse aux phoques se pratiquent encore ça et là, mais les nombreuses campagnes visant à abolir ces pratiques ont eu pour effet de diminuer leur valeur. La prise d'animaux à fourrure demeure néanmoins bien ancrée dans la culture inuit; la chasse fournit la plus grande partie du régime alimentaire inuit et représente des revenus d'appoints dans bien des cas.

Aujourd'hui, le système économique inuit est beaucoup plus diversifié qu'autrefois. Les sculptures et les gravures inuit, de renommée internationale, sont très recherchées. En règle générale, elles sont vendues par des coopératives inuit et fournissent des revenus stables à de nombreuses collectivités.

La croissance de la communauté inuit lui a permis d'occuper des

VOICI LE  CANADA

emplois dans les domaines des services communautaires, des industries de service et de développement ainsi qu'au sein des services gouvernementaux.

De nombreuses collectivités sont trop éloignées pour que les Inuit aient un accès facile aux principaux centres économiques. La diversification accrue de l'économie et la création d'emplois valorisants pour la population inuit, jeune et en pleine expansion, demeurent des défis.

Une prise de conscience politique

Par le passé, les Inuit du Canada avaient peu de structures politiques officielles. Après la modernisation du Nord canadien, ils ont choisi pendant une certaine période de rester à l'écart des structures politiques qui avaient été instaurées. Ainsi, avant 1962, les Inuit ne participaient pas aux élections canadiennes. Mais le désir de reprendre en main leur existence et leur destinée les incite à s'engager davantage sur le plan politique. La plupart des collectivités sont maintenant légalement constituées et dirigées par des conseils élus, à l'image des autres municipalités du Canada.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, où les Inuit et les autres peuples autochtones forment la majorité de la population, les Inuit sont bien représentés à l'Assemblée législative et au niveau ministériel territorial. Au Parlement canadien, ils siègent à la Chambre des communes et au Sénat. L'un de leurs organismes politiques les plus importants, l'Inuit Tapirisat du Canada, exprime le point de vue inuit sur les principales questions économiques, environnementales et politiques les concernant.

Les Inuit du Canada se sont également joints aux Inuit du Groenland, de l'Alaska et de la Russie pour former la Conférence circumpolaire inuit, organisme international abordant les questions et les préoccupations clés relatives à l'ensemble du monde arctique.

Une entente politique et la loi qui en découle, promulguée en juillet 1993, vont mener à la formation d'un nouveau territoire à prédominance inuit, en 1999, dans le Nord du Canada. Le nouveau territoire, que l'on appellera Nunavut, couvrira à peu près la moitié orientale de ce qui constitue actuellement les Territoires du Nord-Ouest (une superficie d'environ trois fois celle de la France) et jouira du même niveau de souveraineté politique et économique que les autres territoires du Nord du Canada.

Les revendications territoriales

La mise en valeur du Nord entraîne d'inévitables conflits en matière de propriété et de droits fonciers. Les terres qui n'appartiennent pas à des intérêts privés sont normalement la propriété du gouvernement du Canada. Par contre, les Inuit ont des revendications historiques sur de grandes étendues de territoire, puisqu'ils y vivent et les utilisent depuis des siècles.

Les fonds provenant d'une entente signée en 1984 relative à la revendication territoriale des Inuvialuit de l'ouest de l'Arctique ont offert de nouvelles possibilités aux Inuit de cette région. L'entente finale a fourni à 2 500 Inuvialuit 91 000 km² de terres, une indemnité financière, des fonds pour le développement social, des droits de chasse et un rôle accru dans la gestion faunique, la conservation et la protection environnementale.

En 1993, une entente finale a été conclue avec la Fédération Tungavik du Nunavut - la revendication territoire globale la plus importante jamais réglée au Canada. Elle apporte à 17 500 Inuit 350 000 km² de terres, une indemnité financière, le droit de toucher une partie des redevances provenant de l'exploitation des ressources, des droits de chasse et un plus grand rôle dans la gestion des terres et de l'environnement.

D'autres ententes ont également été conclues avec des groupes inuit du nord du Québec. Des négociations

sont en cours avec l'Association des Inuit du Labrador, qui représente environ 3 800 Inuit des régions côtières et intérieures du nord du Labrador, une partie de la province de Terre-Neuve.

La protection de l'environnement

À toutes les étapes de modernisation du Nord canadien, les Inuit ont joué un rôle de premier plan en exhortant les intervenants à agir prudemment et en les sensibilisant aux incidences de l'activité humaine sur l'environnement arctique. Depuis toujours, les Inuit vivent en harmonie avec la nature. Mieux que quiconque, ils comprennent la fragilité du système écologique du Nord.

Les Canadiens et les Canadiennes savent aujourd'hui que le Nord n'est plus ce territoire reculé, inviolé et à l'abri des effets de l'industrialisation. Des contaminants, résultant d'activités se déroulant aussi loin qu'en Europe, ont été décelés dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire des habitants du Nord. Les changements climatiques et des phénomènes comme «l'effet de serre» sont susceptibles de bouleverser à l'avenir le mode de vie nordique.

De concert avec les gouvernements fédéral et territoriaux, les Inuit du Canada cherchent à mieux comprendre les problèmes environnementaux touchant leur territoire et à y trouver des solutions.

L'avenir

Les Inuit du Canada ont fait preuve d'une force de caractère peu commune en faisant face à une culture foncièrement différente, en la découvrant et en s'y adaptant, sans pour autant perdre leurs valeurs traditionnelles ni volonté de demeurer une société distincte et autonome.

Au cours des dernières années, ils ont acquis une importante autonomie politique. Le règlement de leurs revendications territoriales et leur travail pour créer le nouveau territoire de Nunavut leur procurera une base plus solide pour leur avenir. 



DOCS

CA1 EA 97C17 FRE

Les fiches documentaires sur le
Canada

53741437